

MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

On s'abonne à Paris, chez **MM. Hachette et Cie**,
libraires-éditeurs, **boulevard Saint-Germain, 79**;
dans les départements, chez tous les libraires ou dans
les bureaux de poste.

Prix de l'abonnement :

FRANCO. 6 fr *
UNION POSTALE 7 fr. 75

Prix du numéro. 10 centimes.

Les abonnements se prennent à partir du 1^{er} de chaque mois. — On ne s'abonne que pour un an.

SOMMAIRE

Partie générale.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT : L'éducation morale à l'école primaire (A. MALAPERT). — A travers la pédagogie (F. MUTELET).
LÉGISLATION ET ADMINISTRATION : Dernière expérience (ANDRÉ BALZ). — Petit guide administratif (A. LANTENOIS). — Opinions de nos lecteurs. — Communications diverses. — Correspondance pédagogique internationale. — Revue de la Presse. — Revue pédagogique de l'étranger (F.).
CORRESPONDANCE : Questions scolaires (F. M.).
VARIÉTÉS : Trust (G. MOUCHET).
ACTES OFFICIELS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : Conseils départementaux. — Personnel. — Nominations. — Avis administratifs. — Annonces.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

L'ÉDUCATION MORALE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Nous avons promis de faire connaître le rapport général de M. Malapert sur la série de conférences et de discussions instituées l'hiver dernier, en vue d'une enquête sur l'état actuel de l'éducation morale et de l'enseignement moral à l'école primaire¹.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous toutes les parties essentielles de ce substantiel compte rendu, dont l'intérêt ne leur échappera pas. Il a paru *in-extenso* dans la *Revue politique et parlementaire* de septembre dernier, et nous remercions l'administration de cette *Revue* d'avoir bien voulu nous autoriser à le reproduire.

I

Le premier paragraphe de notre programme, vous vous en souvenez, était formulé en ces termes : *Principes généraux de l'éducation morale : Morale religieuse et morale rationnelle...*

La question théorique, les observations échangées, ne pouvaient guère se ramener qu'à deux thèses opposées, l'une affirmant que la religion

seule peut fonder la morale, l'autre qu'une morale peut se constituer sans aucun principe surnaturel...

Le seul point de fait sur lequel il était possible de fournir des observations précises se trouvait dès lors être celui-ci... : Les lois scolaires qui ont imposé à l'école la neutralité ont-elles rendu plus difficile l'œuvre éducatrice qui s'y poursuit ? L'opinion presque unanime a été que la moralité des élèves des écoles de Paris est supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était il y a quelque vingt ans, que l'école laïque fait œuvre moralisatrice. Au surplus, dans l'état actuel des mœurs et de la société, une éducation morale indépendante de tout dogme, de toute confession, purement rationnelle dans ses principes et dans ses moyens, est la seule qui soit possible et qui soit légitime à l'école publique.

De cette éducation, quels doivent être la base et les principes ?

..

Et d'abord, n'y aurait-il pas lieu de distinguer deux formes ou mieux deux degrés de la morale ? On pourrait en effet concevoir une première éducation morale, en quelque sorte liminaire et

1. Voir le *Manuel général*, n^o 37, p. 577, où nous avons reproduit le beau rapport de M. Croiset sur la même enquête appliquée à l'enseignement secondaire.

MUSEE PÉDAG.
20 MAI 1901 25
44. Rue de la Harpe - PARIS

négative, consistant à mettre l'enfant en garde contre tout ce qu'interdisent le code et la conscience commune, à lui donner le sens des devoirs élémentaires reconnus par tous, l'horreur de ces vices universellement jugés tels ? A cette première éducation, rudimentaire encore, insistant exclusivement sur les humbles devoirs de la vie journalière, qui n'est au demeurant ni inutile, ni facile, l'école primaire doit-elle, peut-elle en ajouter une autre plus élevée, intégrale, si l'on peut dire, visant à faire des consciences d'une grande délicatesse, des hommes d'une haute valeur morale ?

Qu'on le remarque, en premier lieu : la limite entre ces deux stades est bien fuyante et insaisissable ; il n'y a pas une morale basse et une morale élevée, une morale inférieure suffisante pour le peuple et une morale supérieure réservée à l'aristocratie. Sans aucun doute il se faut attacher à corriger l'enfant des mauvaises habitudes qu'il a pu contracter dans la rue ou dans la famille même, il faut réfréner les instincts pervers que de tristes exemples, un milieu médiocre ont développés en lui ; sans doute encore il ne saurait être question, à l'école primaire plus qu'en aucune autre, d'achever l'éducation morale intégrale qui ne s'achève jamais ; — mais l'office capital, le grand devoir social de l'instituteur, la mission que lui a confiée la République, c'est de vouloir cette œuvre de formation morale pleine et forte qui seule est digne du nom d'éducation publique ; il se doit à lui-même, il doit à la société qui a mis en lui sa confiance et son espoir, de déposer dans l'âme de l'enfant des germes de moralité susceptibles d'un développement spontané indéfini, qui rendront l'adulte de demain capable de s'élever par lui-même aussi haut que le comporte la nature humaine.

*
*
*

Sur quel principe donc allons-nous asseoir cette éducation morale ? Quel est celui qui, pratiquement, conduit aux résultats les plus certains et les meilleurs ? Est-ce l'intérêt, le sentiment ou le devoir ?

Où plutôt la moralité ne serait-elle pas un instinct primordial irrésistible ? De ce fait seul que l'homme est un animal social, qu'il lui faut vivre en société et qu'il est par lui-même doué de tendances et de sentiments altruistes, résulterait pour lui la nécessité d'être moral. Il suffirait alors de faire comprendre à l'enfant l'impossibilité de vivre au sein d'une société, particulièrement d'une société d'individus égaux, sans être loyal, bon, honnête ; il suffirait de lui démontrer l'impossibilité de vivre sans se sacrifier, car la moralité n'apparaît proprement que quand une tendance désintéressée entre en conflit avec les instincts égoïstes, et tout acte moral est sacrifice. Le principe *devoir*, comme le principe *Dieu* ne seraient-ils pas tout simplement des mots artificiellement surajoutés et comme plaqués à un système plus ou moins compliqué d'obligations qui ne sont, à tout prendre, que des nécessités pratiques résultant de l'évolution naturelle qui régit l'homme et les sociétés comme toutes les espèces vivantes ? Qu'on s'adresse donc à cet instinct social ou moral, qu'on le développe et le précise sans invoquer aucun principe mystérieux : la vraie moralité est celle de l'homme qui fait sa tâche parce que c'est sa tâche, comme la fleur

élabore son parfum et l'abeille son miel, sans se rendre compte que c'est aussi son devoir.

Cette conception toutefois ne va pas sans soulever des difficultés graves. Cet instinct moral est un instinct entre beaucoup d'autres, souvent plus faible que bien d'autres. Il est aussi d'une nature différente. Se fier uniquement à lui, attendre de l'évolution naturelle son perfectionnement, son adaptation plus exacte aux nécessités sociales, c'est d'abord renoncer à donner une éducation, c'est ensuite s'exposer aux plus graves mécomptes. Il faut le développer, lui assurer la victoire, l'éclairer aussi, faire comprendre sa nécessité supérieure, sa valeur plus haute. Comment s'y prendra-t-on ?

Suffira-t-il de faire appel à l'intérêt ? A coup sûr, en beaucoup de cas, on peut montrer à l'enfant que son intérêt bien entendu se trouve finalement coïncider avec son devoir. Mais faire appel uniquement à l'intérêt, c'est développer l'égoïsme, principe immoral. Dire à l'enfant qu'il a toujours intérêt à faire le bien, c'est lui donner à croire qu'il ne doit le faire que parce qu'il y a intérêt, c'est presque l'engager à faillir au devoir quand il verra ou simplement supposera que le devoir est un sacrifice. Ajouter qu'il lui est nécessaire d'être honnête pour vivre, c'est le forcer à jeter les yeux autour de lui et à constater que beaucoup vivent tranquilles, béats, heureux, sans être honnêtes, et que le succès ne se mesure pas toujours à la valeur morale.

Il conviendra donc de s'adresser aussi au sentiment, à la bonté spontanée, à la tendresse, à la pitié, à la générosité naturelle ; on touchera le cœur, et pour les jeunes enfants en particulier, c'est la voie la plus rapide et la plus sûre. Seulement on n'oubliera pas que le sentiment lui-même demande à être éclairé, dirigé, réglé, que les aspirations les plus louables n'ont une action durable et constante, ne déterminent une conduite ferme et invariable, ne donnent au caractère stabilité et solidité, que si elles se transforment en principes. Le sentiment apparaîtra alors comme le chemin par lequel il faut aller à la raison même.

L'idée du *devoir*, voilà donc, a-t-on dit, le mobile essentiel de la moralité. Instinct ou sentiment si l'on veut, en ce sens que l'intuition d'un devoir est un élément constitutif de la nature humaine, mais instinct et sentiment d'une espèce toute singulière, puisque son caractère essentiel et original est d'apparaître comme raisonnable et rationnel. Faire sentir et comprendre, le plus tôt et le plus profondément possible, à l'enfant, la force, l'autorité, la beauté, la sainteté de l'obligation morale, tel serait le principe vital le plus fécond et le moins trompeur, de toute éducation qui veut être non dressage, mais élévation.

Ces divergences d'opinions que je viens de rappeler, et qui étaient inévitables, recouvrent cependant un précieux accord sur certains points de grande importance, qu'il n'est pas inutile de mettre en lumière. C'est d'abord que tous reconnaissent la présence dans l'enfant de certaines dispositions spontanées, qui tendent ou peuvent tendre, si on les cultive et les dirige, à élever l'homme en quelque sorte au-dessus de lui-même, à le faire sortir du cercle étroit de l'égoïsme brutal, à produire de la bonté, de la sociabilité, du dévouement, de l'honnêteté, de la moralité. Le point de départ de la culture morale pratique,

nous le prendrons donc dans la nature même et non dans un principe surnaturel qui serait superposé ou même opposé à la nature. La moralité nous apparaît à tous comme n'étant pas étrangère à l'enfant, mais comme constituant le fond même de l'homme. D'où cette conséquence : la méthode qui s'impose à nous ne pourra être d'autorité, mais de libération et d'autonomie ; elle ne sera pas contrainte extérieure, oppression, appel à la crainte, mais au contraire, évocatrice de l'individualité morale, s'adressant à la conscience et à la raison, toute pénétrée et comme faite de confiance en la vertu de la liberté, en l'efficacité de la lumière.

* * *

Vers quelle fin faut-il tendre, en vue de quoi convient-il d'élever l'enfant ? C'est sur ce point que la discussion la plus vive peut-être s'est poursuivie entre nous. Deux théories se sont opposées avec une égale force de conviction.

Selon les uns, l'individu doit être élevé pour la société dont il est partie, et le principe de la *solidarité* est le fondement de l'éducation publique. Les lois morales n'étant que les conditions générales de la société, le fait essentiel, la vérité cardinale étant que la société est une association, une profonde et rigoureuse solidarité, c'est cela avant tout, cela même uniquement, qu'il faut enseigner. La définition des droits et des devoirs des hommes ne peut être cherchée désormais en dehors des rapports de solidarité qui les lient, et l'effort essentiel de l'instituteur doit être de tenter l'exploration patiente et féconde de cette notion de solidarité.

Seulement comment concevoir exactement la *solidarité* ? Elle peut tout d'abord être considérée comme un fait naturel, biologique, mécanique même, expression des multiples actions et réactions réciproques qu'exercent fatalement les êtres les uns sur les autres : elle est l'interdépendance des fonctions et des actes, des causes et des effets, d'où résulte que le sort des hommes forme un tout, que les cellules de l'organisme social ne se peuvent isoler, sous peine de compromettre la vie de l'ensemble et leur vie propre. La solidarité peut être comprise encore comme étant l'harmonie des intérêts, l'utilité et le bonheur de chacun se confondant avec et se fondant sur l'utilité collective, le bonheur général : solidarité économique complétant la solidarité biologique ou mécanique. Elle est aussi solidarité plus proprement psychologique, je veux dire le fait même de la sociabilité, la sympathie naturelle qui rattache les uns aux autres des êtres de même nature vivant ensemble, qui rend chacun participant aux joies et aux douleurs, aux émotions, aux aspirations de tous, et qui s'épanouit en un sentiment réciproque de charité et d'amour. Enfin on peut soutenir que la solidarité, purement morale cette fois, c'est la démocratie, je veux dire une société idéale de citoyens égaux et libres entre lesquels régnerait la parfaite justice : idéal qu'il faut poser comme possible et comme obligatoire afin de s'y acheminer, et qui est le terme vers lequel tend et doit tendre de plus en plus expressément le mouvement qui entraîne les sociétés modernes.

A quoi d'autres ont répondu que tout d'abord il n'y avait pas là une conception de la solidarité, mais plusieurs conceptions souvent mêlées et

confondues, mais en réalité différentes et même opposées, et que la difficulté essentielle consistait à opérer le passage du phénomène de l'interdépendance mécanique, biologique, à l'obligation pour chacun de vouloir et de produire une collaboration morale, selon la loi de justice et d'amour ; d'un mot, comment transformer la solidarité-fait en solidarité-devoir ? Car la considération de l'utilité personnelle, de l'accord des intérêts n'y suffit pas, puisqu'aussi bien l'antagonisme, la concurrence, la lutte sont, en grande partie, la réalité, et l'union, la paix, un idéal.

Envisager la solidarité comme une nécessité qu'il suffirait de faire comprendre, c'est tout au plus amener l'individu à la subir en tant qu'inévitable, à essayer d'en recueillir les bénéfices, mais non pas le conduire à en accepter de bon cœur les charges ; car pourquoi ne tenterait-il pas de s'y soustraire dans le cas où elle lui paraîtrait trop onéreuse ? Et la preuve que cette solidarité parfaite ne s'impose pas à l'homme avec la fatalité des lois physiques, c'est précisément que vous la prêchez aux hommes, que vous vous proposez comme le terme de vos efforts d'en assurer, d'en hâter l'avènement et le triomphe. On ne fait pas de discours ou de sermons pour prier les gens de respecter la loi de la gravitation.

Le devoir de solidarité, que nous admettons, que nous croyons même défendre contre vous, c'est l'obligation qu'a chacun de travailler à la réalisation d'une société meilleure.

Si la solidarité n'est qu'un fait, bornez-vous à la constater : vous n'en pouvez faire une vertu. Si elle est une loi naturelle, laissez-la agir.

Si vous invoquez l'évolution historique du passé pour y chercher le secret de l'avenir, craignez les plus cruelles désillusions : à votre idéal démocratique on opposera, comme étant dans les desseins de la nature, un idéal aristocratique. Vos exhortations se heurteront à l'inertie des uns, à l'hostilité des autres, car on vous enfermera dans ce dilemme :

Si votre solidarité est nécessaire, elle se produira bien sans moi, et je n'ai pas besoin de peiner pour aider la nature à poursuivre et atteindre ses fins ; mon intérêt m'est plus proche, plus cher, plus facile ; je m'enferme dans mon égoïsme.

Si, par contre, c'est seulement par ma libre collaboration que la solidarité peut enfin passer du domaine du possible dans celui du réel, présentez-la-moi, non comme un fait mais comme un idéal qu'il vous faut alors légitimer moralement, dont vous êtes tenu de me démontrer, par une autre voie, que je suis obligé d'y suspendre ma volonté, d'y travailler de toute mon énergie et de tout mon cœur ; car si vous vous reconnaissez impuissant à me fournir la démonstration que je réclame, je me sépare de vous, je refuse de sacrifier mes intérêts immédiats à vos lointaines chimères.

Le principe de toute éducation, à la fois morale et sociale, pour ceux qui raisonnent de la sorte, sera donc le suivant : la personne humaine est sacrée, objet de respect étant sujet du devoir ; de là résultent le droit, et la liberté, et la justice sociale. Cultivez dans l'homme la personnalité morale, qui, loin d'être identique à l'individualité égoïste et basse, se pose comme son contraire, et vous aurez créé par surcroît, en vertu d'une nécessité morale cette fois, la solidarité vraie,

tout le devoir social. Car nul ne songe, cela est bien entendu, à isoler l'individu, à le détacher de la société, nul ne conteste ce qu'il y a de réel et d'utile dans les faits de solidarité que vous signalez : ils servent à mieux comprendre jusqu'où va le devoir, toute la complexité et toute l'étendue de l'obligation de justice. Mais cet élément additionnel, pour précieux qu'il soit, ne doit pas être posé comme fondement unique; complément de la notion de justice, il s'y appuie et y trouve sa base solide. Enseignez la justice, et commencez par apprendre à l'homme à se respecter lui-même, à se vouloir et à se rendre libre; c'est ainsi que vous préparerez des citoyens à la Cité de demain : la moralité féconde et agissante part du dedans pour rayonner vers le dehors.

* * *

A ces théories opposées correspondent des méthodes d'éducation différentes. Quels procédés pédagogiques permettront de cultiver le sens social dont les partisans de la solidarité font l'élément fondamental de la moralité? — Il s'agit d'amener l'enfant à considérer ses camarades comme des associés, de le faire toujours sentir, penser et agir socialement, de substituer le système de l'association à celui de la concurrence. On supprimera donc le classement individuel, qui, en vue de créer l'émulation, provoque la vanité, le mépris, l'envie. On comparera l'enfant non plus à ses condisciples, mais à lui-même, notant ses progrès et ses défaillances, les rendant visibles pour lui-même et pour sa famille comme pour le maître, au moyen d'ingénieux graphiques. Aux récompenses et aux punitions personnelles, on substituera les récompenses et les punitions collectives; aux compositions et aux comparaisons *par tête*, les compositions et les comparaisons *par groupes*, constituant les enfants en équipes de travail, comme ils font eux-mêmes dans leurs jeux. — L'enseignement direct de la solidarité se poursuivra par un questionnaire moral auquel l'enfant sera invité à répondre en toute sincérité, sur lequel il notera ses bonnes et ses mauvaises actions, et qui sera rédigé de manière à attirer spécialement son attention sur la nature, la portée, la valeur sociales de sa conduite. On provoquera encore des associations d'élèves en vue de certaines œuvres collectives. On remplacera enfin parfois dans le jugement de certaines fautes le tribunal du maître par celui des camarades.

De ces divers procédés il est bon de remarquer d'ailleurs que plusieurs n'ont rien de spécifique les rattachant au principe de la solidarité plus qu'à tout autre, en faisant les moyens exprès d'une éducation proprement sociale plutôt que d'une éducation simplement morale. C'est donc en eux-mêmes et pour eux-mêmes qu'il les faut apprécier, en noter les avantages ou les inconvénients.

Voici, par exemple, le système des compositions et des classements individuels. Ainsi que la plupart des procédés employés par les maîtres, ce sont des moyens plus ou moins artificiels destinés à exciter les élèves à un travail toujours pénible. On peut estimer qu'il est imprudent de s'en priver si par là on pouvait obtenir des efforts plus énergiques, des progrès plus rapides. La bonne place d'ailleurs est la récompense d'une supériorité intellectuelle, au même titre que la victoire au foot-ball est la récompense de

la supériorité physique, et il n'est pas mauvais de montrer aux enfants que la première existe et a sa valeur comme la seconde. Les succès scolaires, enfin, sont presque toujours le prix de l'application au travail, de l'attention, de la persévérance, toutes vertus morales. On peut s'efforcer d'atténuer les inconvénients signalés sans sacrifier trop légèrement un moyen précieux d'émulation : le savoir a bien sa valeur. — Par contre, on peut être frappé davantage du danger qu'il y a à habituer l'enfant à ne faire son devoir que pour le bénéfice de vanité qu'il en retire. L'émulation est mauvaise parce qu'elle conduit presque fatalement au désir de briller, de l'emporter sur les autres; la supériorité qui ne tient qu'aux qualités de l'intelligence et à des conditions de milieu plus favorables, fait perdre de vue la dignité plus éminente du mérite moral. — Mais cela ne veut pas dire que les procédés nouveaux auxquels on nous convie soient parfaits. La rivalité collective offre peut-être les mêmes dangers que l'autre : les forts du groupe victorieux s'enorgueillissent de leur triomphe; les faibles du groupe vaincu seront détestés pour l'humiliation dont ils auront été la cause. Certains aussi ne seront-ils pas comme invités à compter sur leurs voisins, ou découragés par la perspective d'une infériorité qu'ils devront subir par la faute des autres? Ce qu'on tend à supprimer, c'est moins la concurrence que le sentiment de la responsabilité, de l'effort personnel. Le grand danger de cette méthode, au cas où elle serait généralisée, ce serait de sacrifier systématiquement l'individu à la collectivité, d'amener l'enfant à se conduire comme unité impersonnelle, anonyme, irresponsable d'un tout.

L'emploi des graphiques aussi ne laisse pas de provoquer des scrupules. Le maître qui ne peut toujours tenir compte dans ses notations des mille influences physiologiques, psychologiques, extérieures, dont l'enfant subit l'action, pourra se laisser prendre à l'apparente rigueur mathématique des tracés; l'élève, de son côté, risquera d'être découragé à la vue d'une ligne désespérément descendante au moment où il a le plus besoin d'un soutien et d'un réconfort.

Faire juger et punir l'élève par ses camarades est encore d'une pédagogie contestable; c'est un procédé qui ne saurait se justifier que par une extrême prudence et une extrême rareté : il y a peut-être une erreur assez grave à croire que le meilleur moyen d'apprendre la justice à l'enfant, c'est de l'ériger en justicier.

N'est-il pas enfin d'un zèle inconsidéré et indiscret de provoquer, d'organiser ces confessions écrites communiquées au maître? Il peut y avoir là comme une provocation au manque de franchise. Et si l'examen de conscience a certes une valeur morale, il n'en va pas de même de la direction de conscience : il est mauvais d'habituer l'enfant à subordonner sa conscience à celle de son maître, à voir et à chercher en celui-ci l'arbitre de ses intentions et de ses actes, car c'est le préparer à ne plus relever de soi, à s'en remettre sur un autre du soin de sa destinée morale. Ce qui vaut mieux, ce sont des entretiens intimes où, sans chercher à forcer l'entrée des consciences, sans violer l'intimité délicate des sentiments et des pensées, en proposant avec sincérité, sans les imposer, ses opinions et ses scrupules, en se montrant ami plutôt que maître, on sollicite la réflexion de l'enfant, on l'amène

à rentrer en soi-même. Par là, du moins, on ne risque pas d'aller précisément à l'encontre du but que nous devons assigner à l'éducation publique : former des consciences et par là des citoyens libres.

P. MALAPERT,

Professeur de Philosophie au Lycée Louis-le-Grand.

(A suivre.)

A TRAVERS LA PÉDAGOGIE

Attribution des classes.

Nous savons que, bien souvent, l'effectif du cours préparatoire est de beaucoup le plus élevé et que les jeunes enfants qui s'y trouvent ont besoin d'être constamment dirigés parce qu'ils sont incapables de travailler seuls.

Le plus grand nombre nous arrivent directement de la famille, pour eux le changement est considérable : ils se trouvent dépaysés. A la maison, ils interrogent constamment ; en classe, ils restent facilement muets. Que d'habileté il faut déployer pour gagner leur confiance, les encourager et les faire parler ! S'ils possèdent quelques connaissances sur le monde physique, le monde moral leur est bien fermé et leurs principales

actions sont dictées par un égoïsme plus ou moins absolu. Quelle variété dans les procédés est nécessaire pour les intéresser ! Il ne suffit pas de savoir pour réussir, il faut connaître l'enfant et l'aimer : un don naturel ou une grande expérience est indispensable.

Dans les classes plus élevées, les enfants connaissent l'école, ils comprennent mieux la langue française, ils ont déjà appris à observer et à réfléchir, ils sont *entraînés*, le travail personnel est possible ; la tâche, certes, exige beaucoup de dévouement, mais une médiocrité laborieuse peut y faire honnête figure.

Nous pouvons conclure que la classe — peut-être la plus importante — certainement la plus difficile à diriger, c'est le cours préparatoire. A qui le confions-nous ? « Au plus débutant » qui, à la première vacance, passera dans le cours élémentaire et sera remplacé par le nouveau venu.

Soyons logiques ! Conservons le mouvement nécessaire à l'éducation professionnelle du stagiaire, mais changeons la direction ; partons du cours supérieur pour arriver au cours préparatoire lorsque nous aurons acquis une certaine expérience et, pour vaincre le préjugé, accordons un supplément de traitement à l'instituteur ou à l'institutrice chargée de la classe d'initiation. L'expérience a été faite dans certains centres importants de l'Est, elle est concluante.

F. MUTELET.

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

DERNIÈRE EXPÉRIENCE

Tout a été dit sur l'impuissance des commissions scolaires à assurer la fréquentation de l'école et nous avons lieu de croire que, tout le monde étant d'accord, on ne tarderait pas à remettre sur l'enclume certaines dispositions de la loi de 1882. Mais, dans une circulaire récente, voici que le ministre de l'Instruction publique plaide les circonstances atténuantes et réclame pour elle le bénéfice d'un sursis : « Avant de modifier la loi, il faut veiller, nous dit-il, à ce qu'elle soit réellement appliquée. » Ce premier aveu est à retenir. C'est reconnaître implicitement que la loi n'a pas été réellement appliquée depuis dix-neuf ans. Et nous verrons tout à l'heure si elle peut l'être.

La circulaire ministérielle invoque, bien entendu, la statistique des illettrés qui, comme toutes les statistiques, fait assez bonne figure aux yeux de l'observateur superficiel. Il est certain que, depuis 1834, le nombre des illettrés n'a pas cessé de décroître. Mais vous remarquerez avec moi que les enfants qui sont nés au moment où parut la loi de l'obligation ont aujourd'hui dix-neuf ans. Si cette loi avait fonctionné régulièrement il n'y aurait donc plus d'illettrés du tout.

Puis que faut-il entendre, au juste, par un « illettré » ? Pour la statistique c'est celui qui ne sait pas « ses lettres », qui ne sait ni lire ni écrire.

Est-ce donc uniquement pour la diffusion de l'alphabet que la République a dépensé des millions depuis trente ans ?

Vous ne le pensez pas, j'en suis sûr, et le ministre de l'Instruction publique non plus : « Trop nombreux, nous dit-il, sont les enfants qui ne fréquentent pas l'école ou qui ne la fréquentent qu'irrégulièrement ; qui, par suite, non seulement n'apprennent ni à lire ni à écrire, mais ne reçoivent pas cet ensemble de connaissances et surtout cette éducation morale et civique que comprennent les programmes de l'enseignement primaire. »

Seulement, pour remédier au mal, le ministre compte encore sur des palliatifs. Il fait appel et il a raison de faire appel à l'action personnelle des instituteurs. « L'instituteur qui sait gagner l'affection des enfants et leur faire aimer l'école, qui agit auprès des familles et leur montre la nécessité de l'instruction, obtient presque toujours une bonne fréquentation..... Les instituteurs ne devront pas hésiter à entrer en relations avec les parents, à envoyer des bulletins d'absence lorsque l'enfant manque l'école, à établir des carnets de correspondance. Dans ses propositions d'avancement ou de récompense en faveur des instituteurs et des institutrices, M. l'inspecteur d'académie devra tenir le plus grand compte des efforts qui auront été faits dans ce sens. »

A merveille ! Mais le zèle et le dévouement des instituteurs ne datent pas de la loi de 1882. Si même on avait tant de confiance dans l'efficacité des moyens moraux, il était parfaitement inutile

de faire une loi sur l'obligation. Les instituteurs combattaient l'ignorance avant la loi de 1882 comme ils la combattent aujourd'hui. Mais pour combattre ils ne sont armés que de belles paroles. Ils ne peuvent convaincre que ceux qui sont déjà convaincus. Et c'est précisément pour suppléer à l'insuffisance de leurs bonnes volontés que vous avez établi auprès d'eux des commissions scolaires avec une échelle de pénalités à l'adresse des parents récalcitrants.

Pouvez-vous contester maintenant que ces commissions scolaires ne fonctionnent pas? Que dis-je? Elles ne se réunissent même plus, inférieures en cela aux mannequins qu'on place sur les cerisiers pour effrayer les moineaux et qui font au moins acte de présence. Et le sommeil des commissions scolaires autorise toutes les violations de la loi. Oui, si j'ai le malheur d'oublier de balayer le devant de ma porte ou de secouer un tapis par la fenêtre à partir d'une certaine heure, je suis condamné à vingt-cinq francs d'amende et aux frais. Mais, avec la complicité des commissions scolaires, je puis enfreindre les prescriptions légales qui m'ordonnent de ne pas laisser en friche le cerveau de mon enfant, sans risquer même une réprimande.

Eh, sans doute, me répond la circulaire ministérielle, mais le mal vient de ce que les commissions scolaires ne font pas leur devoir. Attendez un peu que nous les ayons réorganisées et vous m'en direz des nouvelles. Alors, de sa bonne plume, le ministre écrit aux préfets: « Je vous invite à prendre des mesures pour qu'à partir de la rentrée d'octobre, les commissions scolaires soient réorganisées dans toutes les communes, qu'elles se réunissent régulièrement et exercent es attributions qui lui ont été conférées. »

Ah! le bon billet! Et si les commissions réorganisées persistent à ne pas se réunir, si elles vous répondent par la force d'inertie, si elles refusent d'exercer « les attributions qui leur ont été conférées », qu'est-ce que vous pourrez bien leur faire? Mettez-vous les gendarmes en campagne pour assurer la fréquentation des commissions scolaires?

Je lisais, ces jours-ci, un rapport de M. Henri Chédot, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Caen, sur les mesures à prendre pour que la loi sur l'obligation soit désormais une vérité. Je signerais des deux mains tout ce qu'il a écrit sur les commissions scolaires. Et l'opinion de M. Chédot a d'autant plus de prix à mes yeux que ce n'est pas seulement le juriste qui parle, mais « le délégué cantonal » qui a vu de près ces commissions, qui connaît les lacunes et les chinoïseries de la loi par expérience personnelle, parce qu'il a mis, comme on dit, la main à la pâte.

« La loi de 1882 ayant été vivement combattue au moment où elle fut discutée, il était vraisemblable, nous dit M. Chédot, que les commissions pourraient se trouver composées, au moins en grande partie, d'adversaires qui, mettant au-dessus de tout leurs rancunes politiques, se feraient systématiquement ses détracteurs. C'est ce qui s'est souvent produit, même dans les premiers temps, lorsque les commissions scolaires recommencèrent à fonctionner. On ne tarda pas à reconnaître que, dans un grand nombre de communes, la malveillance de certaines commissions était tellement évidente qu'il était impossible de compter en quoi que ce soit sur leur concours. »

J'ajoute que, pour ma part, je ne redoute pas moins leur « bienveillance » que leur malveillance. Confier à des conseillers municipaux ou à des maires, — des maires élus, ne l'oubliez pas, par les conseils municipaux, c'est-à-dire dépendant, à deux degrés, de l'élection — le soin de réprimer les contraventions de leurs électeurs: c'est une de ces bonnes plaisanteries dont se gaussent encore tous les adversaires de la loi.

« S'il est, en effet, dit excellemment M. Chédot, un préjugé condamnable, mais néanmoins solidement ancré dans l'esprit des populations, c'est celui qui consiste à s'imaginer qu'un élu du suffrage universel est tenu de prendre quand même le parti de son électeur et de se faire, en toute circonstance, son avocat et son protecteur. Or, un maire et des conseillers municipaux, qui non seulement ne défendraient pas leurs concitoyens, mais qui même chercheraient à prendre contre eux des mesures rigoureuses, ne tarderaient pas à perdre leur popularité et à voir leur situation électorale gravement compromise. »

Mais les bureaux de la rue de Grenelle ont la foi robuste. Ils croient encore à la possibilité d'amender les commissions scolaires et ils demandent à tenter une nouvelle épreuve. Qu'ils la tentent donc bien vite, pourvu que ce soit la dernière! Et si, comme nous le pensons sans le souhaiter, ils se préparent un nouvel échec, nous reviendrons à la rescousse avec M. Henri Chédot, pour exiger la refonte de la loi de 1882. Et l'on sera bien forcé, cette fois, de se rendre à nos raisons.

ANDRÉ BALZ.

PETIT GUIDE ADMINISTRATIF

L'instituteur, secrétaire de mairie.

L'instituteur, en tant que secrétaire de mairie, est placé sous l'autorité directe du maire.

C'est, en effet, le maire qui, en application de l'article 88 de la loi du 5 avril 1884, nomme à tous les emplois communaux pour lesquels les lois, décrets et ordonnances actuellement en vigueur ne fixent pas un droit spécial de nomination.

Le Conseil municipal a-t-il qualité pour intervenir dans le choix ou la nomination du secrétaire de mairie? D'après le texte même de l'article que nous venons de citer, il est évident que le Conseil municipal ne peut, sans empiéter sur les prérogatives du maire, délibérer sur la nomination du secrétaire de mairie.

Que doit faire l'instituteur auquel le maire offre d'accepter les fonctions de secrétaire?

On sait que la loi du 30 octobre 1886, en son article 25, dispose que les instituteurs ne pourront exercer lesdites fonctions qu'avec l'autorisation du Conseil départemental. L'instituteur, s'il accepte la proposition qui lui est faite par le maire, devra donc demander au président du Conseil départemental, c'est-à-dire au préfet, par l'intermédiaire de l'inspecteur primaire et de l'inspecteur d'Académie, l'autorisation exigée par la loi. — Il est d'usage courant que le préfet accorde à l'intéressé une autorisation provisoire en attendant la réunion du Conseil départemental.

Prescriptions que doit observer l'instituteur secrétaire de mairie.

L'instituteur, dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire, ne perdra pas de vue les termes de la circulaire du 30 mars 1861: «... C'est surtout dans la

tance des registres de l'état civil que se sont produites des fautes d'une certaine gravité... Tantôt on fait, dans les signatures, des substitutions que l'on croit être sans importance; tantôt on se contente de prendre note des naissances et des décès qui surviennent et on ne rédige les actes qu'à la fin de l'année, sans calculer ni les préjudices considérables que, par suite d'oublis ou d'inexactitudes, il peut en résulter pour les familles ni la responsabilité qu'assument sur eux ceux qui se rendent coupables de faits semblables; il se rappellera la recommandation adressée aux préfets dans la circulaire du 24 juillet 1875: « Vous devez veiller à ce que les instituteurs communaux autorisés à remplir les fonctions de secrétaires de mairie, s'acquittent de cette tâche sans nuire à l'accomplissement de leurs devoirs professionnels... si des maîtres encourageaient quelques reproches à cet égard, vous ne devriez pas hésiter à proposer au Conseil départemental de leur retirer l'autorisation qui leur aurait été précédemment accordée. »

Toute latitude lui est cependant laissée pour sa participation aux opérations de classement des animaux de réquisition, alors même qu'elles auraient lieu pendant les heures de classe. (Circulaires des 2 oct. 1880, 25 juillet 1883 et 30 avril 1895.)

Quelles sont les peines applicables au secrétaire de mairie?

Il peut être suspendu et révoqué par le maire (Loi du 5 avril 1884, art. 88).—Aucun droit d'intervention n'est reconnu au Conseil municipal dans l'application de ces peines.

Révoqué ou suspendu, le secrétaire a-t-il un recours devant l'autorité administrative pour obtenir sa réintégration?

Dans l'affaire Régnier (12 juillet 1878), le Conseil d'Etat a déclaré qu'un employé municipal révoqué n'est pas recevable à attaquer devant lui, pour excès de pouvoirs, la décision qui le frappe.

Toutefois, le préfet peut, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par l'article 95 de la loi du 5 avril 1884, annuler l'arrêté pris par le maire sur la suspension ou la révocation du secrétaire; il peut, de même, en suspendre l'exécution.

Révoqué ou suspendu, le secrétaire a-t-il un recours devant la même autorité pour obtenir des dommages-intérêts?

Le Conseil de Préfecture est incompétent pour connaître d'une demande en indemnité pour privation d'emploi formée par un agent municipal: c'est ce qui ressort des arrêtés du Conseil d'Etat en date du 28 février 1879 (Meister), du 12 janvier 1883 (Cadot) et du 15 juin 1888 (Hazebrouck).

Les tribunaux civils sont aussi incompétents sur cette question, « attendu que le maire, en révoquant un employé communal, ne fait qu'un acte rentrant dans ses attributions administratives et dont l'appréciation ne saurait appartenir aux tribunaux judiciaires. » (Tribunal des conflits, 27 décembre 1879, 7 août 1880. — Cour de cassation, 7 juillet 1879.)

De même le ministre de l'Intérieur n'a pas qualité pour connaître de la demande en indemnité. — C'est le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, qui, dans ce cas, peut se prononcer.

Tout autre serait la situation du secrétaire de mairie à qui le maire aurait retenu, par mesure disciplinaire, une partie de son traitement. Il pourrait engager une action devant les tribunaux civils (Tribunal des conflits, 14 juin 1879. — Nonancourt).

ALBERT LANTENOIS,
Commis d'Inspection académique.

OPINIONS DE NOS LECTEURS

A propos de l'enquête sur les traitements.

XXX

UN CAS SIMPLE.

... Je vous ai renvoyé en son temps la feuille d'enquête: je me serais reproché comme un manquement à mon devoir de n'avoir point répondu à votre initiative. Mais je voudrais y ajouter le rapide bilan de mes 32 ans de services.

Nommé instituteur en 1869, j'ai débuté à 600 fr. dans la commune même où je suis encore: c'est pour dire que les changements de résidence ne sont pour rien dans ma situation. J'ai été relativement favorisé, puisque avant 1889 j'étais sur la liste du second huitième et j'ai la médaille de bronze. Mon traitement actuel est de 1 800 fr.

Marié en 1873, ma femme avait une petite dot: 1 500 fr. J'ai eu quatre enfants, l'aînée est décédée en bas âge. Pour élever les trois autres (l'aîné est charbon-forgeron, une fille est institutrice, et l'autre fait mon ménage depuis le décès de ma femme), j'ai dépensé non seulement les petites économies que je pouvais faire sur mon traitement mais encore la dot de ma femme. De sorte qu'après 32 ans de services, le bilan de ma fortune se traduit par ces deux lignes: « Je dois à mes enfants la dot de leur mère, soit 1 500 fr. »

Or je ne voyage pas, je ne vais pas à l'hôtel, ni au café, je ne joue pas; placé à la campagne, au bord des bois, je n'ai qu'une passion, la chasse pendant les vacances, mais elle n'est pour rien dans ma situation, elle l'améliorerait plutôt.

Il faut donc bien convenir que c'est le traitement qui est insuffisant.

Nos paysans en sont si bien persuadés que j'ai eu beaucoup de peine à décider quatre élèves dans toute ma carrière à entrer dans l'enseignement. Les autres ont préféré se faire prêtres. Savez-vous pourquoi? Les parents me le disaient sans détour: « Au moins, là, monsieur, ils ne mourront pas de faim. »

UN MÉRIDIONAL.

XXXI

L'INSTITUTEUR ÉPÉISÉ.

... Deux choses anéantissent les instituteurs primaires: 1° L'insécurité du traitement, la longue attente de l'augmentation toujours incertaine à l'âge où leur famille grandit et où ils ont besoin de ressources assurées;

2° Les œuvres post-scolaires, surcharge écrasante qui vient s'ajouter à la besogne scolaire et qui leur donnent un surcroît de fatigue tel que nulle force humaine ne saurait y tenir.

Pour que l'instituteur puisse faire toutes les tâches qu'on lui impose, il faudrait lui donner deux gosiers et quatre poumons...

UN TOULOUSAIN.

XXXII

UN PLAN DE RÉFORMES.

... Il faut que chacun y pense et rédige son projet. Voici le mien:

1° Suppression du C. A. P. pour les maîtres sortant de l'école normale. Trois ans de stage seront exigés des instituteurs qui ne sont pas passés par l'école normale. A l'expiration de la troisième année, ces derniers subiront un examen pratique; ceux dont l'aptitude pédagogique sera insuffisante seront rayés des cadres.

2° Les instituteurs sortant de l'école normale débutent à 1 200 fr. Les autres reçoivent pendant 3 ans un traitement de 1 000 fr.

3° Que tout instituteur ait un traitement de 1 500 fr. à 30 ans; de 1 800 fr. à 40 ans; de 2 000 fr. à 45 ans.

Un tiers des promotions à la classe supérieure aura lieu au choix après 3 ans passés dans la classe inférieure.

4^o Retraite d'office à 55 ans; retraite proportionnelle après 25 ans de services si le fonctionnaire la demande; retraite proportionnelle après 15 ans de services si des infirmités très graves empêchent l'instituteur de continuer ses fonctions. L'instituteur serait alors traité aussi équitablement qu'un gendarme. Tandis que, s'il devient aveugle avant d'avoir 45 ans, la société à qui cependant il rend des services (voir divers discours) le rejette comme une épave sans qu'il ait même le droit d'exiger le remboursement des retenues faites sur son traitement.

5^o Les frais de déplacement des instituteurs seront à la charge du département, s'ils n'ont pas eux-mêmes, de leur plein gré, sollicité leur changement.

6^o Les plaintes seront communiquées aux intéressés, il y aura des enquêtes contradictoires; les plaintes anonymes seront considérées comme nulles et non avenues. Les plaintes seront encore considérées comme nulles quand la signature du plaignant ne sera pas légalisée par le maire.

7^o Partout où les locaux scolaires seront trop exigus, mal aérés, partout où le logement des instituteurs ne sera pas convenable, les municipalités seront mises en demeure de faire immédiatement les aménagements nécessaires, car s'il y a des palais scolaires (?) il y a ailleurs des bouges qui sont le tombeau des instituteurs et de leur famille.

J. D.

XXXIII

LA LÉGION DES FAVORISÉS.

... Oui, il y en a une, et nous ne lui envierions pas son privilège s'il n'était pris sur notre maigre avoir, à nous, la masse.

C'est la loi de 1889 qui, sous prétexte de conserver les situations acquises, a consolidé en bloc, au profit de quelques-uns, des avantages je ne dirai pas immérités, mais certainement moins indispensables à assurer qu'il ne l'eût été d'assurer aux autres le pain quotidien. Ainsi, certains directeurs ont été appelés d'office, en vertu de leur âge, à remplir la 1^{re} classe, c'est-à-dire à toucher 2,000 francs. Je vois un collègue, non loin d'ici, qui a tranquillement joui de ce chiffre jusqu'au delà de 60 ans d'âge.

Et il y a eu aussi, sous prétexte de consolidation, des faveurs pour les jeunes. Ceux, par exemple, qui avaient eu la chance de passer quelques mois seulement dans une grande ville, se sont vus classés en 3^e, 2^e ou même 1^{re} classe, tandis que leurs aînés traitent une existence pénible en 5^e ou 4^e classe.

Si l'on voulait leur faire cette faveur, soit. Mais alors il fallait les constituer en classe spéciale, à part, et ne pas prendre les ressources sur le fond commun. N'est-il pas décourageant de voir, encore aujourd'hui, bon nombre de directeurs méritants ayant un traitement inférieur à leurs adjoints, et de bons instituteurs ruraux ayant 10, 15, 20 ans de bons services, moins rétribués que des débutants ?

À 42 ans, je suis encore de 4^e classe, en dépit de toute sorte de succès... pédagogiques, élèves reçus tous les ans, félicitations des inspecteurs et... 95 francs par mois !

A. B. C.

XXXIV

QUELQUES APHORISMES CUEILLIS DANS DIVERSES LETTRES.

... « Oui ou non l'instituteur peut-il vivre de son traitement ? » Quelle question ! Je croyais que tout le monde savait que l'instituteur jeune meurt de faim pendant une bonne dizaine d'années. Et par après, il vit tout juste. Il n'y a donc qu'à Paris qu'on a besoin de l'apprendre.

UN INSTITUTEUR DU MIDI.

... Il faut que l'instituteur reste dans sa classe. — Parfait, pourvu qu'on ne l'y laisse pas mourir de faim.

UN INSTITUTEUR DE PARTOUT.

... Tous ceux d'entre nous qui ont un peu de sang dans les veines songent à quitter l'enseignement. Ah !

s'il n'y avait pas l'inepte et injuste engagement décennal, et puis notre pauvreté!...
IDEM.

... « Vous n'êtes pas malheureux, vous et votre femme avec votre double traitement. Beaucoup vous envieraient. »

— Oui, seulement dans les autres métiers on trouve naturel et normal qu'un homme gagne par son travail à lui seul de quoi nourrir femme et enfants. Il n'y a que les instituteurs qui, en peinant à deux, gagnent juste assez pour élever leur famille. Et ceux qui ont cette chance on les en félicite ! Eh bien ! et les autres, c'est-à-dire plus de 95 sur 100 ?

UN INSTITUTEUR HEUREUX.

... Ceux qui ne voient que le double traitement dont jouit le ménage d'instituteur et institutrice oublient qu'une ménagère et une institutrice ont peine à s'incarner en une seule et même personne. Si l'une est excellente, l'autre laissera à désirer. Et il faut ou que la famille ou que l'école en souffre. Laquelle faut-il sacrifier ?

UN INSTITUTEUR DU CENTRE.

... Allez, pionnier de la civilisation, allez, instrument du progrès, régénérateur de l'humanité, semez sans trêve ni relâche, semez le bien, combattez le mal, répandez la lumière. Noble artisan de la plus noble tâche!... etc. Mélodie étrange, pleine d'ironie amère à laquelle répond à côté de moi une autre musique. Ce sont les marmots qui crient : « Papa, j'ai faim ! » — Petits mal élevés, voulez-vous bien vous taire !

UN INSTITUTEUR DE L'EST.

... La question à poser n'est pas : l'instituteur a-t-il de quoi ne pas mourir de faim ? C'est celle-ci : père de famille peut-il élever ses enfants sans faire des dettes ?

UN COMPATRIOTE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Consultation nationale ouverte par le Courrier de Béziers sur une proposition de loi.

Considérant que les instituteurs et les institutrices de France et des colonies n'ont pas de représentants directs au Parlement, ils ont l'honneur de soumettre au Gouvernement de la République les réformes ci-dessous :

ARTICLE PREMIER. — La France enseignante primaire est divisée en 16 académies; chaque académie pourra élire un représentant des instituteurs au Parlement, nommé par eux.

ART. II. — Ce représentant devra être choisi parmi les instituteurs titulaires en exercice.

ART. III. — Il sera procédé à cette élection comme cela a lieu pour le renouvellement du Conseil départemental, c'est-à-dire au scrutin secret.

ART. IV. — Le dépouillement se fera au chef-lieu de chaque département en présence de l'inspecteur d'Académie, du préfet et des membres du Conseil départemental.

ART. V. — Aussitôt après le résultat du département connu, les suffrages exprimés seront communiqués au recteur, qui proclamera élu l'instituteur ayant obtenu la majorité.

ART. VI. — En cas de ballottage, le second tour aura lieu quinze jours après.

Telle est, sommairement exposée, la proposition de loi que nous soumettons aux esprits réformateurs. Nous demandons à chacun de vouloir bien nous lire attentivement, et de nous dire si, réellement, ce renouveau du système représentatif est possible dans la France républicaine et quels avantages notre société pourrait en retirer.

ALBERT ARNAUD.

1. Voir les deux articles expositifs publiés dans les numéros 45 et 46 du Courrier.

CORRESPONDANCE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE

Nous croyons devoir rappeler aux professeurs de langues vivantes et à tous ceux qui s'y intéressent qu'un des meilleurs moyens de se familiariser avec un idiome étranger, c'est de s'exercer à exprimer dans cet idiome ses propres idées. La Correspondance Pédagogique Internationale offre à ses adhérents l'occasion de le faire. Que n'en profite-t-on davantage?... Nous recevons de l'étranger de nombreuses demandes auxquelles il nous est impossible de satisfaire parce qu'on ne semble pas comprendre en France l'importance et l'utilité de la chose.

Il serait téméraire de dire qu'une personne qui a voyagé est toujours supérieure à une qui ne l'a pas fait. Il est des gens à l'esprit étroit et rempli de préjugés à qui rien ne profite, parce qu'ils ne veulent rien voir ni rien entendre; mais, c'est là le petit nombre, même dans notre vieille France, si routinière jusqu'ici. En général, on est frappé de la différence qu'il y a entre les gens qui n'ont jamais eu de rapports qu'avec leurs concitoyens et ceux qui ont des attaches à l'étranger. Il y a chez ces derniers une largeur de vues, une disposition au progrès et une manière de juger qu'on rencontre rarement chez les autres. C'est qu'on ne rapporte pas seulement d'un séjour à l'étranger l'art de s'exprimer dans un autre langage. On a vu et observé des choses dont on n'avait pas eu l'idée jusque-là et on en fait son profit à son insu même.

Le plus grand désir de chacun devrait donc être de voyager et de prendre contact avec des individus nés sous un autre climat, soumis à d'autres lois, partant, complètement différents de nous comme tempérament et comme caractère.

Ce désir, qui de tout temps a existé chez quelques-uns, se fait heureusement sentir de plus en plus. Malheureusement, tout souhait n'est pas réalisable, et beaucoup de ceux que l'inconnu attire le plus sont retenus dans leurs foyers par des devoirs impérieux ou par les nécessités de la vie. La Correspondance Pédagogique Internationale offre à ces captifs des circonstances la vie à l'étranger par la correspondance. Qu'ils s'adressent à elle, tous ceux qui aspirent à agrandir le cercle de leur horizon sans en avoir la possibilité! Elle leur fournira à chacun un ou plusieurs correspondants étrangers grâce auxquels ils pourront se renseigner sur les mœurs et coutumes d'un autre pays, tout en se familiarisant avec la langue de ce pays.

Il suffit de donner son nom et son adresse, et de fournir quelques renseignements sur sa personnalité. L'âge, la profession, les goûts, le milieu social dans lequel on vit sont autant d'indications utiles pour la mise en rapports de deux personnes inconnues l'une de l'autre.

S'adresser pour toutes communications concernant la partie féminine de la section franco-anglaise à M^{me} Pernotte, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e arrondissement).

REVUE DE LA PRESSE

Le rôle social et pédagogique des officiers.

Le *Journal des Instituteurs* publie un programme d'enseignement, pour les écoles militaires, moitié historique, moitié moral, dont le ministre de la Guerre a confié l'élaboration à M. G. Duruy, professeur d'histoire à l'École polytechnique. Voici le texte de ce document; les instituteurs, officiers de réserve, le liront avec intérêt.

1^o Les armées d'autrefois et d'aujourd'hui :
« 1^o L'armée féodale; 2^o l'armée royale; 3^o l'armée impériale.

— Hommage aux vertus de l'ancienne France militaire.

— Ce qui, dans le patrimoine légué par elle, doit être précieusement conservé : les traditions d'honneur, de courage, de discipline, d'abnégation. Ce qui doit être exclu : l'esprit de caste; par quoi il doit être remplacé : l'esprit de solidarité.

L'armée républicaine.

— Exemple accompli d'armée républicaine fourni par les armées de la Révolution : leur esprit, les soldats, les chefs; comme ils comprenaient et comment ils faisaient la guerre.

Le service universel et obligatoire ayant modifié profondément la constitution de l'armée, celle-ci ne peut plus être, comme on l'a dit, « une citadelle fermée au sein de la nation », puisqu'elle est la nation elle-même, dressée à sa propre défense. De là, nécessité de la disparition de tout vestige d'antinomie entre ces deux termes : l'Armée et la Nation, qu'il est absurde et coupable d'opposer l'un à l'autre. »

2^o L'éducation par les officiers :

« Comment l'officier peut et doit contribuer à l'éducation de la démocratie.

— Que la préparation à la guerre reste la principale, mais n'est plus l'unique fonction de l'officier. Le devoir d'aïnesse de l'officier envers le soldat. Nécessité de relations de plus en plus intimes, de plus en plus fraternelles entre l'officier et le soldat. L'officier éducateur, conseiller, ami, tuteur attentif du soldat, sans jamais abdiquer sa ferme et légitime autorité de chef.

— Que l'officier, à côté de son rôle purement militaire, a un rôle social à remplir : sa beauté, sa bienfaisance, ses limites.

— Détermination de ce rôle. Établir que, tout en comportant un élément pédagogique, il est différent de celui de l'instruction de l'école. »

Voici, d'autre part, quelques sujets que les officiers seront appelés à traiter devant leurs hommes :

a) *Thèmes militaires et patriotiques* : L'histoire du régiment, de la ville, de la province; relation d'actes d'héroïsme inspirés sur le champ de bataille ou dans la défense des places par le dévouement au drapeau et l'amour de la patrie.

b) *Thèmes civiques* : Le respect de la loi; les devoirs de tout citoyen envers la patrie, et au premier rang de ces devoirs, celui de la défendre; le service militaire, conséquence nécessaire de ce devoir.

c) *Thèmes économiques* : Notions sur l'agriculture, sur l'industrie de la région; notions sur l'empire colonial de la France, ses productions, ses ressources; la colonisation; avantages que le pays, le colon lui-même y trouvent; l'alcool; les ravages exercés, urgente nécessité de combattre ce fléau; notions élémentaires d'hygiène et de médecine usuelle appropriées à la condition du soldat.

d) *Thèmes moraux* : Le respect de l'uniforme, les idées dont le drapeau est le symbole. — La guerre : ce qu'elle était autrefois, ce qu'elle doit être aujourd'hui; que la guerre ne saurait plus être de notre temps, accompagnée d'actes de carnage ou de pillage qui seraient la négation même des principes généraux et humains que la France revendique comme siens. — Les guerres coloniales : le devoir de justice et l'humanité d'un peuple civilisé et des soldats envers les habitants des pays qu'il conquiert pour y coloniser.

3^o *Les conséquences de ce rôle social et pédagogique* :

« L'autorité morale du chef grandie aux yeux du soldat : la discipline intacte et librement consentie. Adhésion plus sincère du soldat au devoir d'obéissance;

L'armée devenant, par l'effort de ces milliers d'éducateurs volontaires que doivent être les officiers, une grande école d'hygiène morale et physique, en même temps que d'honneur, de vaillance, de discipline et de patriotisme, — rendant au pays ses enfants

meilleurs qu'elle les a reçus, — conquérant ainsi un titre de plus à la reconnaissance et à l'amour de la nation. »

*
**

Comment on fonde un restaurant de tempérance.

M. Ebersolt, pasteur à Monthéliard, écrit au *Relèvement social* comment il s'y est pris pour fonder un restaurant de tempérance.

Il a commencé par proposer à quelques paroissiens fortunés de souscrire à des actions de 100 francs, sans aucune garantie d'intérêt, ni même de capital. En trois jours, il avait placé 35 actions et pouvait se mettre à l'œuvre. L'achat du mobilier absorba 1,200 francs. Ce mobilier doit être confortable, dit-il, au moins autant que celui des cafés ordinaires; il importe, en particulier, de soigner la vaisselle et la verrerie.

Comme boissons, le restaurant admet le vin, la bière, le malaga, le muscat, le quinquina, les limonades et sirops, et, bien entendu, les thé, café et chocolat. La consommation du vin ne peut dépasser un demi-litre par personne; ce vin, de très bonne qualité, est vendu assez cher: 60 centimes le rouge, 70 centimes le blanc.

Le prix d'un repas est de 75 centimes avec un verre de vin; ce repas se compose ordinairement d'une soupe, de bœuf bouilli et d'une viande garnie. — Le prix de pension, pour trois repas, est de 45 francs par mois.

Malgré ce prix modique, le restaurant a fait, dès la première année, des bénéfices qu'il a employés à l'amortissement.

Pour M. Ebersolt, un tenancier bien choisi est une condition essentielle de succès.

*
**

L'Enseignement primaire des indigènes algériens.

Nous avons sous les yeux, dans la *Dépêche algérienne*, le compte rendu de la séance des délégations financières où a été voté le budget de l'Instruction publique, et nous y remarquons plusieurs votes témoignant d'une certaine opposition au développement de l'enseignement primaire des indigènes.

C'est ainsi que la délégation a supprimé le crédit de 44,000 francs demandé par le gouvernement pour la construction de nouvelles écoles, et un autre, de même importance, pour la création de nouvelles classes. La délégation a déclaré craindre que les dépenses, sans cesse croissantes, résultant de ce chef ne compromettent gravement la situation budgétaire de la colonie, et a demandé aux pouvoirs publics de marquer un temps d'arrêt. — Elle a aussi réduit le crédit destiné aux publications et impressions en langue arabe.

On peut se demander si ce ne sont pas là de fâcheuses économies et si, à refuser l'Instruction aux Arabes, on ne risque pas de faire tort à l'influence française; car en leur donnant l'éducation dans notre langue, nous en faisons des clients de notre civilisation.

*
**

Les écoles privées et la loi sur les congrégations.

L'*Univers* rend compte d'un entretien de M. l'abbé Gayraud, député, avec M. Waldeck-Rousseau.

On sait que M. Leygues a prescrit aux inspecteurs d'académie de refuser le récépissé de toute déclaration d'ouverture d'école congréganiste privée qui ne serait pas accompagnée d'un décret du conseil d'Etat autorisant l'ouverture de cette école. M. Waldeck-Rousseau aurait affirmé que cette exigence ne s'applique pas au cas où les congréganistes louent leurs services au propriétaire légal et réel de l'immeuble où s'ouvrira l'école. Ainsi donc, les écoles où les congréganistes ne font que louer leurs services pédagogiques peuvent être ouvertes en se conformant aux seules prescriptions de la loi de 1886. A plus forte raison, ne doit-on rien exiger de pareil s'il ne s'agit que d'un changement de local ou de titulaire. — Il va sans dire qu'en vertu de l'article 14 de la loi du 1^{er} juillet, le congréganiste, qui fait une déclaration d'ouverture, doit justifier que sa congrégation est autorisée ou a demandé l'autorisation.

*
**

De l'abus des moralités et des interrogations finales dans les leçons de morale.

Voici une observation très juste du *Maître pratique*: Est-il bien utile de terminer toute leçon de morale par une espèce de sermon?

Les enfants, pas plus que les hommes, n'aiment à être chapitrés tout le temps; une péroraison morale, à la fin de chaque leçon, finirait très vite par les horripiler. Quant à la leçon de morale proprement dite, elle peut se terminer autrement qu'en sermon. Si la leçon a été bien faite, les élèves resteront, à la fin, sous une impression profonde; cela suffira et la leçon aura été bonne. Or cette impression, des interrogations suivant immédiatement la leçon, surtout si elles sont pressantes, risquent de la dissiper. Sans doute, elles sont nécessaires, mais usons-en avec précaution.

*
**

Une leçon de tolérance.

Nos lecteurs connaissent sans doute la *Ligue pour le repos du dimanche*, dont le but est de procurer à tout travailleur, autant que possible, un jour de repos par semaine, but poursuivi en dehors de toute préoccupation confessionnelle, par des adhérents venant de tous les points de l'horizon politique ou religieux. Après avoir enregistré quelques démissions de sociétaires qui se retirent, parce que « certains noms ne leur vont pas parmi les membres marquants de la Ligue », ou parce qu'ils n'ont pas l'esprit assez large « pour séparer les questions religieuses des questions morales », le dernier « Bulletin » publie deux lettres du R. P. Lemaire, de la Société de Jésus, qui font grand honneur à leur auteur. Les voici :

Ayant à donner une grande mission dans la paroisse Sainte-Marguerite (Paris), je vous propose de faire connaître la Ligue à cette immense population. Si vous pouviez déterminer quelqu'un de ces Messieurs les curés des principales paroisses de Paris à entrer dans le Comité central, vous dissiperiez les préventions que quelques catholiques entretiennent encore contre votre œuvre, parce que vous n'en faites pas, — et en cela vous avez raison, — une œuvre confessionnelle. Il faut assurer le repos du dimanche avant de s'occuper de le sanctifier. Les missionnaires, qui sont en contact perpétuel avec le peuple, savent, par une triste expérience, que le travail du dimanche est une des principales causes de l'irrégularité et de l'im-

moralité. C'est donc un devoir de premier ordre qui s'impose à tous les prêtres de se liguier avec tous les hommes de bien pour faire cesser un pareil fléau. En vous adressant aux missionnaires pour faire connaître la Ligue, vous pourrez atteindre le chiffre des 100,000 adhérents dont vous parlait Jules Simon.

Il y a quelque mérite à l'heure actuelle, au milieu du déchaînement de si ardentes passions, à continuer à faire œuvre d'union et de paix. C'est parce que la Ligue populaire veut faire cette œuvre, que j'ai cru bon de m'y agréger.

Sans doute, à moi, prêtre et religieux, le repos du dimanche ne suffit pas; mes desirs vont plus loin: c'est à la sanctification du dimanche que je vise. Mais pour y atteindre il faut au préalable obtenir, pour ceux qui travaillent, la liberté. Quand ils l'auront, ils l'emploieront à leur guise; en tout cas, c'est le devoir des honnêtes gens de tous les partis et de toutes les religions de les aider à la conquérir. La Ligue groupe, pour ce but très déterminé, toutes les bonnes volontés; nous nous séparerons au delà, pour suivre chacun le chemin que lui montre sa conscience, sous le regard de Dieu.

Dans une société troublée comme la nôtre, où règne le sectarisme le plus intransigeant, il est d'un bon exemple que les hommes de bonne volonté se groupent pour conquérir au peuple une liberté aussi nécessaire que celle de se reposer le dimanche. Ce sont peut-être des ligues comme celle-ci, dont le but est si nettement déterminé qu'il ne peut porter aucun ombrage à aucune conviction personnelle, qui donnent l'idée aux honnêtes gens de se serrer la main pour faire enfin triompher dans ce pauvre pays l'ordre dans le respect des droits d'autrui et dans la liberté.

Voilà du vrai libéralisme; ce serait n'en point avoir que de ne pas le reconnaître parce que cet exemple nous vient d'un prêtre. F.

REVUE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTRANGER

La situation de l'enseignement primaire en Italie pendant l'année 1900.

Les livraisons de la *Revue pédagogique* parues depuis le mois de juillet 1901 renferment un certain nombre d'études très intéressantes sur les institutions scolaires des pays étrangers. Nous consacrerons aujourd'hui notre Revue à résumer certaines parties des articles de M. Dejob, sur l'Italie, et de M. Guillaume, sur l'Angleterre.

M. Dejob s'attache à montrer, d'après un rapport de M. Ravà, l'un des hauts fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique italien, combien critique est la situation de l'école primaire et celle de l'instituteur en Italie. Quelques chiffres le feront connaître. « Sur 32,232 locaux scolaires, en 1897-98, 2,291 étaient bons, 16,806 médiocres et 11,044 mauvais. Quant au personnel, qui vaut cent fois mieux, sur 50,058 maîtres des deux sexes, 3,080 étaient notés comme incapables, ce qui n'étonnera guère si l'on songe que 2,260 d'entre eux n'ont aucun diplôme. Et la faute n'en est pas à la pédagogie, car nulle part elle ne se donne plus de mal qu'en Italie; mais la condition des instituteurs est si précaire, si dure, que le découragement les gagne et qu'au seuil de la carrière les jeunes gens intelligents commencent à hésiter. En deux ans, de 1896 à 1898, le nombre des maîtres a diminué de 789; il faut remplacer les disparus par des femmes ou même tolérer des sujets dont on voudrait bien se débarrasser. » M. Ravà cite, en soulignant les mots,

ce témoignage d'un inspecteur: « Les appointements d'instituteurs sont absolument insuffisants pour vivre. » Il ajoute modestement, mais nettement: « Il semble donc que le nombre des maîtres ne peut augmenter que si leur traitement s'accroît. » Dans un sixième seulement des communes, on a institué des cours du soir et des jours de fêtes, obligatoires sur le papier pour les enfants (qui, ne l'oublions pas, dans les villages italiens, profitent généralement de la permission de quitter l'école à neuf ans), facultatifs pour les adultes; ces cours, mal payés, ouverts à des auditeurs de force trop inégale, donnent très peu de fruit, et sont déclarés à peu près inutiles par les inspecteurs primaires, surtout pour la partie de la population à laquelle on les destine; car le nombre des inscrits est tombé de 530,532 (1871-72) à 424,935. »

Il n'est pas probable que la situation change à bref délai. D'un côté, en effet, les conseils municipaux, de qui dépendent les instituteurs, « les jugent souvent sur tout autre chose que sur leurs mérites professionnels, et dans beaucoup de communes, le langage, les actes des municipalités attestent à l'endroit de l'école une indifférence, une hostilité qui surprennent dans un siècle où le respect de la science est souvent poussé jusqu'à la superstition. » D'un autre côté, la majorité de la Chambre des députés ne montre pas beaucoup plus de tendresse pour les instituteurs: « Cette année, une pétition où 10,000 maîtres demandaient une amélioration de leur sort a été écartée sous forme d'un renvoi pur et simple au ministère; et le budget du ministère a eu contre lui, au scrutin secret, 81 boules noires, c'est-à-dire deux fois plus que l'année précédente. »

Les instituteurs italiens ont compris qu'ils n'avaient guère à compter que sur eux pour améliorer leur situation. Ils ont fondé des journaux pédagogiques, qui sont très bien rédigés et très influents; ils ont institué des congrès annuels, dont le langage est parfois menaçant. Et surtout, « il se prépare, en ce moment, un organe bien autrement redoutable des revendications de l'enseignement primaire, savoir une ligue nationale permanente des instituteurs.

« L'idée marche rapidement, dit M. Dejob, d'autant que la ligue nationale relie les sociétés antérieures et ne les supprime pas; elle commence, au contraire, par les grouper région par région; en novembre dernier, ce travail préparatoire n'était pas encore terminé pour la Lombardie et pour l'Italie méridionale; mais, en revanche, les sociétés de la Vénétie, de l'Emilie, du Piémont, de l'Ombrie, du Latium étaient rattachées entre elles et à la ligue, laquelle avait déjà reçu 20,963 adhésions: près de la moitié des instituteurs des deux sexes. Si l'on songe que les membres de cette ligue sont disséminés, sans doute, mais qu'aussi ils sont partout, qu'ils sont électeurs dans un pays où le tiers seulement de la population mâle vote, qu'ils ont tous plus ou moins l'habitude de la parole, qu'ils passent en général de longues années dans une même commune, qu'ils sont reliés entre eux par la communauté des études, de la profession, des griefs, on peut mesurer la force dont ils disposeront. Car il ne s'agit pas, on le pense bien, d'une société de pédagogie, mais bel et bien d'une ligue fondée en vue du redressement des torts. »

C'est peut-être de cette ligue que viendra la rénovation de l'enseignement primaire italien,

conséquence logique de l'amélioration de la situation matérielle et morale de l'instituteur.

*
**

L'enseignement primaire supérieur anglais.

De l'étude de M. Guillaume sur l'Angleterre, nous extrayons quelques détails sur l'enseignement primaire supérieur anglais, qui ne se composait jusqu'ici que d'éléments épars et sans connexion, et qui vient d'être organisé.

« Les écoles primaires supérieures donneront un cours d'instruction de quatre années... Elles auront un caractère rigoureusement primaire et populaire : aucun élève ne pourra y être admis s'il n'a passé au moins deux ans dans une école élémentaire ; aucun ne pourra y rester après la fin de l'année scolaire pendant laquelle il aura 15 ans accomplis... Cet âge est considéré comme l'extrême limite à laquelle doit se terminer l'instruction primaire... »

« L'école primaire supérieure n'admettra que des

élèves choisis par l'inspecteur et capables de s'assimiler son enseignement. Ces quatre années formeront un tout, et un élève devra commencer par la première année... »

« Le programme devra être suffisamment pratique. Sans doute, l'enseignement primaire ne doit pas renoncer à former l'esprit ; mais, à cause du temps limité dont il dispose et en raison des besoins des élèves, il doit donner une large place à l'utilité immédiate. »

*
**

La coéducation des sexes en Allemagne.

L'idée de la coéducation des sexes, qui a de nombreux partisans en Angleterre et aux Etats-Unis, fait chaque jour des progrès en Allemagne. Les instituteurs westphaliens viennent, par exemple, dans un récent congrès, de voter une résolution demandant que dans les écoles primaires garçons et filles soient élevés en commun.

J. F.

CORRESPONDANCE

QUESTIONS SCOLAIRES

BOURSES DE SÉJOUR A L'ÉTRANGER.

M. G. à M.

« Pourriez-vous me renseigner sur le concours pour l'obtention des bourses de séjour à l'étranger, concédées par le ministère de l'Instruction publique, soit aux professeurs soit aux élèves ? »

Ce concours a lieu dans la dernière quinzaine de juillet.

Sont admis à y prendre part :

1^o Les professeurs d'école normale ou candidats pourvus du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales qui se destinent à l'enseignement des langues vivantes ;

2^o Les élèves des écoles primaires supérieures. — Les conditions à remplir par ces derniers sont les suivantes :

1^o Avoir au moment du concours 16 ans accomplis et moins de 18 ans ;

2^o Être pourvu du certificat d'études primaires supérieures ;

3^o Adresser au ministre par l'intermédiaire de l'inspecteur d'Académie une demande écrite ou signée par le père ou tuteur, tendant à obtenir une bourse de séjour. Cette demande doit indiquer exactement les noms, prénoms, date et lieu de naissance du candidat ainsi que la date à laquelle il a obtenu le certificat d'études primaires supérieures.

Les directeurs des écoles doivent joindre à chaque demande la date de l'entrée de l'élève à l'école et des notes détaillées sur sa tenue, sa santé, son caractère, ses aptitudes, son application et ses progrès.

Les épreuves du concours sont des épreuves écrites qui ont lieu au chef-lieu du département et des épreuves orales subies à Paris devant une commission spéciale.

Pour les élèves, les épreuves écrites consistent en une composition française, un thème et une version. Il est accordé trois heures pour la composition française et trois heures pour les deux autres compositions réunies.

Pour les professeurs, elles comprennent un thème, une version et une rédaction d'un genre simple : cette dernière est faite sans dictionnaire. Trois heures sont accordées pour chaque composition.

Les épreuves orales comprennent la lecture et la traduction d'une page facile d'un prosateur étranger,

une conversation en langue étrangère sur la page lue, et des questions de grammaire.

La liste par ordre de mérite des candidats admis à la suite de l'examen oral est soumise à l'approbation du ministre, qui nomme les boursiers.

Les bourses sont données pour un an ; elles peuvent être prolongées pendant une deuxième année.

J.

CERTIFICAT D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES.

A. C. à M. O.

« Quel est le programme exact du certificat d'études primaires complémentaires ? L'examen comprend-il une épreuve de sciences mathématiques ? Le dessin doit-il être fait sans instruments ? »

La réponse est indiquée dans l'arrêté du 25 janvier 1895 : Il n'est pas établi de programme officiel pour les cours complémentaires. L'enseignement a pour objet la révision et le complément des matières du Cours supérieur avec quelques emprunts aux programmes des écoles primaires supérieures. Les élèves qui auront suivi *une cours complémentaire* pourront, à la fin de l'année scolaire, demander à subir, *sur les matières enseignées dans ce cours*, un examen qui se passera dans les mêmes formes que l'examen du certificat d'études primaires élémentaires. Mention des notes obtenues par les élèves qui satisferont à ces épreuves sera faite sur le certificat d'études primaires élémentaires, sous la rubrique : *Mention d'études primaires complémentaires.* (Art. 1, 2 et 3. — Code Pichard, pages 395 et 396.) C'est donc un examen de fin d'études ou mieux de sortie qui varie avec chaque département, voire même avec chaque établissement. Mettez-vous en relation avec le directeur du cours complémentaire voisin. Voici les matières de l'examen dans le département de la Seine : Français, Histoire, Géographie industrielle et commerciale. — Instruction civique. — Arithmétique. — Géométrie. — Comptabilité. — Sciences physiques et naturelles. — Dessin (croquis coté ou plâtre). — Travail manuel. — Langue anglaise ou allemande.

INSTITUTRICES EN TUNISIE.

M. M. à C. (Lot).

« Quelles conditions doit remplir une institutrice pour être nommée en Tunisie ? »

Les mêmes qu'en France, mais on n'y appelle plus guère que les institutrices pourvues du brevet supérieur.

« Quels sont leurs traitements? »

Les instituteurs et les institutrices sont divisés en six classes et en deux catégories selon qu'ils possèdent ou non le brevet supérieur :

Instituteurs avec le brevet supérieur : 1500 fr. ; 1800 fr. ; 2400 fr. ; 2700 fr. ; 3000 fr.

Instituteurs sans le brevet supérieur : 1200 fr. ; 1500 fr. ; 1800 fr. ; 2000 fr. ; 2200 fr. ; 2500 fr.

Institutrices avec le brevet supérieur : 1200 fr. ; 1500 fr. ; 1800 fr. ; 2000 fr. ; 2200 fr. ; 2500 fr.

Institutrices sans le brevet supérieur : 1200 fr. ; 1300 fr. ; 1400 fr. ; 1600 fr. ; 1800 fr. ; 2100 fr.

A ces chiffres s'ajoute l'indemnité de résidence et, s'il y a lieu, de logement, de direction, de langue arabe et de l'Administration des postes.

ÉCONOME D'ÉCOLE NORMALE.

Une Abonnée.

« Quels sont les titres exigés pour être nommée économiste d'école normale. Quel est le traitement attaché à cet emploi? »

Les candidats à l'économat doivent être pourvus du brevet supérieur et du C. A. P., être âgés de 21 ans au moins et avoir accompli une année de stage auprès de l'économiste d'une école normale. Ils ne reçoivent, pendant la durée de leur stage, aucune indemnité, mais ils peuvent être logés et nourris à l'école.

Ils subissent, à la fin de leur stage, un examen spécial. (Décret du 18 janvier 1887, art. 64, Code Pichard, page 90.)

Traitements : 1800 fr. ; 2000 fr. ; 2200 fr. ; 2500 fr. ; 2800 fr. Ils ont droit au logement.

Les vacances sont rares parce que dans les écoles normales comptant moins de 60 élèves, le service de l'économat est confié à un professeur qui a droit au logement et à une indemnité spéciale de 500 francs indépendamment de son traitement.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR.

Un abonné de la Dordogne.

« Quel programme doivent suivre les candidats aux bourses de l'enseignement primaire supérieur? Le dessin est-il obligatoire? »

Le programme du cours supérieur des écoles primaires. — Le dessin n'est pas obligatoire. Les épreuves écrites sont les mêmes que pour le Certificat d'études primaires, mais un peu plus difficiles. Les épreuves orales comprennent : 1^o la lecture ; 2^o l'arithmétique et le système métrique ; 3^o l'histoire et la géographie de la France ; 4^o l'instruction morale et civique ; 5^o les sciences physiques et naturelles.

F. M.

VARIÉTÉS

TRUST

« Trust » est un mot anglais (substantif ou verbe) d'un usage très fréquent dans tous les pays anglo-saxons ; il a par lui-même un assez grand nombre de sens ; d'autre part, c'est un parent prolifique : je compte dans une édition déjà ancienne du *Dictionnaire Etymologique*, dix-neuf mots de la même famille, sans parler des vocables formés au moyen de préfixes. Dans une acception que seuls mentionnent les dictionnaires récents, il est devenu en Amérique et ensuite dans le monde entier d'un emploi courant. Tout le monde parle des « trusts » américains ; les journaux mentionnent souvent la constitution d'un nouveau trust (trust des chemins de fer, trust de l'acier), parlant des dangers que peuvent faire courir ces trusts à l'industrie et au commerce de l'ancien monde. Nous voudrions dire ce qu'était un trust, faire voir en quoi consistait cette association illégale et faire constater l'impropriété du mot « trust » employé pour désigner les grandes sociétés américaines, des achats gigantesques desquelles parlent souvent nos journaux.

* *

Les écrivains américains protestent contre l'emploi du mot « trust ». A leur avis, le mot est impropre, et ils y substituent celui de « combination » ou « consolidation ».

En quoi consiste ou plutôt consistait le trust? Supposons qu'un petit nombre de financiers et industriels groupent toutes les actions de compagnies concurrentes en une certaine industrie, ils deviennent par l'achat les propriétaires de ces actions ; dès lors ils disposent d'un pouvoir illimité et sans contrôle « dans la zone d'activité humaine qu'ils ont envahie et accaparée ». Le

but d'un tel accaparement d'actions, c'est le monopole d'une industrie déterminée, c'est le moyen, en étant le maître unique d'un certain marché, de réaliser de très gros bénéfices. C'est une manœuvre de Bourse dont les auteurs ne cherchent point à réduire les frais généraux de production, ni à perfectionner les outillages, ni à augmenter le salaire des travailleurs, ni à diminuer le prix de vente des produits. Les présidents, vice-présidents, membres des conseils d'administration des compagnies associées en un trust continuent à toucher de gros appointements et les actionnaires d'énormes dividendes, mais les ouvriers en souffraient parfois et les consommateurs toujours.

On s'éleva avec raison contre de pareilles associations, on leur fit une violente opposition jusqu'au jour où la loi les interdit.

* *

Ce qu'on appelle actuellement « trust » ou plus proprement « consolidation » est tout différent. Le trust était fermé ; « la consolidation » est ouverte ; ce qui fait déjà disparaître le caractère inquiétant du monopole. Que les représentants les plus importants d'une industrie s'entendent pour réunir leurs entreprises ; qu'une dizaine, par exemple, de puissantes compagnies se combinent en une compagnie géante à capital unique ; que ce capital unique soit divisé en un nombre considérable de titres dont chaque ancienne compagnie — ou ses membres — recevra une part proportionnée à son importance antérieure ; que, d'autre part, des actions nouvelles soient émises dont tout capitaliste, étranger à la nouvelle association, pourra prendre le nombre qu'il lui plaira, et l'on aura une « consolidation ».

Le but de la consolidation est tout autre que celui du trust. Sans doute, les compagnies qui

la constituent veulent gagner de l'argent, mais elles le veulent sans nuire au consommateur et à l'ouvrier. Par la consolidation, les frais généraux de production sont réduits; « les systèmes d'achat et de distribution des matières premières sont simplifiés, les intermédiaires supprimés, les fonctions parasitaires, les emplois inutiles abolis ». Le président du Great Northern Railway l'a fait remarquer : les seules victimes des « consolidations » ont été les membres des conseils d'administration qui touchaient autrefois des appointements fantastiques dans les petites compagnies aujourd'hui disparues.

* * *

Rien que de louable en tout ceci. Néanmoins, on adresse toujours aux consolidations deux reproches : on les accuse de viser au monopole, par conséquent à la suppression de la concurrence, à la tyrannie économique; le second reproche est celui de « surcapitalisation ».

Les consolidations répondent victorieusement, semble-t-il, au premier de ces griefs. Jusqu'ici, aucune consolidation n'a augmenté ses prix de vente. Si elle le faisait, elle se susciterait, par là même, une consolidation concurrente. Tout comme une entreprise industrielle, une consolidation ne peut prospérer, subsister même, qu'en donnant les meilleurs produits possible, avec un bénéfice raisonnable. Aucune consolidation n'est jamais parvenue et ne parviendra jamais à

posséder un monopole complet en une industrie donnée. La plus vieille des consolidations américaines a toujours de redoutables concurrents; cette consolidation, la *Standard Oil Company*, a prospéré sans monopole et en abaissant ses prix de vente.

Nous ne savons ce que répondent les consolidations à la seconde accusation. Voici, en tous les cas, en quoi elle consiste. On prétend que dans toute consolidation le capital nominal représente deux ou trois fois la valeur réelle de l'entreprise. Par exemple, la société qu'on appelle vulgairement le *trust de l'acier*, et dont le nom exact est *Steel combination*, s'annonce au capital de 5 milliards de francs; mais, dit-on, ces 5 milliards de francs sont trois fois supérieurs à la valeur matérielle de toutes les entreprises amalgamées dans la *Steel combination*; les deux tiers de ces 5 milliards n'existent que sur le papier. Voilà pourquoi, ajoute-t-on, un krach terrible surviendra quelque jour aux États-Unis.

Quoi qu'il en soit de ce second reproche et de la prophétie des pessimistes, les consolidations, telles qu'elles nous sont présentées, ne semblent avoir rien d'immoral, rien d'illégal; elles paraissent offrir aux consommateurs des avantages sérieux, analogues à ceux des sociétés coopératives de notre pays; tandis que les trusts étaient des manœuvres de spéculation où les boursiers trouvaient leur compte, mais dont étaient victimes les ouvriers et les consommateurs.

GASTON MOUCHET.

ACTES OFFICIELS

CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Conseils départementaux.

30 octobre. — M. Blutel, inspecteur de l'enseignement primaire à Evreux, est nommé membre du conseil départemental de l'Eure, en remplacement de M. Lambert, qui a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

PERSONNEL — NOMINATIONS

Inspection académique.

25 octobre. — M. Le Téou va d'Auch à Avignon.

29 octobre. — Un congé d'inactivité, jusqu'au 1^{er} janvier 1902, est accordé à M. Jacquin, secrétaire d'inspection académique à Grenoble.

INSTITUTEURS.

Instituteur adjoint d'école annexe.

28 octobre. — M. Nolot, instituteur titulaire, est délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint à l'école primaire annexe à l'école normale de Varzy, en remplacement de M. Provest.

INSTITUTEURICES.

Professeurs.

23 octobre. — Un nouveau congé de trois mois, à partir du 1^{er} octobre 1901, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M^{lle} Groux, professeur d'école normale.

Un congé illimité est accordé, sur sa demande, à M^{me} Le Ricolaïas, ex-professeur à l'école normale de la Roche-sur-Yon.

23 et 30 octobre. — M^{lle} Peignet va de l'école primaire supérieure de Château-du-Loir à l'école d'Angers, en remplacement de M^{lle} Baron.

Deux nouveaux congés de trois mois sont accordés à M^{lle} Papin, directrice de l'école annexe à l'école normale de Châteaurox, et à M^{me} Salles, professeur à l'école normale de Rodez.

28 octobre. — Un nouveau congé d'un an est accordé à M^{me} Becquet, ancienne directrice d'école annexe.

Écoles primaires supérieures.

FILLES.

Professeurs.

28 octobre. — M^{lle} Campon va de Thaon à Angers.

AVIS ADMINISTRATIFS.

Examen du certificat d'aptitude au professorat des langues vivantes dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures.

Liste, par ordre de mérite, des candidats définitivement admis

ANGLAIS.

MM. Arrivetz, professeur à l'école primaire supérieure de Nancy; — Procureur, professeur au collège de Sancerre (Cher); — Fauchère, professeur à l'école normale de Laval. — Coquelle, instituteur public, à Paris.

M^{mes} Mespoulet, institutrice libre, à Paris; — Taboureaux, maîtresse surveillante au lycée d'Auxerre; — Rogez, répétitrice à la maison d'éducation de la Légion d'honneur, à Saint-Denis; — Lacassagne, institutrice à l'école primaire supérieure d'Excideuil (Dordogne); — Clément, professeur à l'école normale de Laval; — Reynaud, institutrice publique en congé, à Lyon; — Peyssard, née Légereau, maîtresse primaire au collège de Lille; — Michel (Henriette), institutrice libre à Paris; — Monat, professeur à l'école normale d'Arras; — Ferron, institutrice libre, à Paris; — Pigeaud, née Daigle, institutrice en congé, à Châtelleraut; — Michel (Emilie), institutrice libre, à Paris.

ALLEMAND.

MM. Delauney, instituteur public en congé, à Lyon; — Deville, instituteur public, à Beaumont (Vienne); — Mouton, professeur à l'école primaire supérieure de commerce de Paris; — Champion, répétiteur au lycée de Laval; — Dycke, professeur au lycée de Lille; — Boizot, professeur à l'école primaire supérieure de Toucy (Yonne); — Roméis, instituteur public en congé, à Wiesbaden (Allemagne); — Thidny, professeur au lycée de Belfort; — Meyblum, instituteur libre à Saint-Rémy (Haute-Saône).

M^{mes} Denis, institutrice libre, à Remiremont; — Curtet, institutrice libre, à Paris; — Scheiber, institutrice publique, à Paris; — Brevet, étudiante, à Paris; — Jeanmaire, institutrice libre, à Enghien-les-Bains; — Bosc, professeur à l'école primaire supérieure de Nancy.

ESPAGNOL.

MM. Sibieudo, instituteur public, à Perpignan; — Fourmié, instituteur au lycée de Tarbes.

ITALIEN.

M^{lle} Stadler, professeur à l'école normale de Bordeaux.

Laïcisation d'école.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886) Par arrêté préfectoral du 24 août 1901, l'école publique de filles d'Aigné (département de la Sarthe) a été laïcisée.

(Journal officiel du 5 novembre 1901.)

Poste vacant. — Collège Chaplat, à Paris: Un poste de professeur (lettres), chargé de direction d'études.

PRIMES AUX LECTRICES

La Maison de Voilettes de Paris, M. Gounot, directeur, 7, rue Cassette à Paris, envoie franco recommandé :

1° Douze très jolies voilettes tout soie, chenillées ou unies, noires ou blanches, longueur 1 mètre, largeur 0^m45, contre un mandat de 4 fr. 50 ou 6 des mêmes voilettes contre 2 fr. 75.

2° Dix mètres de Tulle illusion, du plus fin réseau Malines, en 70 de large contre mandat de 6 francs.



POMMADE MOULIN

Guérit Dartres, Boutons, Démangeaisons, Acné, Eczéma, Pelade, Hémorroïdes, ainsi que toutes les maladies de la peau. Elle arrête la chute des cheveux et des cils, et les fait repousser.

« Monsieur, Votre pommade m'a parfaitement réussi dans plusieurs maladies de la peau et Eczéma, même chronique. »
D. de MONTAIGU, ex-int. des Hôpitaux, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

« Votre pommade m'a guérie et les cheveux sont très bien repoussés. »
Femme BASSOT, St-Germain-des-Fossés.

Env. 1^{re} c^{te} mand. de 2^{fr}30 à MOULIN, Phén. 30, R. Louis-le-Grand, Paris.

PLUME SCOLAIRE

DE J. ALEXANDRE



Contre la **CONSTIPATION**
et ses conséquences :

PURGATIFS, DÉPURATIFS

— ANTI-SEPTIQUES —

EXIGER les VÉRITABLES

avec l'Étiquette ci-jointe en 4 couleurs

et le **NOM du DOCTEUR FRANCK**

1^{re} 50 la 1/2 B^{te} (50 grains); 3 fr. la B^{te} (105 grains).

Notice dans chaque Boîte. TOUTES PHARMACIES

AUTOCOPISTE-NOIR

Imprimez vous-même

Circulaires, Dessins, Plans, Musique, Photographie. — Plumes et Stylographes ou contrôlé marque GAW'S (1^{re} du Monde) SPECIMENS franco. J. DUBOULOZ, 9, Bd Poissonnière, Paris.



« OPTIMUS »,

« OPTIMUS »

Nouvel appareil multiplicateur pour imprimer soi-même des circulaires, menus, etc. Le dernier perfectionnement. Prix : Format in-8° 15 fr.; in-4° 28 fr. 20 et 22, rue Richer, Paris.

PETITES ANNONCES

Pour répondre au désir souvent exprimé par bon nombre de nos lecteurs, nous ouvrons à leur usage, dans nos colonnes, une rubrique de « Petites Annonces », où nous insérerons celles qu'ils jugeront utile de nous envoyer, au prix de 10 centimes par mot.

Prière de joindre, en mandat ou timbres-poste, le montant de l'insertion calculé sur ce tarif, avec le texte de l'annonce à insérer.

L'Administration du Manuel Général se réserve le droit de refuser purement et simplement, sans en donner de motifs, les annonces qu'il ne lui conviendrait pas d'insérer.

Privilege réservé à nos abonnés d'un an : 20 mots gratuits.

(* Pour répondre aux « Petites Annonces » dans lesquelles il n'est pas indiqué d'adresse, nos lecteurs n'ont qu'à écrire leur proposition, la glisser sous une enveloppe, inscrire sur le côté gauche de cette enveloppe le **Numéro** de l'annonce et coller sur l'autre côté un timbre de 15 centimes (conformément au modèle A), puis envoyer le tout dans une

deuxième enveloppe (modèle B), à l'adresse du Manuel général (service de la publicité) qui se chargera de transmettre la réponse à l'intéressé.

B

Administration	15 cent.
----------------	----------

du « Manuel Général »
Service de la Publicité
79, Bd St-Germain

Cambo (Basses-Pyrénées), splendide propriété, parc (30 ares), prairie villa, conciergerie, 4 hectares, vendre ou louer. Renseignements, Joseph Coutreret, rue Mazagran, 2, Biarritz (B.-P.).

M. G. 94.

On demande une institutrice, brevet supérieur, dans une famille à Salonique (2 jeunes filles). Appointements 2 000 fr. par an. S'adresser à M. Lazard, 24, Allée du Rocher, Le Raincy.

PATE EPILATOIRE DUSSEY

Employée une ou deux fois par mois, elle détruit les poils follets disgracieux sur le visage des Dames, sans aucun inconvénient pour la peau, même la plus délicate. Sécurité, Efficacité garanties. — 50 Ans de succès. — (Pour la barbe, 20 fr.; 1/2 boîte, spéciale pour la moustache, 10 fr. franco m^{ss}). — Pour les bras, employer le **PILVORE** (20 fr. et 10 fr.). — **DUSSEY**, 1, Rue J.-J. Rousseau, PARIS.

Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Nouvelle Publication mensuelle.

Erster Jahrgang — 1901-1902 — Première Année

PETIT JOURNAL ALLEMAND ILLUSTRÉ

pour les enfants de 8 à 12 ans

Die

Kleine Zeitung

RÉDIGÉ SOUS LA DIRECTION DE MM.

SIGWALT & BAUER

Professeurs agrégés au lycée Michelet

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Les abonnements ne se font que pour un an, ils commencent en octobre

FRANCE : Un an **3 fr. 50** | UNION POSTALE : Un an **4 fr.**

Le Numéro : 35 centimes

Vingt abonnements servis à la même adresse : 60 francs

Il paraît un numéro par mois, sauf pendant le mois d'août et de septembre.

Un livre effraie toujours un peu les enfants et les ennue quelquefois, surtout quand il est écrit dans une langue qu'ils savent à peine.

Un journal est plus attrayant. L'enfant en regarde les gravures, essaie de les comprendre, de lire le texte et, de cette façon, le travail devient presque attrayant. C'est pourquoi nous publions ce **Petit journal allemand** pour les enfants qui abordent l'étude de cette langue.

Il aura l'avantage de donner des textes variés et amusants en un allemand facile, non celui des classiques, mais celui des petits livres de lectures amusants écrits pour les débutants.

Nous espérons qu'il facilitera dans bien des classes la leçon orale du professeur et lui donnera des sujets de conversation en allemand.

Un numéro spécimen est envoyé gratis et franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

SEMAINE SCOLAIRE



SOMMAIRE

SEMAINE SCOLAIRE : Directions et exercices, d'après les programmes officiels du 18 janvier 1887.

- Morale (C. LÉGER). — Langue française (C. R. et E. P.). — Arithmétique et Système métrique (L.).
- Histoire (H. H.). — Géographie (P. G.). — Sciences physiques et naturelles (RÉMON). — Dessin (G. R.).
- Lectures et ré citations se rapportant aux leçons de la semaine. — Sujets de compositions donnés dans les examens et concours.

MORALE

Les deux grandes classes de devoirs.

Le devoir est l'obligation pour l'homme d'agir selon les inspirations de son cœur et les ordres de sa raison. Nous avons vu, mes enfants, que l'égoïsme de l'homme et que l'amour des plaisirs physiques, comme par exemple l'amour du vin et de l'alcool, empêchaient souvent sa raison et son cœur d'être les maîtres. Eh bien ! la raison et le cœur de l'homme ont l'occasion de s'exercer soit quand l'homme est seul, soit quand il entre en rapport avec ses semblables ; par suite l'homme a deux grandes classes de devoirs à remplir : les devoirs envers lui-même et les devoirs envers ses semblables.

Comment, me direz-vous, l'homme a des devoirs envers lui-même ? Est-ce que je peux me devoir quelque chose ? Je peux bien, par exemple, devoir deux sous à un autre homme, mais je ne peux pas me devoir deux sous à moi-même. Si vous me parliez ainsi, mes enfants, vous oublieriez que l'homme est partagé entre des aspirations vers le bien issues de sa raison et de son cœur et entre des aspirations vers le mal issues de ses instincts animaux. Eh bien ! notre raison et notre cœur doivent nous aider à triompher de nos mauvais instincts.

Lorsque nous faisons du mal à nos semblables, cela est contraire à notre raison qui nous dit de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait, et aux inspirations de notre cœur, qui nous porte à souffrir de tout ce qui arrive de mal aux autres. Mais sans faire de mal à autrui on peut agir contrairement à la raison et aux bons sentiments. Par exemple, l'homme qui s'enivre, même lorsqu'il ne fait de tort à personne, détruit sa raison puisque dans l'ivresse il ne sait plus ce qu'il dit et ne sait même plus diriger sa marche comme font les animaux. Ne pas s'enivrer est donc, en même temps qu'un devoir envers nos semblables, un devoir envers nous-mêmes.

Notre raison et nos bons sentiments s'affaiblissent si nous ne les exerçons pas, absolument comme notre corps ne devient pas vigoureux si nous ne le remuons pas. Par contre, si nous nous laissons aller à nos mauvais instincts, ils augmentent de force et bientôt nous n'en pouvons plus triompher.

Vous savez tous, par exemple, mes enfants, que votre mémoire devient meilleure quand vous la cultivez ; ceux d'entre vous qui apprennent régulièrement leurs leçons les apprennent plus facilement que

les autres. Il en est de même de l'intelligence : ceux qui ne s'appliquent pas à comprendre ce qu'on leur explique, demeurent peu intelligents.

La volonté surtout a besoin de culture pour s'affermir. Ainsi, il vous est parfois désagréable de vous lever de bonne heure le matin pour vous mettre au travail. Eh bien ! c'est en résistant à ce petit sentiment d'ennui que vous arriverez bientôt à vous lever courageusement et sans récriminer. De même vous vous mettez parfois en colère et vous savez que dans la colère on déraisonne et qu'on n'est plus maître de soi. C'est en luttant contre votre colère, même quand vous la croyez juste, que vous finirez par triompher de ce défaut et par agir toujours avec calme et sang-froid.

En un mot toutes nos facultés, aussi bien physiques que morales, peuvent se perfectionner c'est-à-dire devenir plus propres à être mises en œuvre par la raison : c'est donc un devoir pour nous de travailler à leur amélioration.

On peut, par exemple, améliorer sa santé et sa force et on le doit, car santé et force permettent de travailler pour se rendre heureux soi et les autres. On peut dompter sa gourmandise, sa colère, toutes ses passions et on le doit, car les passions nous ôtent la possession de notre raison. On peut aussi, en se mettant le plus possible à la place des autres, développer ses instincts affectueux, devenir plus aimant. — Le grand devoir de l'homme envers lui-même est donc de se perfectionner, d'acquiescer de plus en plus de valeur morale.

D'ailleurs si nous avons des obligations si strictes envers nos semblables, n'est-ce point parce qu'ils sont comme nous des êtres raisonnables, libres et aimants, capables par conséquent de se perfectionner. C'est parce que la raison et le cœur de l'homme ont une infinie valeur que nous devons respecter et aimer tous les êtres dans lesquels se trouve une parcelle de raison et de cœur.

C'est donc pour la même raison que nous avons des devoirs envers nous-mêmes et des devoirs envers nos semblables.

Le grand devoir envers nous-mêmes est de travailler à notre perfectionnement. L'altruisme ou amour de nos semblables, en lequel peuvent se résumer tous nos devoirs envers les autres a pour résultat de nous porter à ne pas empêcher ou même à aider le perfectionnement des autres hommes. Le grand devoir qui résume tous les autres est donc de travailler au perfectionnement de l'humanité en nous et chez les autres.

Résumé.

Nous avons des devoirs envers nous-mêmes aussi bien que des devoirs envers nos semblables.

Toutes nos facultés physiques et morales étant capables de progresser ou, au contraire, de décroître selon que nous les cultivons ou non, nous avons le devoir de travailler à notre perfectionnement.

La personne morale, raisonnable, aimante et libre a une haute valeur.

C'est parce que nos semblables ont une haute valeur que nous devons les respecter et les aider.

La même raison fait que nous devons nous améliorer.

Ainsi, les devoirs envers nous-mêmes et les devoirs envers nos semblables ont la même racine qui est la valeur de la raison et le même but qui est le perfectionnement de l'humanité.

Questionnaire.

Peut-on se devoir quelque chose à soi-même ?

Connaissez-vous quelques-uns de vos devoirs envers vous-mêmes ?

Pour quelles raisons devez-vous travailler à votre perfectionnement ? au perfectionnement des autres ? Qu'est-ce que l'altruisme ?

C. LÉGER.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

I. — POUR LES DÉBUTANTS.

Exercices de langage. — **QUALITÉS SENSIBLES DES CHOSES.** — La qualité la plus sensible des objets, celle que les enfants peuvent observer tout d'abord, c'est la couleur. On pourra faire toute une série d'exercices sur les couleurs. Quelles sont les principales couleurs ? Nommer des objets blancs, des objets noirs, des rouges, des verts, etc. — De quelle couleur est le lait ? De quelle couleur est le coquelicot, la feuille, l'orange, la cerise, etc. ? — Nommer quelques objets qui peuvent avoir différentes couleurs. (Le marbre, les nuages, le pelage du chat, les plumes de la poule, etc.)

On pourra étendre un peu ces notions en faisant connaître aux enfants ce qu'on entend par objets opaques et objets transparents, objets brillants et objets ternes, etc.

Lecture, Écriture. — **CONSONNES REDOUBLÉES.** Considérer les consonnes redoublées comme une seule lettre qui s'articule avec la voyelle qui suit : une ma-*l*le, le pa-*ss*a-ge.

MOTS À LIRE. — Le village, une bottine, de la gomme, une hotte, de la pommade, une bassine, une canne, etc.

PETITES PHRASES. — Céline a lavé la casserole, Emilie a lavé la bassine, Adèle a sali sa bottine, René a cassé sa petite canne, etc.

Reproduire sur les ardoises ou sur les cahiers tous les mots et les phrases de la lecture ; les enfants devront lire ensuite ce qu'ils ont écrit.

II. — PREMIÈRES DIVISIONS.

Noms au pluriel. — 1. **NOMS TERMINÉS PAR s, x ou z.** — Écrire les phrases suivantes et d'autres analogues dans lesquelles les noms soulignés sont au singulier et au pluriel. — Juliette n'a qu'une petite *brebis* blanche, mais le fermier a plusieurs *brebis* dans son troupeau. — Je n'ai qu'un seul *nez*, tous mes camarades ont chacun un *nez*, à nous tous cela fait beaucoup de *nez*. — Emile n'a mangé qu'une seule *noix*, mais son frère a mangé au moins quatre *noix*, etc.

2. — **NOMS TERMINÉS PAR au ou par eu.** — Mettre

au pluriel les expressions suivantes : — Un manteau et un chapeau (des manteaux et des chapeaux). Un pieu sur un bateau. Le corbeau est un oiseau. Le jeu avec le cerceau. Mon neveu a son manteau. Le feu sur le côté. Un couteau et un verre. L'essieu et le moyeu de la roue, etc.

3. — **DIMINUTIFS TERMINÉS PAR eau.** — Trouver le nom diminutif que vous mettrez au singulier et au pluriel. — Une petite chèvre (un chevreau, des chevreaux). Un petit orme (un ormeau, des ormeaux). Une petite barre. Un petit dindon. Un petit jambon. Une prune sèche. Une petite tonne. Une petite cave. Un petit lion. Un petit pigeon, etc.

4. — **TROUVER DES NOMS AU PLURIEL.** — Terminer la phrase en employant des noms au pluriel que les élèves trouveront eux-mêmes.

Le menuisier se sert de... (marteaux, de ciseaux). Le serrurier emploie des... (limes, des étaux). Le charron raccommode les... La fileuse emploie des... Sur la mer, il y a... Le vitrier pose... Le fumiste construit... Le peintre se sert de... Le cultivateur écrase les mottes de terre avec des...

Dictées.

1. — **Les petits bateaux.** — Les petits bateaux qui vont sur l'eau ne se conduisent pas tout seuls. Il leur faut un gouvernail pour diriger leur marche, des rames pour les faire avancer et des bras vigoureux pour mouvoir les rames. Alors les petits bateaux obéissent à ceux qui les conduisent avec habileté, ils vont et viennent, suivent le courant ou le remontent et traversent la rivière d'une rive à l'autre.

Faire une liste des noms en les mettant au singulier et au pluriel : un bateau, des bateaux ; l'eau, les eaux ; un gouvernail, des gouvernails, etc.

2. — **Le devoir.** — Quand on a fait son devoir, on a le cœur satisfait et la tête légère. Il semble que tout partage notre joie : les arbres sont plus verts, les fleurs ont des parfums agréables, les visages semblent nous sourire. Mais, quand on n'a pas fait son devoir, on est triste et maussade, le remords nous poursuit et il semble que chacun nous regarde avec des yeux vengeurs.

Souligner d'un trait les noms qui sont au singulier et de deux traits les noms qui sont au pluriel.

3. — **Ce que j'aime.** — J'aime les champs où pousse le blé aux épis dorés, les bois où les petits oiseaux chantent, les prairies où vont paître les vaches et les chèvres, les côtes où le soleil fait mûrir les raisins. J'aime les ruisseaux, les chemins plantés d'arbres, les sentiers garnis d'un fin gazon. J'aime mon pays, mon village ; j'aime la maison où est né mon père, où je suis né moi-même et où j'espère bien passer d'heureux jours.

Faire une liste de tous les noms contenus dans la dictée en les mettant au singulier et au pluriel : le champ, les champs ; le blé, les blés ; un épi, les épis ; le bois, les bois, etc.

C. R.

Composition française.

I. — Demain.

« Demain, demain, je serai sage,

Bonne mère, je le promets.

— Enfant, je comprends ton langage :

Demain, tu veux dire jamais. »

Ainsi ne dis pas à ta mère :

« Demain, je serai sage », enfant,

Mais dis-lui d'une voix sincère :

« Je veux l'être dès à présent. »

TOURNIER.

ÉLOCUTION. — Combien y a-t-il de personnages dans la poésie que l'on vient de vous lire ? (Trois). Quels sont-ils ? (Une mère, son fils et l'auteur du morceau.) Quel est celui qui parle le premier ? (C'est l'enfant.) Que dit-il ? Que répond la mère ? Qu'ajoute le poète ?

INVENTION ET COMPOSITION. — Un petit garçon nommé... a trois défauts... (dites lesquels) Cela fait de la peine... (à qui?) Marcel promet de se corriger. Il voudrait mieux... (faire quoi?)

SUJET TRAITÉ.

Le petit Marcel a trois défauts : il est bavard, mal-propre et paresseux. Cela fait beaucoup de chagrin à sa maman. Marcel lui promet de se corriger demain. Il vaudrait mieux ne rien promettre et essayer tout de suite de se corriger.

II. — La chanson de la mère.

Pendant que l'enfant sommeille, j'entends la mère qui chante doucement pour le bercer.

La mère chante, elle dit :

« Mon enfant, je ne crains pas la peine, car c'est pour toi que je travaille. Pour toi je travaillerai le jour; pour toi je travaillerai la nuit ».

La mère chante encore :

« Un jour, tu seras grand, mon fils; alors tu seras beau et fort; alors ta mère sera vieille; et toi, tu soutiendras ta mère. Dors, mon enfant, dors, cher petit ! »

DELAPALME.

ÉLOCUTION. — Qu'est-ce qu'on vient de vous lire? A quel moment la mère chante-t-elle? Pourquoi chante-t-elle? Qu'est-ce qu'elle chante?

Le maître fera apprendre par cœur le morceau précédent.

E. P.

COURS MOYEN

Adjectifs au pluriel. — 1. Mettre les noms et les adjectifs au pluriel. — Dans la forêt on rencontre le chêne géant, le blanc bouleau, l'érable élancé, le noyer hâtif, le hêtre puissant, l'orme noueux, le noir sapin. On y voit la petite fleur et la mousse épaisse, l'herbe verdoyante et les champignons vénéneux. — Écrire au pluriel : Dans la forêt on rencontre les chênes géants, les blancs bouleaux, etc.

2. — AMETTRE AU SINGULIER. — Dans chaque département le préfet examine les budgets communaux, donne son avis sur l'utilité des chemins vicinaux ou départementaux, approuve ou rejette les décisions des conseils municipaux, autorise l'ouverture des crédits spéciaux pour les affaires urgentes, en un mot il s'occupe des intérêts généraux des communes.

Écrire au singulier : Dans chaque département, le préfet examine chaque budget communal, etc.

3. — ACCORD DE L'ADJECTIF AVEC DEUX OU PLUSIEURS NOMS. — Dans chacune des expressions suivantes remplacer chaque nom par ceux qui sont indiqués.

Un homme soigneux (une jeune fille et une ménagère). Un visage riant (un costume et un visage). Une couleur foncée (des étoffes et des rubans). Un livre soigné (un cahier et une écriture). Une robe neuve (un chapeau et un paletot). Une fleur fanée (une robe et un chapeau), etc.

4. — NU ET DEMI. — Changer la place de *nu* et de *demi*. — Nu pieds. *Ecrivez* : pieds nus, cinq demi-heures (cinq heures et demie). — Nu jambes. Nu tête. Une demi-circonférence. Nu bras. Trois demi-litres. Nu cou. Quatre demi-bouteilles.

Dictées.

1. — La nuée insensible. — Une pauvre fleur, pâle et fanée, levait avec effort sa tête suppliante vers un nuage épais qui passait en ce moment au-dessus d'elle. « Grande nuée, disait-elle, laisse tomber un peu de ton eau bienfaisante, quelques gouttes seulement car je me meurs! » — Mais la nuée indifférente s'éloigna sans l'écouter et la pauvre fleur mourut bientôt desséchée. — N'imitiez pas la nuée insensible : soyez charitables et bienfaisants; laissez-vous toucher par la pitié et faites le bien chaque fois que l'occasion s'en présente.

Relèver les adjectifs avec les noms qu'ils qualifient. Dresser une liste : la nuée insensible, une pauvre fleur, une fleur pâle, une fleur fanée, sa tête suppliante, etc.

EXPLICATIONS. — Dites ce que c'est qu'une nuée, un nuage. Comment se forment les nuages? Qu'est-ce qu'une fleur fanée? Pourquoi dit-elle que l'eau du nuage était une eau bienfaisante? L'eau des nuages

est-elle toujours bienfaisante pour les plantes? Une fleur peut-elle mourir? Que dit-on de celui qui fait le bien chaque fois que l'occasion s'en présente?

2. — Résultats des croisades. — Tout le sang généreux versé pendant les trop nombreuses croisades ne fut pas perdu. Dans ces expéditions lointaines, les diverses nations apprirent à se connaître. La terrible féodalité fut affaiblie, car beaucoup de nobles périrent et l'humble bourgeoisie fut fortifiée, car il arriva souvent que les nobles, pour payer les frais onéreux de leurs longs voyages, vendirent aux villes des privilèges et des libertés. Le commerce s'étendit jusqu'en des contrées inconnues, et des connaissances nouvelles profitèrent à l'industrie et à l'agriculture. Les sciences firent des progrès rapides. — LAVISSE.

Faire une liste des adjectifs contenus dans la dictée en les joignant aux noms qu'ils qualifient : le sang généreux, les nombreuses croisades, ces expéditions lointaines, etc.

Écriture.

Maximes pouvant servir de texte aux leçons d'écriture de la semaine :

Compte pour rien le jour où tu n'as pas essayé de devenir meilleur.

On peut toujours se corriger d'un défaut et acquérir une bonne qualité.

Il est plus facile d'éviter le mal que de le réparer une fois qu'il est fait.

Le lâche seul ne cherche pas à se corriger de ses défauts.

C. R.

Composition française.

I. — Le facteur.

Le vieux facteur marche en silence,
Frappant le sol de son bâton;
Sur son épaule se balance
Le sac aux lettres du canton.

Le bonhomme, de porte en porte,
S'avance petit à petit,
Les distribue et les colporte
Dans son vieux sac qui s'aplatit.

Puis, la marche un peu plus légère
Qu'elle ne l'était en partant,
Il revient vers sa ménagère
Qui tout là-bas, là-bas, l'attend.

GLATIGNY.

ÉLOCUTION. — Comment marche le vieux facteur? Qu'est-ce qui se balance sur son épaule? Que va-t-il faire de porte en porte? Pourquoi le sac s'aplatit-il? Pourquoi la marche devient-elle plus légère? Où retourne enfin le facteur?

OBSERVATION ET COMPOSITION. — Le facteur de votre commune : comment il est vêtu, ce qu'il porte sur l'épaule, à quelle heure il arrive au village, par où il commence sa distribution, par où il la termine. Ne s'arrête-t-il pas en route? Pourquoi?

SUJET TRAITÉ.

« Neuf heures! le facteur va bientôt arriver, » dit ma mère; puis, s'adressant à moi : « Edmond, regarde donc si tu le vois sur la route. » Je vais sur le peron, je regarde du côté de Bellefontaine et j'aperçois en effet le bon père Gaillard qui s'avance de son pas lent et un peu lourd, son fidèle bâton à la main. On le reconnaît de loin à son costume : blouse bleue à collet rouge, képi à passepoil rouge, pantalon bleu marine. Sur son épaule brille la plaque de cuivre qui orne la courroie du sac aux lettres. Gaillard commence à distribuer celles-ci dès qu'il arrive au hameau de Rillé, puis il traverse toute la commune en passant par le village et achève sa distribution au hameau de Soives. Dame, il ne fait pas toute sa course sans s'arrêter. Comme il est complaisant, l'un ou l'autre lui dit, au moment où il remet une lettre au destinataire : « Père Gaillard, une bouchée de pain! père Gaillard, un verre de vin! père Gaillard, une tasse de café! »

Et la réponse ne varie guère : « Ce n'est pas de refus ». Cependant le père Gaillard ne boit jamais jusqu'à en perdre la raison et il fait bien son service.

EDMOND H. (Quelques corrections.)

II. — Le cantonnier.

Le cantonnier de votre route : à quelle heure il va à son travail, ce qu'il fait, où il déjeune, à quelle heure il rentre chez lui.

SUJET TRAITÉ.

Le matin, lorsque le soleil se lève, j'entends marcher du côté de la route, d'un pas ferme et régulier, d'un pas de soldat : c'est le cantonnier Ely qui se rend à son travail. Il a six kilomètres de route à entretenir, depuis la Girardière jusque chez nous, et, quoi qu'en disent les plaisants qui prétendent n'avoir jamais vu la sueur d'un cantonnier, ce n'est pas une petite besogne. Il faut émonder les haies dont les branches s'étendent sur les bermes, nettoyer les rigoles pour l'écoulement des eaux, transporter des cailloux à tous les endroits où le sol de la route a cédé peu ou prou sous l'action de la pluie et sous le poids des voitures lourdement chargées. C'est qu'il n'y a point d'ornières sur notre belle route!

Vers midi, Ely va se réfugier dans une sorte de cabane qu'il s'est bâtie sur le bord du bois de Sauvé. Là, il déjeune tranquillement avec les provisions qu'il a apportées dans sa gibecière; puis il retourne au travail.

Dès que le soleil se couche, notre brave cantonnier ramasse ses outils dans sa cabane, et rentre au village, portant sa gibecière vide en bandoulière.

MARCEL U. (Copie retouchée.)
E. P.

COURS SUPÉRIEUR

PREMIÈRE ANNÉE.

Acception des adjectifs. — 1. Remplacer les mots en italiques par un adjectif.

Des paroles *qui partent du cœur* (cordiales). — Un cas *qui mérite la corde* (pendable). Une maladie *des poumons* (pulmonaire). Des sons *qui viennent du gosier* (gutturaux). Un terrain *qui contient de la chaux* (calcaire). Le sol *où l'on est né* (natal). Les médicaments *qui chassent la fièvre* (fébrifuges). De l'eau *qui renferme du fer* (ferrugineuse). Des figures *ayant quatre angles* (quadrangulaires), etc.

2. — Expliquer sommairement le sens des adjectifs qui accompagnent les noms.

Un son guttural (de la gorge). Un corps lumineux (qui produit de la lumière). La navigation fluviale (sur un fleuve). Une rivière navigable. Un animal musqué (qui sent le musc). Une étoffe soyeuse. L'épine dorsale. Une course pedestre. L'étoile polaire. Un son nasillard. Un tube capillaire. Une toux convulsive. Une fièvre cérébrale.

3. — Faire une phrase ayant un sens contraire à celui des phrases données ici.

L'élève attentif acquiert de nombreuses connaissances. (L'élève inattentif acquiert peu de connaissances.) Une douce chaleur est chose salutaire. La prospérité donne souvent trop de confiance. L'activité bien réglée est la source certaine du bonheur. Le travail habituel entretient la santé et développe le corps. L'intempérance ne donne que des plaisirs bien courts. Les âmes vulgaires préfèrent le plaisir au devoir.

4. — **SUPERLATIFS.** — On vous donne un nom et un adjectif, indiquer au moyen d'un superlatif en quoi la qualité appartient à un très haut degré au nom proposé.

Alexandre, célèbre. Alexandre est le plus célèbre des conquérants anciens. — Louis XIV, absolu. Louis XIV fut le plus absolu des rois de France. — Corneille, illustre. Palissy, malheureux. Napoléon, grand. Mirabeau, éloquent. Bayard, brave, etc.

Dictées.

1. — Les fillettes aux mères.

Jeanne et Pauline vont au bois

Cueillir des mères :

C'est au mois d'août qu'elles sont mères.

— Allez cueillir la mère au bois!

Elles entrent dans le taillis,

Parmi les ronces

Qui déchirent volants et fronces.

— Est-il cruel, le vert taillis!

Les enfants se piquent les doigts,

Et leur sang rose

Sur les feuilles coule et se pose.

— Oh! les mignons, les pauvres doigts!

Mais les charmantes, sans pleurer,

Sont à l'ouvrage,

Les petites ont du courage :

Elles travaillent sans pleurer!

Bientôt se remplit le panier

De mères noires

Comme l'encre des écriitoires.

— Voyez, il est plein, le panier!

F. BATAILLE.

Relever les adjectifs qualificatifs contenus dans le texte de la dictée.

EXPLICATIONS. — *Fillette* : diminutif de *fille*. Dire d'autres diminutifs terminés par *ette*. — Les *mères* dont il est question ici sont les baies noires qui poussent sur les ronces. — Ce que c'est qu'un *taillis*. — A quoi peuvent servir les mères sauvages recueillies dans les bois? On en fait des confitures et une sorte de sirop pectoral assez agréable. — Est-ce un bien grand mérite que de travailler sans pleurer? — *Ecriitoires* ou *encriers*.

2. — **Ce que nous devons à nos ancêtres.** — Les parents se dévouent pour leurs enfants; les hommes de cœur, les penseurs, les chercheurs, les savants s'épuisent pour arracher à la nature ses secrets et rendre moins douloureuse la vie de ceux qui viendront après eux. Tous, à tour de rôle, se transmettent ainsi le flambeau sacré des arts, de la science, de l'industrie. C'est de leurs sueurs et de leurs épargnes que se forme, d'âge en âge, ce qu'on a si bien appelé le patrimoine commun. Et c'est pour cela que nous sommes plus riches, ou, si vous voulez, moins pauvres, moins ignorants; que nous avons une plus haute idée de nous-mêmes et de notre dignité; que nous sommes des hommes civilisés et des hommes libres, au lieu d'être des sauvages et des esclaves. Quelle ne doit pas être notre reconnaissance pour tous ces efforts qui nous ont faits ce que nous sommes! Mais quelle n'est pas, d'autre part, notre responsabilité! Et combien, ayant tant reçu, ne sommes-nous pas tenus de laisser davantage après nous! — FRÉDÉRIC PASSY.

(Certificat d'études.)

QUESTIONS D'EXAMEN. — Quelle différence faites-vous entre la *voie* et la *voix*? — Quel est le radical du mot *patrimoine*? — De quelle année à quelle année s'étend le XIX^e siècle? Sommes-nous aujourd'hui dans le XIX^e siècle? — Différence entre *ces* et *ses*, donner des exemples.

SECONDE ANNÉE.

Dictée.

1. — **Les bienfaits des morts.** — Chacun de nous, pour vivre, a besoin de deux sortes de services : d'abord de services actuels, contemporains, simultanés pour ainsi dire. Le boulanger, tandis qu'il pétrit sa pâte, a besoin d'un vigneron qui lui récolte du vin, d'un tailleur qui lui couse des habits, d'une blanchisseuse qui lui repasse des chemises. Ces services divers s'échangent par réciprocité entre les hommes vivants; mais la vie humaine, en pays civilisé, réclame des services d'une autre nature, dont la source remonte bien au delà de notre naissance, et qu'on pourrait appeler bienfaits des morts. Si vous réfléchissez seulement deux minutes, vous penserez qu'au moment de votre naissance, il y avait ici-bas des maisons construites, des meubles, des outils, des terrains défrichés, des métaux travaillés, des approvisionnements de tous genres, en un mot, des richesses produites par le travail, et que les auteurs de ces biens étaient presque tous morts avant qu'il fût question de vous. On peut dire, sans exagération, que la plus grande partie des

richesses existantes est un bienfait des morts. — E. ABOUT.

(Admission aux écoles normales.)

Analyse grammaticale : ces services divers s'échangent.

Analyse logique : le boulanger a besoin d'un tailleur qui lui coupe des habits.

C. R.

Composition française.

PREMIÈRE ANNÉE.

I. — La maison de l'aiguilleur.

Près du rail où souvent passe comme un éclair Le convoi furieux¹ et son cheval de fer, Tranquille, l'aiguilleur vit dans sa maisonnette. Par la fenêtre, on voit l'intérieur honnête, Tel que le voyageur févreur² doit l'environner. C'est la femme parfois qui se tient au levier³, Portant sur un seul bras son enfant qui l'embrasse. Jetant son sifflement atroce⁴, le train passe Devant l'humble logis qui tressaille au fracas. Et le petit enfant ne se dérange pas.

FRANÇOIS COPPÉE.

SUJET A TRAITER.

En regardant par la portière du wagon, j'ai vu la maisonnette de l'aiguilleur (Petite description). Par la fenêtre ouverte, j'ai aperçu... Dans son jardin, l'aiguilleur... (Que fait-il?) Une main sur le levier, la femme de l'aiguilleur regarde passer le train, tandis que, de l'autre main... (Qui tient-elle?) Attitude de l'enfant.

SUJET TRAITÉ.

... J'avais mis la tête à la portière et je regardais les champs couverts de lins en fleurs, quand tout à coup, au moment où le train traversait une large route blanche, je vis sur le bord de la voie une maisonnette en briques rouges, couverte en tuiles grises, gai logis d'un aiguilleur. Par la fenêtre ouverte j'avais pu apercevoir un modeste buffet de bois blanc sur lequel brillait de la vaisselle. L'aiguilleur bêchait tranquillement la terre de son jardinet, tandis que sa femme abaissait le levier qui fait mouvoir les aiguilles. Et pendant que le train passait comme un éclair, la brave femme le regardait, tranquillement appuyée d'une main sur le levier de fer, tandis que de son bras resté libre, elle serrait contre sa poitrine un tout petit enfant. Indifférent au sifflement strident de la machine comme au bruit effrayant du convoi couurant sur les rails, le bébé embrasse sa maman. Le train fait trembler la maisonnette ; mais il ne trouble pas la quiétude de l'enfant.

MADELEINE R. (Quelques corrections.)

II. — Demande d'emploi.

Un sergent, récemment libéré du service militaire, demande un emploi de facteur au chemin de fer.

Services à l'armée. Situation de famille. Instruction reçue, emplois occupés avant le tirage au sort. Raisons pour lesquelles on demande à faire partie du personnel des chemins de fer. Promesse de servir avec bonne volonté et zèle. Formule finale de politesse.

SUJET TRAITÉ.

Monsieur le directeur,

Je sollicite de votre bienveillance un emploi de facteur au chemin de fer.

Libéré du service militaire le 30 septembre dernier avec le grade de sergent et après trois ans de présence sous les drapeaux, j'ai pu mériter l'estime de mes chefs, ainsi qu'en témoigne la lettre ci-jointe que mon capitaine a bien voulu m'adresser.

1. L'auteur personifie le train et compare son allure bruyante et rapide à celle d'un homme en fureur.

2. Le voyageur févreur : le voyageur pressé d'arriver au but de son voyage et auquel cette impatience donne une agitation nerveuse, analogue à celle de la fièvre.

3. Le levier qui sert à faire mouvoir les aiguilles du chemin de fer.

4. Sifflement atroce : dont l'acuité prolongée produit un effet douloureux, exaspérant.

Fils d'un ouvrier cordonnier de Neauphles et l'aîné de quatre enfants, j'ai fréquenté l'école primaire de mon village jusqu'à l'âge de douze ans. Après avoir obtenu le certificat d'études, je suis entré comme employé de bureau chez M. Dolet, marchand de bois à Saint-Rémy. Je n'ai quitté mon patron que pour aller à l'armée.

Je désire entrer aujourd'hui dans les chemins de fer parce que j'ai l'espérance d'arriver à y occuper un bon emploi.

Si, pour réaliser cette espérance, il suffit de faire son service avec zèle, exactitude et bonne volonté, je crois pouvoir vous affirmer, Monsieur le directeur, que je serais satisfait à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'hommage de mon respect.

JULES F. (Quelques corrections.)
E. P.

DEUXIÈME ANNÉE.

Le grondeur.

LE GRONDEUR. Bourreau ! me feras-tu toujours frapper deux heures à la porte ?...

LE VALET. Monsieur, je travaille au jardin ; au premier coup de marteau, j'ai couru si vite que je suis tombé en chemin.

LE GR. Je voudrais que tu te fusses rompu le cou, double chien ! Que ne laisses-tu la porte ouverte ?

LE VAL. Eh ! monsieur, vous me grondâtes hier, à cause qu'elle l'était. Quand elle est ouverte, vous vous fâchez ; quand elle est fermée, vous vous fâchez aussi. Je ne sais plus comment faire.

LE GR. Comment faire !

ARISTE. Mon frère, voulez-vous bien...

LE GR. Oh ! donnez-vous patience. Comment faire, coquin !

AR. Eh ! mon frère, laissez là ce valet, et souffrez que je vous parle de...

LE GR. Monsieur mon frère, quand vous grondez vos valets, on vous laisse gronder en repos.

AR. (à part) Il faut lui laisser passer sa fougue.

LE GR. Comment faire, infâme !

LE VAL. Oh çà ! monsieur, quand vous serez sorti, voulez-vous que je laisse la porte ouverte ?

LE GR. Non.

LE VAL. Voulez-vous que je la tienne fermée ?

LE GR. Non.

LE VAL. Si faut-il !, monsieur...

LE GR. Encore ! tu as raison, ivrogne ?

AR. Il me semble, après tout, mon frère, qu'il ne raisonne pas mal ; et l'on doit être bien aise d'avoir un valet raisonnable.

LE GR. Il me semble à moi, monsieur mon frère, que vous raisonnez fort mal. Oui, l'on doit être bien aise d'avoir un valet raisonnable², mais non pas un valet raisonneur.

LE VAL. Morbleu ! j'enrage d'avoir raison.

LE GR. Te tairas-tu ?

LE VAL. Monsieur, je me ferais hacher : il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Choisissez ; comment la voulez-vous ?

LE GR. Je te l'ai dit mille fois, coquin ! Je la veux... je la veux... Mais voyez ce maraud-là. Est-ce à un valet à me venir faire des questions ? Si je te prends, traître ! je te montrerai comment je la veux. Vous riez, je pense, monsieur le jurisconsulte ?

AR. Moi ? Point⁴. Je sais que les valets ne font jamais les choses comme on leur dit.

LE GR. Vous m'avez pourtant donné ce coquin-là !

AR. Je croyais bien faire...

1. Si faut-il. Et encore faut-il ?... Remarquer ce tour.

2. Raisonnable et raisonneur. Ces mots mis ici en contraste font ressortir la valeur des désinences *able* et *eur*. Rapprocher cette ligne du vers de Molière :

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,

Et le raisonnement en bannit la raison.

3. Je la... Réticence très plaisante et qui met le grondeur dans la position la plus comique ; forcé d'avouer qu'il a tort ou de chercher un autre sujet de querelle.

4. Moi ? Point. Remarquer la vivacité de ce tour elliptique. Ariste pour apaiser le grondeur feint ici d'entrer dans ses idées.

LE GR. Oh ! je croyais... Sachez, monsieur le rieur, que je croyais n'est pas le langage d'un homme bien sensé.

AR. Eh ! laissons cela, mon frère, et permettez que je vous parle d'une affaire plus importante, dont je serais bien aise...

LE GR. Non, je veux auparavant vous faire voir à vous-même comment je suis servi par ce pendard-là, afin que vous ne veniez pas après me dire que je me mêle sans sujet. Vous allez voir, vous allez voir. As-tu balayé l'escalier ?

LE VAL. Oui, monsieur, depuis le haut jusqu'en bas.

LE GR. Et la cour ?

LE VAL. Si vous y trouvez une ordure comme cela, je veux perdre mes gages.

LE GR. Tu n'as pas fait boire la mule ?

LE VAL. Ah ! monsieur, demandez-le aux voisins, qui m'ont vu passer.

LE GR. Lui as-tu donné l'avoine ?

LE VAL. Oui, monsieur ; Guillaume y était présent.

LE GR. Mais tu n'as point porté ces bouteilles de quinquina où je t'ai dit ?

LE VAL. Pardonnez-moi, monsieur, et j'ai rapporté les vides.

LE GR. Et mes lettres, les as-tu portées à la poste ? Hein ?

LE VAL. Peste ! monsieur, je n'ai eu garde d'y manquer.

LE GR. Je t'ai défendu cent fois de racier ton maudit violon ; cependant j'ai entendu ce matin...

LE VAL. Ce matin ? Ne vous souvient-il pas que vous me le mites hier en mille pièces ?

LE GR. Je gagerais que ces deux voies de bois sont encore...

LE VAL. Elles sont logées, monsieur. Vraiment, depuis cela, j'ai aidé Guillaume à mettre dans le grenier une charretée de foin, j'ai arrosé tous les arbres du jardin, j'ai nettoyé les allées, j'ai bêché trois planches, et j'achevais l'autre quand vous avez frappé.

LE GR. Oh ! il faut que je chasse ce coquin-là ; jamais valet ne m'a fait enrager comme celui-ci : il me ferait mourir de chagrin... Hors d'ici !

BRUEYS.

Le maître après avoir lu, expliqué et fait lire par les élèves le morceau qui précède, dicte le sujet de devoir suivant :

SUJET A TRAFFER.

Supposez que la scène précédente s'est passée dans la vie réelle et que vous y avez assisté, et écrivez à un de vos amis pour la lui raconter.

SUJET TRAITÉ.

Mon cher Léon,

J'ai assisté, hier, à une scène tout à fait plaisante — à mon avis, du moins — et, par ce dimanche pluvieux, je ne puis mieux employer mon temps qu'à te la raconter. Si elle ne te fait pas rire un tantinet, c'est que tu as l'âme en deuil.

Donc, hier matin, ma mère m'avait envoyé chez M. Cottin, le propriétaire de notre ferme, porter un couple de poulets. Tu sais que ce bon M. Cottin a la réputation d'avoir un caractère tout à fait difficile et un peu excentrique. Cette réputation paraît-elle justifiée ? Tu en jugeras toi-même. En tout cas, il est certain que M. Cottin change de domestique tous les huit jours en moyenne. Par une exception vraiment extraordinaire et qui fait l'objet des conversations de toute la ville, l'un de ses valets, un certain Blaise, achève en ce moment sa quatrième semaine de service. Au moment où j'arrivais hier chez notre propriétaire, M. Cottin revenait lui-même d'une promenade en ville et frappait à sa porte ; il frappait même à coups violents et précipités. Après une minute d'attente la porte s'ouvrit et Blaise, tout essoufflé, se montra dans l'entrebâillement. Aussitôt M. Cottin lui reprocha avec aigreur de l'avoir fait attendre, au lieu de laisser la porte ouverte. Blaise répondit poliment qu'il avait été grondé la veille pour l'avoir laissée ou-

verte et qu'il priait son maître de lui dire clairement s'il la voulait ouverte ou fermée. A ce moment, le frère de M. Cottin qui, entendant des éclats de voix, était venu pour savoir de quoi il s'agissait, essaya de calmer son frère en détournant la conversation. Vaine tentative ! M. Cottin l'invita à se mêler de ses affaires et le blâma de lui avoir procuré un valet qui osait lui tenir tête ; puis, revenant à Blaise, il lui demanda avec une colère croissante, s'il avait balayé l'escalier, abreuvé la mule, donné l'avoine à celle-ci, rangé les bouteilles de quinquina, mis les lettres à la poste, rentré le bois. Le domestique répondit que non seulement il s'était acquitté de toutes ces tâches, mais qu'il avait encore aidé le charretier à rentrer une voiture de foin, arrosé les arbres du jardin, nettoyé les allées, bêché trois planches. Voyant que le brave garçon se justifiait aisément, M. Cottin chercha d'autres griefs et s'écria que Blaise avait joué du violon, le matin même, malgré sa défense formelle. Le pauvre serviteur rappela tranquillement à son maître qu'il lui avait brisé son cher violon, la veille. Alors la fureur de M. Cottin ne connut plus de bornes. Battu sur toute la ligne par un domestique dont la sagesse contrastait si fort avec la folie de son maître, il s'écria : « Oh ! il faut que je chasse ce coquin ; il me ferait mourir de chagrin ! » Blaise sortit sans ajouter mot. Pour moi, je m'acquittai au plus vite de ma commission et je sortis pour rire à mon aise. C'est égal ! si j'étais à la place de Blaise, je ne resterais pas deux heures de plus chez ce maniaque.

Et toi ?

Ton ami,

ERNEST G. (Quelques corrections.)

E. P.

ARITHMÉTIQUE ET SYSTÈME MÉTRIQUE

COURS PRÉPARATOIRE

Nombres de 60 à 100.

1^o Nombres de 60 à 70. — *Exercice oral* :
1. — On a dans un panier 60 cerises ; on y ajoute, l'un après l'autre, 5 petits paquets de 2 cerises chacun. Combien le panier contient-il de cerises chaque fois ? — R. : 62, 64, ... 70 cerises.

2. — On a 69 cerises ; on en distribue à 4 enfants en donnant 2 cerises à chacun. Combien reste-t-il de fruits après chaque distribution ? — R. : 67, 65, 63, 61 cerises.

Exercice écrit : Écrire au tableau noir et sur l'ardoise les nombres pairs 60, 62, ... 70 cerises ; puis les nombres impairs 69, ... 61 cerises ; puis recommencer l'exercice.

2^o Nombres de 70 à 80. — *Exercice oral* :
1. — On a cueilli 70 noix, puis on cueille 9 noix, une par une. Combien en a-t-on en tout chaque fois ? — R. : 71, 72, ... 79 noix.

2. — On a 80 noix vertes ; on enlève les coques, une à une, à 9 noix. Combien reste-t-il de noix vertes chaque fois ? — R. : 79, 78, ... 71 noix.

Exercice écrit : Écrire au tableau noir et sur l'ardoise les nombres 80, 81, ... 90 noix ; puis 90, 89, ... 80 noix, et recommencer l'exercice.

3^o Nombres de 80 à 90. — *Exercice oral* :
1. — A 80 noisettes, on ajoute 2 noisettes à la fois pendant 5 fois. Combien a-t-on de noisettes chaque fois ? — R. : 82, 84, ... 90 noisettes.

2. — On a un tas de 90 noisettes ; on en casse d'abord une, puis 2 à la fois pendant 4 fois. Combien reste-t-il de noisettes chaque fois ? — R. : 89, 87, ... 81 noisettes.

Exercice écrit : Écrire au tableau noir et sur l'ardoise les nombres pairs 80, 82, ... 90 noisettes ; puis les nombres impairs 89, 88, ... 81 noisettes et recommencer l'exercice.

4^o Nombres de 90 à 100. — *Exercice oral* :
1. — On a cueilli 90 amandes, puis on en cueille, une

1. Comme cela. On comprend que le valet accompagne ces mots d'un geste qui indique l'objet le plus menu. (Annotations de M. Marguerin).

à une, jusqu'à 9. Combien a-t-on d'amandes en tout après chaque cueillette? — R. : **91, 92, ... 99** amandes.

2. — On a 99 amandes; on enlève la coque, une à une, à 9 amandes. Combien reste-t-il d'amandes chaque fois? — R. : **98, 97, ... 90** amandes.

Exercice écrit : Ecrire au tableau noir, puis sur l'ardoise, les nombres 90, 91, ... 99 amandes; puis 99, 98, ... 90 amandes, et recommencer l'exercice.

Revision. — *Exercice oral* : 1. — On a déjà cueilli 61 noisettes; puis on continue à les cueillir 2 par 2 jusqu'à ce qu'on en ait 99. Combien a-t-on de noisettes en tout après chaque cueillette? — R. : **61, 63, ... 99** noisettes.

2. — On a 98 noisettes; on les casse 2 par 2, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que 60. Combien en reste-t-il chaque fois? — R. : **96, 94, ... 60** noisettes.

Exercice écrit : Ecrire au tableau noir, puis sur l'ardoise, d'abord les nombres impairs, 61, 63, ... 99 noisettes, enfin les nombres pairs 98, 96, ... 60 noisettes.

GOURS ÉLÉMENTAIRE

Les nombres de 4 chiffres.

Exercices oraux et écrits.

1^o Les unités de mille. — Les nombres de 1 000 à 1 100. — 1. — Le fil d'une araignée se compose en réalité de 4 fils réunis. Chacun de ces fils est composé lui-même de 1 000 fils très petits. Combien compte-t-on de ces derniers dans 1, 2, 3, 4 des fils réunis? — R. : **1 000, 2 000, 3 000, 4 000** fils.

2. — La consommation moyenne du tabac est de mille + 5 dizaines de gr. par habitant, au Canada. Combien chaque habitant en consomme-t-il de gr.? Que deviendrait ce nombre : 1^o si la consommation augmentait de 1, de 2, de 3 dizaines de gr.; 2^o si elle diminuait de 15 gr., de 30 gr., de 45 gr.? — R. : **1 050 gr.; — 1 060, 1 070, 1 080 gr.; — 1 035, 1 020, 1 005 gr.**

2^o Nombres de 1 100 à 2 000. — 1. Un navigateur a mis 11 cents + 9 jours pour faire le tour du monde. Quel est ce nombre de jours? — R. : **1 109** jours.

2. — Dans un concours de cycles on a compté mille + cent + 99 machines. Combien y en avait-il? Combien en aurait-on eu, avec une de plus? — R. : **1 199; 1 200** machines.

3. — Une Société de maisons à bon marché a fait bâtir en un an mille + 9 cents + 7 maisons à un locataire. Quel est ce nombre de maisons? — R. : **1 907** maisons.

3^o Nombres de 2 000 à 4 000. — 1. Londres dépense pour sa police 2 mille + 4 cents + 25 fr. par an; Paris, 3 mille + 5 cents fr. Combien chacune de ces villes dépense-t-elle? — R. : **2 425 fr.; 3 500 fr.**

2. — En un an, on a compté 3 mille + 4 cents + 4 dizaines de marins en Islande. Combien y en avait-il en tout? — R. : **3 440** marins.

3. — 6 bateaux à pétrole en contiennent respectivement 2 mille + 2 cents + 20 tonnes; 2 mille + 8 cents + 85 tonnes; 3 mille + 2 cents + 30 tonnes; 3 mille + 2 cents + 75 tonnes; 3 mille + 5 cents tonnes; 3 mille + 7 cents tonnes. Combien chacun contient-il de tonnes? — R. : **2 220; 2 885; 3 230; 3 275; 3 500; 3 700** tonnes.

4^o Nombres de 4 000 à 7 000. — 1. En 1900, on comptait dans les colonies allemandes de l'Afrique 5 mille + cent + 69 blancs. Quel était ce nombre? — R. : **5 169** blancs.

2. — On a distribué à Paris 6 mille + 200 chapeaux pour les chevaux. Combien en aurait-il fallu pour 100, 300, 800 chevaux de plus? — R. : **6 300, 6 500, 7 000** chapeaux.

1. Magellan.
2. Salon du cycle de 1901 ouvert au Grand Palais des Champs-Élysées le 25 janvier.

3. Bateaux citernes qui transportent le pétrole que la Société Nobel extrait aux environs de Bakou (mer Caspienne).

4. Distribution faite pendant les grandes chaleurs de 1901 par la Société protectrice des animaux.

3. — On a acheté successivement 6 mille + cent + 78 chevaux et 7 mille chevaux. Quels sont ces deux nombres? — R. : **6 178; 7 000** chevaux.

5^o Nombres de 7 000 à 10 000. — 1. Les serpents de l'Inde tuent par an environ 9 mille + 4 cents + 49 animaux domestiques. Combien en tuent-ils? Combien en tueraient-ils si l'on pouvait sauver : 1^o 100, 2^o 200 animaux? — R. : **9 449; 9 349; 9 249** animaux.

2. — Pendant une journée 2 8 mille + 3 cents + 53 Anglais et 8 mille + cent + 78 Allemands ont débarqué dans un port chinois. Quel est le nombre 1^o des Anglais, 2^o des Allemands débarqués? — R. : **8 353** Anglais; **8 178** Allemands.

3. — Une usine comptait d'abord mille + 47 ouvriers; elle en a compté 8 mille + 3 cents + 67 de plus et en a eu 9 mille + 4 cents + 14. Quels sont ces nombres? — R. : **1 047; 8 367; 9 414** ouvriers.

Problèmes de revision du cours de l'année précédente.

1. — Dans un concours de chevaux il y avait 52 chevaux de 4 ans, 70 de 3 ans et 89 de 2 ans. Quel était le nombre total de ces chevaux? — R. : **211** chevaux.

2. — A Bordeaux la plus longue durée de la clarté solaire est de 15 h. 38 m. Quelle est cette durée en minutes, si l'heure compte 60 minutes? — R. : 60 m. × 15 + 38 m. = **938** minutes.

3. — Un ouvrier peut préparer par jour 200 litres de liquide provenant de la fermentation de l'indigo, et il peut fournir ainsi 3 Kg. d'indigotine. Combien traite-t-il de litres dans 6 jours et quels poids d'indigotine obtient-il? — R. : **1 200** litres, **18** Kg.

4. — Dans un trimestre le nombre des hommes, des femmes et des enfants qui se sont établis dans nos colonies s'est élevé à 215 dont 122 hommes et 51 femmes. Combien compte-t-on d'enfants? — R. : 215 — 173 = **42** enfants.

5. — Un régiment d'infanterie a 3 bataillons. Combien compte-t-on de régiments dans 108 bataillons? — R. : **36** régiments.

GOURS MOYEN

Multiplication des nombres entiers.

Le multiplicateur n'a qu'un chiffre.

1^o LEÇON.

1. — Un lièvre parcourt environ 18 m. par seconde. Quelle distance parcourt-il au bout de 4, 5, 7, 9 secondes?

R. : **72 m.; 90 m.; 126 m.; 162 m.**

2. — 3 câbles télégraphiques sont composés chacun de 37 fils. Combien en comptent-ils ensemble?

R. : **111** fils.

3. — Un Ha. ensemencé en blé produit en moyenne 16 Hl. de grain. Combien 2, 6, 8 Ha. ensemencés en blé en produisent-ils?

R. : **32 Hl.; 96 Hl.; 128 Hl.**

2^o LEÇON.

1. — La tonne de betteraves à sucre valant 231 fr., combien valent : 1^o 7 tonnes, 2^o 8 tonnes, 3^o 9 tonnes de ces betteraves?

R. : **1 617 fr.; 1 848 fr.; 2 079 fr.**

2. — Une vache laitière a été vendue 375 fr. Quel serait le prix de 6, 5, 9 vaches semblables?

R. : **2 250 fr.; 1 875 fr.; 3 375 fr.**

Calcul mental. — 1. — Dans la colonie du Cap un

1. Achats faits en Irlande et en Hongrie pour le compte du ministère de la Guerre en Angleterre.

2. Débarquement effectué le 27 septembre 1900 dans le port de Takou.

3. Usine Krupp (Allemagne).

4. Concours de la Société hippique percheronne de Nogent-le-Rotrou en 1901.

5. A 45° de latitude.

6. 1^{er} trimestre de 1901.

7. Nombre de bataillons passés en revue le 21 septembre 1901 à Bétheny.

Ha. de terre rapporte 23 Hl. de blé. Que rapportent 3, 5, 7, 9 Ha. ?

R. : 3 fois 2 diz., 6 diz. ou 60; 3 fois 3 font 9, et 60, **69 Hl.**; **115 Hl.**; **161 Hl.**; **207 Hl.**

2. — Un Hl. de vin du Gard valant 32 fr., que valent 2, 4, 6, 8 Hl. de ce vin ?

R. : **64 fr.**, **128 fr.**, **192 fr.**, **256 fr.**

3^e LEÇON.

1. — Les pompes d'un cuirassé¹ fournissent en moyenne 2521 Hl. d'eau à l'heure. Combien en fournissent-elles d'Hl. : 1^o en 3 heures, 2^o en 5 heures ?

R. : 2521 Hl. \times 3 = **7 563 Hl.**; 2521 Hl. \times 5 = **12 605 Hl.**

2. — Une automobile a été vendue 4 675 fr. Quelle serait la valeur : 1^o de 6, 2^o de 8 automobiles semblables ?

R. : **28 050 fr.**; **37 400 fr.**

Calcul mental. — 1. — Un bœuf a été vendu 450 fr. Quel est le prix de 3, 5, 7, 9 bœufs semblables ?

R. : 3 fois 4 centaines, 12 centaines ou 1 200; 3 fois 50 font 150, et 1 200, **1 350 fr.**; **2 250 fr.**; **3 150 fr.**; **4 050 fr.**

2. — Un cheval consomme 4 litres d'avoine par jour. Quelle quantité en consomme-t-il : 1^o par semaine, 2^o dans un mois de 30 jours, 3^o par an ?

R. : **28 l.**; **120 l.**; **1 460 l.**

SYSTÈME MÉTRIQUE

Périmètre du carré.

1. — Quel est : 1^o en mètres, 2^o en dm., le périmètre d'un carré qui a 2 m. de côté ?

R. : 2 m. \times 4 = **8 m.**; 10 dm. \times 4 = **40 dm.**

2. — Un tapis carré a 3^m,50 de côté. Combien faut-il employer de mètres de bordure pour le border ?

R. : 3^m,5 \times 4 = **14 m.**

Périmètre du rectangle.

1. — Quel serait le périmètre d'un champ rectangulaire mesurant 149 m. de long et 129 m. de large ?

Solution. — Le demi-périmètre du rectangle est égal à : 149 m. + 129 m. = 278 m.

Périmètre du rectangle : 278 m. \times 2 = **556 m.**

2. — Le pont Nicolas à Saint-Petersbourg⁴ mesure 341 m. de long et 2 Dm. de large. Quel est : 1^o en Dm., le périmètre de ce pont, 2^o en mètres, celui d'un rectangle de mêmes dimensions ?

Solution. — Demi-périmètre du pont :

34 Dm., 1 + 2 Dm. = 36 Dm., 1.

Périmètre en Dm. du pont :

36 Dm., 1 \times 2 = **72 Dm., 2.**

Périmètre en mètres d'un rectangle de mêmes dimensions : 10 m. \times 72,2 = **722 m.**

Problèmes de revision.

1. — On a importé en France pendant une quinzaine⁵ 1 474 chevaux, 161 mulets et 300 ânes. Quel est le nombre total de ces animaux ?

R. : **1 935 animaux.**

2. — Un bœuf de trait pesant 600 Kg. a traîné une charge représentant 13 fois, 5 son propre poids⁶. Quelle était cette charge ?

R. : 600 Kg. \times 13,5 = **8 100 Kg.**

3. — L'examen du certificat d'études a été créé en 1834 dans le département de Seine-et-Oise. Depuis combien d'années cet examen existe-t-il dans ce département ?

R. : 1901 — 1834 = **67 ans.**

4. — Une compagnie vend par an 2 496 métiers à

tisser la toile. Combien en vend-elle en moyenne : 1^o par mois, 2^o par semaine ?

R. : **208 métiers par mois**; 2 496 : 52 = **48 métiers par semaine.**

5. — Une ménagerie mange au moins 50 chenilles ou insectes par jour. Des enfants ont déniché 5 nids de mésanges, renfermant chacun 12 petits. Combien ces 5 nichées auraient-elles détruit d'insectes en un an ? — (*C. d'études.*)

Solution. — Une ménagerie détruit par an :

50 ch. \times 365 = 18 250 chenilles ou insectes.

Nombre d'oiseaux dénichés :

12 \times 5 = 60 oiseaux.

Les 60 oiseaux auraient détruit :

18 250 \times 60 = **1 095 000** chenilles ou insectes.

COURS SUPÉRIEUR

PREMIÈRE ANNÉE.

Divisibilité par 9 et par 3.

1. — Le funiculaire de Belleville (Paris) a produit en 9 mois¹ une recette de 392 886 fr. Sa dépense s'est élevée à 311 598 fr. Quelle a été en moyenne par mois : 1^o le montant des dépenses, 2^o celui des recettes, 3^o le bénéfice ?

Solution. — Montant des dépenses mensuelles :

$\frac{311\ 598\ \text{fr.}}{9} = 34\ 622\ \text{fr.}$

Montant des recettes mensuelles :

$\frac{392\ 886\ \text{fr.}}{9} = 43\ 654\ \text{fr.}$

Bénéfice par mois :

43 654 fr. — 34 622 fr. = **9 032 fr.**

2. — Un cycliste a couvert 91^m,44 en 9 secondes². Combien a-t-il parcouru de mètres en une seconde ?

R. : **10^m,16.**

3. — Le paquebot *la France* a mis 3 heures pour effectuer une traversée de 120 Km., 381³. Combien a-t-il parcouru de mètres à l'heure ?

R. : **40 127 m.**

Divisibilité par 6.

1. — Pendant le 1^{er} trimestre de l'année courante, on a livré dans Paris 3 094 200 Hl. de vin. Quelle a été la quantité moyenne d'Hl. de vin livrés : 1^o par mois, 2^o par demi-mois ?

R. : **1 031 400 Hl.**; **515 700 Hl.**

2. — 2 puits peuvent fournir ensemble par heure 540 000 litres d'eau⁴. Combien chacun d'eux peut-il fournir d'eau : 1^o par heure, 2^o par minute ?

R. : 540 000 litres : 2 = **270 000 litres.**

270 000 litres : 60 = 27 000 litres : 6 = **4 500 litres.**

3. — Le sucre raffiné paye un droit de 60 fr. par tonne. Combien en est-il sorti de tonnes des entrepôts de Marseille : 1^o en mars 1900, 2^o en mars 1901 sachant que les droits sur ce sucre se sont élevés respectivement pendant ces mois à 429 000 fr. et à 62 100 fr.⁵ ?

R. : 429 000 : 60 = 42 900 : 6 = **7 150 tonnes.**

62 100 : 60 = 6 210 : 6 = **1 035 tonnes.**

Divisibilité par 11.

1. — Le rapport des plantations de pins dans le département de l'Aube est évalué à 170 500 000 fr. Quelle est, en Ha., l'étendue de ces plantations, si un Ha. rapporte en moyenne 1 100 fr. ?

R. : 170 500 000 fr. : 1 100 = 1 705 000 : 11 =

155 000 Ha.

2. — Un tunnel devant relier l'Angleterre à l'Irlande aura une longueur de 25 milles sous la mer et de 11 milles sous terre. Quelle est en mètres : 1^o la valeur

1. Pendant les 9 premiers mois de 1900.

2. Chemin parcouru en septembre 1901 par le coureur indien Candéras de Foya, à Colorado Springs (Etats-Unis).

3. Il fait la traversée de Dieppe à Newhaven (Angleterre).

4. Puits de la Compagnie de Port-Sunlight (Angleterre).

5. A cause de l'entrave apportée aux opérations commerciales par la grève des ouvriers des entrepôts.

1. Le cuirassé français *l'Éna*.

2. Des carrés, de cette dimension, en gazon, en sable, en bitume, en bois, etc., sont établis dans le jardin de l'observatoire de Montsouris à Paris; M. Joubert y observe, à l'aide de thermomètres, les variations de température.

3. Ces nombres représentent la plus grande longueur et la plus grande largeur de Notre-Dame de Paris.

4. Construit sur la Néva, et inauguré le 4 décembre 1850. Il a fallu 8 ans de travail pour le construire.

5. Pendant la 1^{re} quinzaine de juin 1901.

6. Résultat obtenu dans un concours de bœufs du grand-duché de Bade.

du mille anglais, la longueur souterraine devant être de 17 699 mètres; 2° la longueur totale du tunnel?

Solution. — Longueur du mille anglais :
17 699 m. : 11 = 1 609 m.

Longueur totale du tunnel :
17 699 m. + 1 609 m. \times 25 = 17 699 m. + 40 225 m. =
57 924 m.

SYSTÈME MÉTRIQUE ET GÉOMÉTRIE

Extraction de la racine carrée d'un nombre décimal.

1. — Un tableau rectangulaire mesure 6 dm., 3 de long sur 10 cm. de moins de large. 1° Quelle est sa surface en dmq.? 2° Quelle serait la longueur du côté d'un tableau carré de même surface?

Solution. — Surface du tableau rectangulaire :
 $6,3 \times (6,3 - 1) = 6,3 \times 5,3 = 33$ dmq., 39.

Côté du carré ayant une surface de 33 dmq., 39 :

$$\sqrt{33,39} = 5 \text{ dm., } 7.$$

2. — Pour détruire les moustiques à Cuba, on verse à la surface des mares une once de pétrole par 15 pieds carrés¹. Quelle est en mètres la longueur du côté de la surface carrée de la mare traitée par une once, si le pied carré vaut 0 mq., 0929?

Solution. — Nombre de mq. équivalant à 15 pieds carrés : 0 mq., 0929 \times 15 = 1 mq., 3935.

Longueur du côté d'un carré de 1 mq., 3935 de surface : $\sqrt{1,3935} = 1$ m., 18.

Preuve de la racine carrée.

1. — Une compagnie charbonnière² possède une concession de mines d'antracite recouvrant une surface de 4 Kmq., 7. Elle demande la concession de 3 autres mines recouvrant 41 Ha., 84 Ha., et 15 Ha. Quelle sera : 1° la surface totale des 4 concessions, en hectares, 2° la longueur en Hm. du côté d'un carré de même surface? (Faire la preuve.)

Solution. — Surface totale des concessions :
470 Ha. + 41 Ha. + 84 Ha. + 15 Ha. = 610 Ha.
Côté du carré ayant 5 100 Ha. de surface :

$$\sqrt{610} = 24 \text{ Hm.}$$

Preuve : $24^2 + 34 = 576 + 34 = 610$.

2. — 2 champs carrés de même surface ont été cultivés : le 1^{er} en froment, le 2^e en plantes potagères. Sachant que le 2^e a rapporté 30^f,375 de plus que le 1^{er}, qu'un Ha. du 1^{er} a rapporté 380 fr. et un Ha. du 2^e, 530 fr.; on demande : 1° la surface d'un champ en ares, 2° le côté d'un champ. (Faire la preuve.)

Solution. — Différence de rendement d'un Ha. :
530 fr. — 380 fr. = 150 fr.

Surface d'un champ :

$$100 \text{ a.} \times \frac{30,375}{150} = 20 \text{ ares } 25.$$

Longueur du champ : $\sqrt{2025} = 45$ m.

Preuve : $45^2 = 2025$.

Problème d'examen.

Un ouvrier dépense chaque jour 0^f,15 d'absinthe et 0^f,20 de tabac; chaque dimanche il dépense 2^f,50 de boisson et 0^f,45 de tabac. Quelle somme cet ouvrier dépense-t-il ainsi par an et quel intérêt lui rapporterait cette somme placée à 4 %? — (C. d'études.)

Solution. — Dépense journalière :
 $0,15 \times 0,2 = 0,35$.

Dépense du dimanche : $2,5 + 0,45 = 2,95$.

Dépense pendant (365 j. — 52 j.) ou pendant 313 j. :

$$0,35 \times 313 = 109,55.$$

Dépense totale des dimanches :

$$2,95 \times 52 = 153,40.$$

Dépense annuelle : $109,55 + 153,4 = 262,95$.

Intérêt annuel de 262^f,95 :

$$\frac{4 \text{ fr.} \times 262,95}{100} = 10,51.$$

1. On opère ainsi 2 fois par mois afin de tuer les larves des moustiques qui vivent dans les eaux stagnantes. Les piqûres de ces moustiques donnent la fièvre jaune.

2. Compagnie charbonnière du Sud-Est de la France dont le siège est à Aime (Savoie).

DEUXIÈME ANNÉE.

Multiplier une somme ou une différence par un nombre.

Un propriétaire possède 2 champs de même surface dont l'un est rectangulaire et l'autre carré. Ils sont ensemencés en blé. Le 1^{er} rapporte 3^f,50 par are et le 2^e 4^f,05. Quel est : 1° le rapport total des 2 champs, 2° la différence de leur rapport si les dimensions du 1^{er} sont 40 m., 5 de long sur 3 Dm., 4 de large?

Solution. — Surface de chaque champ :

$$40,5 \times 34 = 1377 \text{ mq. ou } 13 \text{ a., } 77.$$

Rapport total des deux champs :

$3,5 \times 13,77 + 4,05 \times 13,77$. Ce qui donne, en mettant 13,77 en facteur commun, $(3,5 + 4,05) \times 13,77 = 7,55 \times 13,77 = 103,96$.

Différence du rapport des deux champs :

$$4,05 \times 13,77 - 3,5 \times 13,77 \text{ ou :}$$

$$(4,05 - 3,5) \times 13,77 = 0,55 \times 13,77 = 7,57.$$

Problème d'examen.

Dans un vase de 1 litre de capacité on verse 2 972 gr. de mercure. Quel est le poids de l'eau nécessaire pour achever de remplir le vase? Un litre de mercure pèse 13 Kg., 596. — (Brevet élémentaire.)

Solution. — Volume du mercure contenu dans le vase :

$$1 \text{ dmc.} \times \frac{2972}{13596} = 0 \text{ dmc., } 21859.$$

Volume de l'eau nécessaire pour achever de remplir le vase :

$$1 \text{ dmc.} - 0 \text{ dmc., } 21859 = 0 \text{ dmc., } 78141.$$

Poids de l'eau nécessaire pour achever de remplir le vase :

$$1 \text{ Kg.} \times 0,78141 = 0 \text{ Kg. } 78141 \text{ ou } 781 \text{ gr., } 41.$$

L.

HISTOIRE

La royauté au XIII^e siècle¹.

LUTTE DE PHILIPPE-AUGUSTE CONTRE LES ANGLAIS.

— Philippe II est le premier roi capétien qui n'ait pas eu besoin de faire sacrer son fils de son vivant. Il s'allia contre Henri II d'Angleterre avec les fils de celui-ci. Contre l'un d'eux, Richard, devenu roi, il soutint son frère Jean. Lorsque Jean fut roi, il le cita à comparaître devant la Cour des pairs et se fit autoriser par ce tribunal à confisquer les fiefs que le roi d'Angleterre possédait en France. Il faillit même faire de son propre fils, Louis, un roi d'Angleterre, et battit à Bouvines la coalition formée par Jean, le comte de Flandre, l'empereur d'Allemagne (première victoire vraiment nationale de la France.)

LE DOMAINE ROYAL A LA MORT DE SAINT LOUIS. — (Montrer aux élèves une carte où seront figurées par des hachures différentes : le domaine à l'avènement de Philippe-Auguste; les acquisitions conservées par saint Louis). — A la mort de saint Louis, l'ancien domaine capétien a plus que doublé. Il s'est accru des provinces suivantes : Amiénois, Artois, Vermandois, Valois, Touraine, Anjou, Maine, Normandie (à l'exception des îles anglo-normandes), Poitou, Aunis, Auvergne. Le roi peut aller d'Arras à la Rochelle, de Rouen à Aurillac sans sortir de ses terres. La croisade des Albigeois lui vaut les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne et, pour ses frères, les comtés de Toulouse et de Provence. Le roi anglais n'a plus en France que la Gascogne, la Guyenne, la Saintonge, le Limousin et le Périgord. Le roi de France est redevenu le plus grand seigneur français.

CARACTÈRE DU ROI SAINT LOUIS. — Le prestige de la royauté capétienne est accru au XIII^e siècle par la personnalité de Louis IX. Mineur, placé sous la tu-

1. Nous donnons ici l'exemple d'une leçon dont quelques parties sont résumées, d'autres au contraire plus pleinement développées. Il semble que les deux points essentiels soient ici : 1° saint Louis; 2° une commune.

telle de sa mère Blanche de Castille, il a toutes les vertus d'un fils ; il lui obéit toute sa vie, quoiqu'elle soit dure pour sa femme aimée, Marguerite de Provence. Elevé dans la piété, affilié au tiers-ordre de saint François, il fait, pendant une grave maladie, vœu d'aller à la croisade, et personne ne peut l'empêcher de tenir son serment. Il va combattre la puissance musulmane à son centre, en Égypte ; prisonnier de ses ennemis, il excite leur admiration par sa patience, sa résignation, sa droiture. A la fin de sa vie (sur les conseils intéressés de son frère Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles) il entreprend une seconde croisade contre Tunis ; il meurt de la peste sur la plage de Carthage (1270), après avoir dicté à son fils des instructions admirables : respect absolu de la justice et de l'indépendance des juges, justice égale pour tous, protection des faibles contre les puissants. « J'aimerais mieux, dit-il, qu'un Écossais vint d'Écosse gouverner le royaume de France que si tu le gouvernais mal. » On ne trouve à blâmer dans ces « enseignements » que l'intolérance religieuse, vice de l'époque. — Ce roi pieux n'est pas un moine-roi. Il sait, quand l'intérêt de l'État et son droit l'exigent, résister au Saint-Siège et maintenir l'indépendance de sa couronne. Malgré sa douceur et sa bonté, c'est un brave soldat et un chef. Il a le souci de ses devoirs envers ses peuples. Avant tout, c'est un juste. Il rend volontairement au roi d'Angleterre celles des acquisitions de son père et de son aïeul qu'il ne juge pas légitimes : politique aussi habile que noble, car elle lui vaut la reconnaissance par le vaincu du reste de ses conquêtes. Sa réputation d'équité est si bien établie en Europe qu'il est choisi comme arbitre entre Henri III et les barons anglais, entre le pape et l'empereur. La légende aime à se le représenter à Vincennes, rendant lui-même, au pied d'un chêne, la justice à tous, et faisant l'aumône aux pauvres. Son compagnon Joinville raconte sa vie comme celle d'un personnage supérieur à l'humaine faiblesse. Il a vraiment mérité ce titre de *Saint* que son petit-fils Philippe le Bel obtiendra pour lui de l'Église romaine, et que l'histoire lui conserve. Dans ce XIII^e siècle agité déjà par tant de passions et d'intérêts, cette pure et lumineuse figure brille d'un doux éclat. Avec lui, c'est la royauté française, c'est la France même, fille aînée de l'Église, qui est sanctifiée. Elle apparaît aux peuples comme une terre de justice ; et, dans le sentiment d'adoration dont les Français entoureront presque jusqu'au bout la dynastie capétienne, il y aura comme un rayon de la gloire de saint Louis.

APERÇU SUR LES INSTITUTIONS DE PHILIPPE-AUGUSTE ET DE SAINT LOUIS. — Les deux grands rois du XIII^e siècle établissent enfin leur pouvoir dans tout le royaume. La *quarantaine-le-roi* amène la disparition des guerres privées. Le domaine est administré par des baillis et des prévôts (dans le Midi des sénéchaux et viguiers). L'ancienne Cour-le-roi tend à se démembrer en trois sections : judiciaire, le Parlement, qui siège dans le Palais de la Cité (aujourd'hui Palais de justice de Paris) ; politique, le Conseil du roi ; financière, la Chambre des Comptes. Saint Louis fait rédiger par son prévôt les règlements des corps de métiers parisiens. (*Livre des métiers*.)

DESCRIPTION D'UNE COMMUNE. — Contre la féodalité, la royauté s'est, en même temps que sur l'Église, appuyée sur les villes. Au XI^e et au XII^e siècle, plusieurs villes avaient obtenu de leurs seigneurs (l'évêque, le comte), par achat ou par révolte, un contrat écrit (charte) : dès lors les bourgeois formaient entre eux une association jurée ou commune ; ce n'était plus chaque bourgeois individuellement, c'était collectivement la commune qui payait au seigneur les redevances fixées par la charte. La commune est donc une sorte de vassal collectif du seigneur, elle entre dans la hiérarchie féodale. Elle est représentée par des magistrats élus, maire, échevins, prudhommes, consuls, qui prêtent en son nom le serment d'hommage, et font la police. Elle a une maison commune, surmontée d'une grosse tour ou beffroi, dont la cloche sonne le tocsin lorsqu'il faut s'armer pour défendre

les privilèges de la commune violés par le seigneur¹. Elle a, comme le château seigneurial, ses remparts, et ses bourgeois forment une milice. — La royauté, qui favorisait les communes sur les terres d'autrui, créait sur les siennes de simples villes de bourgeoisie, sans commune jurée, administrées par un prévôt. Telle était Paris, qui avait déjà 150 000 habitants, et qui, en dehors de la Cité, s'étendait sur les quartiers marchands de la rive droite (la Ville), sur les pentes couvertes d'écoles de la rive gauche (l'Université). On y construisit Notre-Dame et la Sainte-Chapelle. Philippe-Auguste fit paver les rues de la ville, l'entoura de murailles, y éleva la tour du Louvre².

H. H.

GÉOGRAPHIE

I. — L'Inde anglaise.

L'Inde est une péninsule triangulaire dont la base s'adosse à l'Himalaya, et dont les côtes touchent à l'Ouest à la mer d'Oman, à l'Est au golfe de Bengale. Longue de 3500 kilomètres carrés, large de 2800, elle occupe sept fois la superficie de la France, 3 millions et demi de kilomètres carrés.

STRUCTURE.

La structure de l'Inde est aussi simple que sa forme extérieure. Elle est formée d'un vaste plateau, le *Dakhan*, de 500 à 1 000 mètres d'altitude, que borde une étroite zone littorale, et séparée du massif de l'Himalaya par une zone déprimée où coulent en sens inverse l'Indus, le Gange et leurs tributaires. Le plateau forme sur ses deux bords une chaîne qui tombe presque à pic sur la mer, les Ghâtes occidentales et les Ghâtes orientales. Entre ces chaînes et la mer court une bande côtière étroite mais riche, qu'on appelle côte de Malabar sur la mer d'Oman, côte de Coromandel le long du golfe du Bengale.

CLIMAT ET HYDROGRAPHIE.

Ce qui caractérise le climat de l'Inde, c'est qu'il est à la fois chaud et humide. En été, la chaleur est étouffante, surtout dans la plaine du Gange, où les écarts de température sont le plus marqués et atteignent jusqu'à 50° d'amplitude. Dans la partie N.-O. du pays, qui est en dehors de la zone des moussons, il existe même de véritables déserts, avec des dunes de sable. C'est en été que souffle de l'océan Indien la mousson humide qui se répand partout en pluies bienfaisantes. L'hiver est, au contraire, une saison sèche, par suite du renversement de la mousson.

Le plateau n'est pas assez étendu pour donner naissance à de grands fleuves. Au contraire, dans la plaine du Nord coulent deux des plus grands fleuves de l'Asie, issus tous deux du plateau du Thibet, l'Indus et le Gange. L'Indus perd en partie ses eaux dans la traversée du désert et finit par un delta malsain et inhabité ; le Gange, au contraire, le fleuve sacré des Hindous, ne cesse de s'enrichir d'affluents, et grâce à la fertilité des alluvions qu'il dépose, il groupe sur ses bords une population extraordinairement serrée et nombreuse.

PRODUCTIONS NATURELLES.

Grâce à ce climat qui réunit chaleur et humidité, grâce à la grande variété des sols sur un vaste territoire, l'Inde se prête aux cultures les plus diverses, aussi bien celles des pays tempérés que celles des régions tropicales. A côté du blé, dont elle commence à exporter de grandes quantités vers l'Europe, on y récolte le thé (thé de Ceylan), l'opium, le café, la canne à sucre, les arbres à épices. Les indigènes se nourrissent principalement de riz, comme les Chinois.

1. Suivant les régions, le maître pourra parler de l'échevinage ou du consulat local. Il peut y avoir un beffroi dans la commune ou dans une ville voisine.

2. Si le maître se trouve dans le voisinage d'une grande ville historique, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, etc., il risquera, en décrivant à ses élèves l'aspect de cette ville au XIII^e siècle, de les intéresser plus vivement qu'en leur parlant toujours et partout de Paris.

Ces productions variées, où le riz tient la première place, permettent de vivre à un peuple dont on ignorait tout récemment la puissance numérique, et qui dépasse aujourd'hui, d'après les recensements anglais, 300 millions d'habitants. A certaines régions du golfe de Bengale on ne peut comparer, pour la densité de la population, que quelques parties de la Chine ou de l'Angleterre. Il est naturel que les grandes villes soient nombreuses et populeuses : plus de 20 dépassent 100 000 habitants, parmi lesquelles deux atteignent un million, Calcutta et Bombay, deux autres un demi-million, Madras et Haïderabad. Et pourtant 70 000 hommes de troupes anglaises suffisent à garder cet immense pays et cette fourmière humaine.

II. — Développement économique de l'Allemagne.

Le développement économique de l'Allemagne, qui dépasse ou va dépasser celui de toutes les autres nations européennes, même de l'Angleterre, est de date récente. Il ne remonte pas au delà de la guerre de 1870, qui outre les avantages politiques que l'on sait, donna à l'Allemagne, par le traité de Francfort, des avantages commerciaux non moins considérables. L'unité politique était la condition nécessaire de ce développement économique : tant que la région allemande avait été, comme pendant tout le moyen âge et les temps modernes, morcelée en une infinité de principautés indépendantes, il ne pouvait exister cette entente et cette unité de vues qui seule rend possible le développement du commerce et de l'industrie.

L'Allemagne unifiée acheva tout d'abord son réseau de voies de communications qui est devenu, avec celui de l'Angleterre, le plus parfait de l'Europe. Elle était pour les voies navigables favorisée par la nature ; la plaine allemande est parcourue dans sa largeur par de grands fleuves parallèles, de cours lent et de débit régulier, qu'on s'occupa, par d'importants travaux de correction, de rendre accessibles à la navigation. Le Rhin, l'Oder et l'Elbe furent ainsi aménagés successivement. Déjà des canaux, datant du XVIII^e siècle, les reliaient entre eux transversalement, la Vistule à l'Oder, l'Oder à l'Elbe ; sans parler du canal Louis, à peu près délaissé, qui réunit le Rhin au Danube par le Main. Récemment on a ouvert le canal maritime de Kiel à l'embouchure de l'Elbe pour éviter aux navires le détour par les détroits danois ; enfin on étudie le projet de réunir l'Elbe au Rhin par un canal central.

Un deuxième facteur important de la prospérité économique de l'Allemagne, c'est le développement de la marine marchande, d'autant plus remarquable que ses côtes sont inhospitalières, basses, sablonneuses ou marécageuses, et présentent peu d'abris naturels. Il a fallu créer cette marine de toutes pièces, les ports comme les navires et les marins, car l'Allemagne n'a pas de population maritime comparable aux Bretons ou aux Basques. Les Allemands ont concentré tous leurs efforts sur Hambourg et Brême, dans la mer du Nord, où les grandes compagnies de navigation ont leur point d'attache. Les ports de la Baltique ne se sont pas développés aussi vite : pourtant Stettin, Dantzick, Königsberg, Lübeck ont aussi une grande importance. Ces ports sont aménagés de façon à recevoir ces navires géants qui renferment dans leurs flancs tout un peuple d'émigrants et qui mettent moins de six jours à traverser l'Atlantique.

AGRICULTURE.

Le sol allemand était de sa nature assez ingrat : à force de soins et d'engrais, et grâce à une culture savante à laquelle la chimie et l'agronomie apportent leur concours, on en retire de très forts rendements à l'hectare ; aucune parcelle n'est inutilisée. Aux cultures alimentaires, jadis dominantes, surtout la pomme de terre qui entrerait pour beaucoup dans l'alimentation du paysan allemand, se substituent de plus en plus les cultures industrielles, la betterave, le houblon, le lin et le chanvre. D'immenses espaces sont cultivés en betteraves, qui alimentent en Silésie, en Saxe, en Westphalie, d'importantes sucreries.

INDUSTRIE.

L'industrie constitue de plus en plus la grande richesse de l'Allemagne qui, en Europe, vient pour l'extraction de la houille immédiatement après l'Angleterre. Les principaux bassins houillers sont ceux de Westphalie et de Silésie. La Westphalie et la Silésie sont aussi, avec la Saxe, les grandes régions industrielles, principalement d'industrie métallurgique : les usines Krupp, à Essen, sont les plus célèbres de l'Allemagne. Avec les industries métallurgiques, les industries textiles et les industries chimiques sont également florissantes, et font vivre une population ouvrière qui en certains points dépasse 300 habitants par kilomètre carré. P. G.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

COURS ÉLÉMENTAIRE. — Causerie sur les eaux. — Résumé : L'eau couvre les trois quarts du globe. Elle s'échauffe et se refroidit sans cesse, passe à l'état de vapeur ou de glace, et circule partout en entretenant la vie. — Elle forme les nuages et les brouillards, la pluie et la neige, les glaciers, les torrents, les rivières, les fleuves, les lacs, les étangs, les marécages, les nappes souterraines et retourne à la mer d'où elle est partie.

COURS MOYEN. — Propriétés physiques de l'eau. — Montrer par des expériences simples que l'eau est pesante et élastique, qu'elle exerce des poussées sur les corps immergés, qu'elle éprouve des changements de volume et des changements d'état, sous l'action de la chaleur : tel est le but de cette leçon. On ne peut guère espérer que les enfants découvriront d'eux-mêmes les principes de l'hydrostatique ; mais par compensation ils auront l'occasion de faire à ce sujet d'intéressantes observations : on ne négligera donc pas de réaliser devant eux les expériences décrites ci-dessous.

Expérience : Je mets sur une balance une bouteille vide d'un litre équilibrée par une tare. Quel poids dois-je ajouter pour que l'équilibre soit établi quand la bouteille sera pleine ? (— Un kilogramme.) = Vérification faite, nous concluons que l'eau est pesante.

Expérience : Voici maintenant un seau d'eau et une grande boîte à conserves vide, que j'ai percée de quelques trous sur le côté et d'un autre au fond. Essayez de prévoir ce qui arrivera quand j'enfoncerai la boîte dans le seau. (— L'eau entrera dans la boîte en jets plus ou moins tendus ; le jet du fond s'élèvera verticalement. Quand tous les trous seront couverts l'eau continuera encore à monter jusqu'à ce qu'elle ait le même niveau à l'intérieur et à l'extérieur.) = Ce n'est pas par son poids que l'eau jaillit ainsi de côté ou qu'elle s'élève du fond ; il faut qu'elle soit lancée, poussée vers l'intérieur de la boîte trouée. = Ces poussées n'existaient-elles pas avant l'expérience et n'existent-elles plus maintenant que tout est au repos ? (— Si, mais d'autres poussées les contrebalançaient ou les contrebalançaient exactement.)

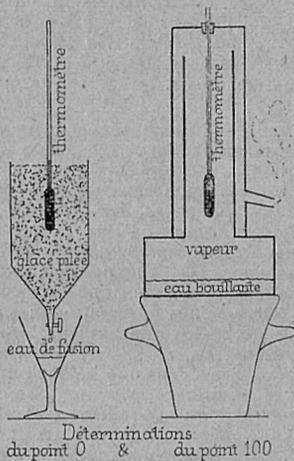
Expérience : Je vais soulever la boîte hors du seau. Qu'arrivera-t-il ? (— L'eau jaillira de dedans en dehors ; les jets latéraux seront plus ou moins tendus, celui du fond tombera verticalement de haut en bas.) = L'eau est donc poussée aussi de dedans en dehors. Et ce sont ces poussées qui équilibrent les précédentes. Quand il n'y a pas de boîte dans le seau, les poussées n'en existent pas moins. La pesanteur de l'eau ne suffit pas pour les expliquer, car cette force n'agit que de haut en bas ; du sable, qui est pesant aussi, de l'argile molle, du beurre ne se comporteraient pas de la même manière. Pour comprendre les expériences précédentes, il faut regarder chaque goutte d'eau comme une balle élastique très ferme. Si on la presse en un point, en la couvrant, par exemple, d'autres gouttes, elle presse à son tour, avec la même force, dans toutes les directions. S'il y a autour d'autres gouttes maintenues par les parois du vase ou résistant par leur poids, le liquide reste immobile ; mais si l'on fait un trou au vase, l'eau s'écoule avec une force variable.

Expérience : Voici un ballon de caoutchouc mince, gonflé, muni de sa petite musique que j'ai provisoirement bouchée. Que doit-il arriver si je le plonge dans l'eau et que je dégage son orifice? (— Il doit se dégonfler, puisque l'eau presse tout autour de lui.) — Et pourquoi suis-je obligé de le maintenir avec la main pour l'empêcher de sortir de l'eau? (— Parce que la poussée de bas en haut est plus grande que la poussée de haut en bas, qui vient d'une moindre profondeur.)

Expérience : Si je mets cette grosse pierre dans l'eau, elle résistera à l'écrasement. Mais en la soulevant vous-mêmes hors de l'eau, vous allez néanmoins faire une remarque. (— Elle est moins lourde tant qu'elle est dans l'eau.) — Pourquoi? (— Parce qu'elle est poussée de bas en haut.)

Quand un corps est plongé dans l'eau, ou en général dans un liquide, il tend à tomber par son poids, mais il tend à remonter par la poussée qu'il subit. D'après cela :

Pourquoi un morceau de liège plongé dans l'eau remonte-t-il à la surface, tandis qu'un morceau de fer



tombe au fond? (— C'est que dans le premier cas la poussée est supérieure au poids, tandis que dans le second le poids est supérieur à la poussée.)

La chaleur a sur l'eau une action fort remarquable. Tandis que les liquides des thermomètres se dilatent toujours quand on les chauffe et se contractent toujours quand on les refroidit, l'eau liquide se contracte toujours quand sa température se rapproche de $+4^{\circ}\text{C}$, soit qu'étant plus chaude on la refroidisse, soit qu'étant plus froide on la réchauffe. C'est à $+4^{\circ}\text{C}$ qu'une masse d'eau donnée occupe le plus petit volume possible. Autrement dit, c'est à $+4^{\circ}\text{C}$ que l'eau a son maximum de densité. Aussi est-ce à cette température qu'on prend le centimètre cube d'eau pure pour définir le gramme.

L'eau en se congelant augmente de volume. Lorsque l'eau enfermée dans un vase ou emprisonnée entre des mottes de terre se congèle, le vase ou les mottes sont brisés. (Nous en ferons l'expérience lorsque la température s'y prêtera.)

A toutes les températures l'eau prend l'état gazeux et devient une *vapeur invisible*. Cette vapeur peut se condenser en gouttelettes et former la *bûée*. Dans un vase fermé, l'évaporation a une limite; mais en élevant la température, on augmente la quantité de vapeur qui peut se produire.

Expérience : Je mets quelques gouttes d'eau dans ce porte-plume exactement bouché par une rondelle de pomme de terre. Je chauffe à la flamme d'une bougie. Le bouchon saute. Pourquoi? (— Parce que la vapeur presse sur les parois des vases où elle est enfermée.)

D'autres causes encore activent l'évaporation : telles sont l'augmentation de la surface liquide, la sécheresse et l'agitation de l'air.

Expérience : Je fais chauffer de l'eau dans un vase

(transparent si possible). Vous voyez apparaître des bulles sur les parois. Ces bulles existaient déjà quand l'eau était froide, mais beaucoup plus petites, invisibles. Elles grossissent en s'échauffant, se chargent de vapeur et finissent par se détacher en partie pour venir crever à la surface. A une température convenable, l'évaporation dans les bulles n'est plus limitée : alors l'eau bout.

Matériel de la leçon : Un seau plein d'eau; une boîte à conserves, cylindrique et profonde, percée de petits trous à des hauteurs différentes ainsi que dans le fond. — Un ballon de caoutchouc mince. — Une pierre. — Un morceau de fer, un bouchon. — Un porte-plume métallique; une tranche de pomme de terre; une bougie; une boucle de papier pour tenir le porte-plume chaud.

Résumé de la leçon : L'eau pure pèse un kilogramme par litre.

L'eau est élastique et presse sur les parois latérales des vases aussi bien que sur leur fond.

Tout corps plongé dans un liquide éprouve une poussée de bas en haut.

L'eau a sa plus grande densité à 4° .

Elle devient solide à 0° en augmentant de volume.

Elle s'évapore à toutes les températures.

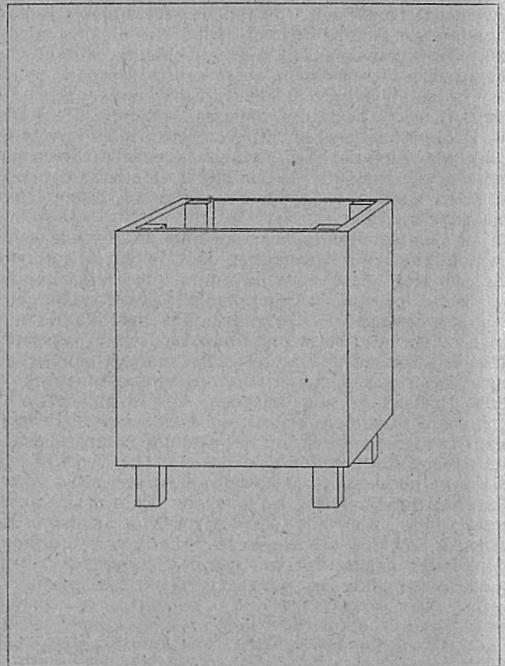
COURS SUPÉRIEUR. — **L'eau et ses usages.**

RÉMON.

DESSIN

Caisse à fleurs vue de front.

L'œil du dessinateur est supposé placé un peu à droite et au-dessus du modèle, de manière à voir la face droite et l'ouverture de la caisse. La face antérieure est vue de front, c'est-à-dire qu'on place le tableau où se dessine la perspective parallèlement à cette face. La face de front est représentée en vraie grandeur, tandis que les deux autres faces, fuyantes,



sont raccourcies. On conserve aux lignes de front leur direction verticale ou horizontale. Les lignes fuyantes sont toutes horizontales : on déterminera à vue leur inclinaison perspective, et dans la correction le maître se souviendra que ces lignes, indéfiniment prolongées, concourent en un même point.

Le dessin des épaisseurs et des pieds présente une réelle difficulté. On le réservera pour les élèves les plus habiles.

G. R.

LECTURES ET RÉCITATIONS

SE RAPPORTANT AUX LEÇONS DE LA SEMAINE

MORALE

(LEÇON : DEUX GRANDES SORTES DE DEVOIRS.)

LECTURE

Élargissons notre égoïsme.

L'AMITIÉ.

Dans sa vraie acception psychologique, l'égoïsme ou *amour de soi*, tel que la nature l'a mis en nous, comprend *non seulement nous-mêmes, mais tout ce qu'il y a de nous dans les autres*. Il n'y a donc, comme on le voit, nulle transformation ou métamorphose violente à faire subir à l'amour de soi pour y rattacher cet autre amour; nous n'avons qu'à ne pas le contrarier, à ne pas y mettre d'entrave et à l'abandonner à sa pente naturelle.

« Je l'aimai, a dit Montaigne de La Boétie, parce que c'était lui, parce que c'était moi. » Moi qui suis lui, lui qui est moi, c'est bien là le secret de l'amitié, nous aimons les autres en raison de ce qu'il y a en eux de notre moi. M^{me} de Staël a dit avec non moins de vérité: « L'amitié est de l'égoïsme à deux. » La barrière est renversée entre l'amour de soi et l'amour des autres.

L'AMOUR DE LA FAMILLE.

Il n'y a pas seulement de l'égoïsme à deux, qui est l'amitié, il y a des égoïsmes moins intenses mais aussi plus vastes, qui embrassent dans leur sein un plus grand nombre d'êtres, plus ou moins à notre image et plus ou moins aimés. Il y a d'abord l'égoïsme plus élargi comprenant la *famille* tout entière. Quoi de plus moi, après notre propre moi, que le père, la mère, les frères? Les miens, les siens, ne désignons-nous pas de ce doux nom collectif les membres de notre famille et ceux de la famille d'un autre? N'est-ce pas dire, et avec la plus grande force, que c'est nous-même que nous aimons en eux? Le moi, le mien, les miens, puis les semblables, telle est la progression naturelle de l'amour de soi.

L'AMOUR DE LA PATRIE.

Est-ce dégrader l'*amour de la patrie*, ou plutôt n'est-ce pas en assurer les fondements, que de le faire rentrer, quoique d'une manière moins immédiate, dans une plus vaste circonférence du rayonnement de l'amour de nous-même? Le sentiment du mien, de ce qui est nous ou de ce qui est à nous, étendu à la patrie, prend toute sa force par l'opposition d'autres grandes individualités nationales. La famille, c'est nous-même; la patrie, c'est encore nous-même, mais dans une plus grande extension. De là tout le secret, toute la force de ce sentiment qui va jusqu'au sacrifice de la vie. Porter atteinte à la patrie, c'est porter indirectement atteinte à notre personne elle-même.

L'AMOUR DE L'HUMANITÉ.

La patrie est-elle la dernière limite au delà de laquelle il n'y a plus rien où le sentiment et l'amour du mien aient à s'étendre et à se prendre? Par delà la patrie elle-même s'ouvre devant nous un champ encore plus vaste, celui de l'*humanité* tout entière; par delà nos frontières et nos concitoyens, il y a une multitude d'êtres qui bien qu'étrangers, bien que divers d'idées, de mœurs, de langage et de couleur, sont des hommes comme nous, qui sont nos semblables, notre prochain. Ce sont nos semblables, car nous retrouvons en eux ce que nous sentons et aimons en nous, la vie, la sensibilité, la volonté, la

raison. Comment donc n'aimerons-nous pas en eux, à moins qu'il n'y ait lutte des intérêts et des passions, ce que nous aimons en nous?

Il y a une vérité profonde, sous l'apparence d'un paradoxe, dans ces paroles de Rousseau, qui résumant admirablement ce que nous venons de dire: « Je m'aime trop moi-même pour haïr les autres. » Ajoutons: et pour ne pas les aimer quelque peu.

Le fameux vers de Térence est ici bien à sa place, dans la plus grande extension dont il soit susceptible: « Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

Celui en qui l'amour de soi ne va pas au delà de lui-même, malgré cette pente de notre nature, avec quelle énergie n'est-il pas flétri par l'opinion de tous? On dit qu'il est sans cœur, sans entrailles; on dit que ce n'est pas un homme.

FRANÇOISE BOULLIER. — (*Nouvelles études familières de psychologie et de morale.*
— Hachette.)

HISTOIRE

(LEÇON : PHILIPPE-AUGUSTE. — SAINT LOUIS. — LES COMMUNES.)

LECTURE

Épisodes de la première croisade de saint Louis.

LE VAISSEAU DE SAINT LOUIS HEURTE CONTRE UN BANC DE SABLE.

Le samedi, nous vîmes l'île de Chypre, et une montagne qui est en Chypre, qu'on appelle la montagne de la Croix. Ce samedi, il s'éleva une brume et elle descendit de la terre sur la mer; et pour cela nos mariniers crurent que nous étions plus loin de l'île de Chypre que nous n'étions, parce qu'ils voyaient la montagne par dessus la brume; et pour cela ils firent avancer hardiment: d'où il advint ainsi que notre vaisseau heurta contre un banc de sable qui était sous l'eau. Or il advint que si nous n'eussions rencontré ce peu de sable là où nous heurtâmes, nous eussions heurté contre tout plein de roches qui étaient couvertes, là où notre vaisseau eût été tout brisé, et nous tous naufragés et noyés. Aussitôt le cri s'éleva sur le vaisseau, si grand que chacun criait hélas! et les mariniers et les autres frappaient des mains, parce que chacun avait peur de se noyer.

Quand j'ouïs cela, je me levai de mon lit, où j'étais couché, et allai au château, avec les mariniers. Quand je vins là, frère Rémon qui était templeier et maître des mariniers, dit à un de ses valets: « Jette la sonde; » et ainsi fit-il. Et dès qu'il l'eut jetée, il s'écria et dit: « Hélas! nous sommes à terre. » Quand frère Rémon ouït cela, il déchira sa robe jusques à la ceinture, et se prit à s'arracher la barbe, et à crier: « Hélas! hélas! » En ce moment, un mien chevalier, qui avait nom Monseigneur Jean de Monson, père de l'abbé Guillaume de Saint-Michel, eut pour moi une grande bonté qui fut telle, qu'il m'apporta sans mot dire un mien surcot¹ fourré, et me le jeta sur le dos, parce que je n'avais que ma cotte. Et je lui criai et je lui dis: « Qu'ai-je à faire de votre surcot que vous

1. Vêtement qui se mettait par dessus la cote.

m'apportez, quand nous nous noyons ? » Et il me dit : « Sur mon âme, Sire, j'aimerais mieux que nous fusions tous noyés que s'il vous prenait par le froid une maladie dont vous dusiez mourir. »

Les marins s'écrièrent : « Ça ! la galère, pour recueillir le roi. »

Mais de quatre galères que le roi avait là, il n'y eut pas de galère qui s'approchât ; en quoi ils firent très sagement ; car il y avait bien huit cents personnes dans le vaisseau, qui toutes eussent sauté dans les galères pour sauver leur vie, et ainsi les eussent coulées à fond.

L'ÉTAT DU VAISSEAU.

Celui qui avait jeté la sonde la jeta une seconde fois, et revint à frère Rémon et lui dit que le vaisseau n'était plus sur le fond. Et alors frère Rémon l'alla dire au roi, qui était étendu en croix sur le pont du vaisseau, tout déchaussé, vêtu d'une simple cotte et tout échevelé (devant le corps de Notre-Seigneur qui était sur le vaisseau), comme un homme qui s'attendait bien à être noyé.

Sitôt qu'il fut jour, nous vîmes devant nous la roche là où nous eussions heurté si le vaisseau n'eût heurté contre le banc de sable.

Le matin, le roi envoya quérir le maître nautonnier des vaisseaux, lequel envoya quatre plongeurs au fond de la mer. Et ils plongèrent dans la mer ; et quand ils revenaient, le roi et le maître nautonnier les entendaient l'un après l'autre, de sorte que l'un des plongeurs ne savait pas ce que l'autre avait dit : toutefois, on trouva par les quatre plongeurs que notre vaisseau, en frottant sur le sable, avait bien perdu trois toises de la quille sur quoi le vaisseau était construit.

ON CONSEILLE A SAINT LOUIS DE QUITTER LE VAISSEAU.

Alors le roi appela les maîtres nautonniers devant nous, et leur demanda quel conseil ils donneraient pour le coup que son vaisseau avait reçu. Ils se consultèrent ensemble, et conseillèrent au roi de descendre du vaisseau là où il était, et d'entrer dans un autre. « Et nous vous donnons ce conseil, car nous croyons certainement que tous les ais de votre vaisseau sont tous disloqués ; c'est pourquoi nous craignons que, quand votre vaisseau viendra en haute mer, il ne puisse soutenir le choc des vagues et qu'il ne se mette en pièces. Car il advint de même quand vous vîntes de France, qu'un vaisseau heurta aussi ; et quand il vint en haute mer, il ne put soutenir le choc des vagues, mais il se rompit, et tous ceux qui étaient sur le vaisseau périrent excepté une femme et son enfant qui échappèrent sur un débris du vaisseau. »

Alors le roi demanda à Monseigneur Pierre le Chambellan, à Monseigneur Gilles le Brun, connétable de France, à Monseigneur Gervais d'Escraines... et à moi, ce que nous lui conseillions sur ces choses. Et nous lui répondîmes que sur toutes les choses de ce monde, on devait croire ceux qui en savaient le plus : « Nous vous conseillons donc, quant à nous, de faire ce que les nautonniers vous conseillent. »

POURQUOI LE ROI REFUSE DE QUITTER LE VAISSEAU ENDOMMAGÉ.

Alors le roi dit aux nautonniers : « Je vous demande sur votre honneur, au cas que le vaisseau fût vôtre et qu'il fût chargé de marchandises à vous, si vous en descendriez ? » Et ils répondirent tous ensemble que non, parce qu'ils aimeraient mieux mettre leur personne en aventure de se noyer, que d'acheter un vaisseau quatre mille livres et plus. « Et pourquoi me conseillez vous donc de descendre ? — Parce que, firent-ils, le jeu n'est pas égal ; car ni or ni argent ne peut valoir le prix de votre personne, de votre femme et de vos enfants qui sont céans ; et pour cela nous ne vous conseillons pas de vous mettre, ni vous ni eux, en aventure. »

Le roi dit alors : « Seigneurs, j'ai oui votre avis et l'avis de mes gens ; or, je vous dirai à mon tour le mien, qui est tel, que si je descends du vaisseau, il y a céans cinq cents personnes et plus qui demeureront dans l'île de Chypre, par peur du péril de leur

corps (car il n'y en a pas un qui n'aime autant sa vie que je fais la mienne), et qui jamais, par aventure, ne rentreront dans leur pays. C'est pourquoi j'aime mieux mettre en la main de Dieu ma personne, ma femme et mes enfants, que de causer tel dommage à un aussi grand nombre de gens qu'il y a céans. »

Le grand dommage que le roi eût causé aux gens qui étaient en son vaisseau, on peut le voir par Olivier de Termes, qui était sur le vaisseau du roi ; lequel était un des hommes les plus hardis que j'eusse jamais vus, et qui s'était le mieux montré dans la Terre-Sainte : il n'osa demeurer avec nous par peur de se noyer ; mais il demeura en Chypre ; et pourtant c'était un grand et riche homme, et qui pouvait bien payer son passage. Or, regardez ce qu'eussent fait de petites gens qui n'eussent pas eu de quoi payer, quand un tel homme eut si grand empêchement.

JOINVILLE. — (*Histoire de saint Louis.* — Texte mis en français moderne par M. N. de WAILLY. — Hachette.)

GÉOGRAPHIE

(LEÇON : L'EMPIRE ALLEMAND.)

LECTURES

I. — Le développement de la marine marchande en Allemagne.

« Notre avenir est sur l'eau » disait, il y a quelques mois, l'empereur Guillaume en inaugurant le nouveau port franc de Stettin.

Dès maintenant le tonnage des vapeurs allemands dépasse le nôtre de 30 p. 100 ; nous ne venons plus dans la marine du monde qu'au cinquième rang... Ce sont deux compagnies allemandes, la compagnie *Hamburg Amerika* et le *Norddeutscher Lloyd* qui sont maintenant les deux premières compagnies de navigation du monde. La première avec ses 75 grands navires a fait l'année dernière 305 trajets de Hambourg à New-York. Elle a transporté plus de 75 000 voyageurs et 2 millions et demi de mètres cubes de marchandises.

Les services avec l'Extrême-Orient, qui ne datent que de 1887, viennent d'être doublés. La *Deutsche Levante-Linie*, qui ne possédait il y a dix ans que quatre navires, en a aujourd'hui 18. Les chantiers de construction redoublent d'activité.

Encouragé par le succès du *Kaiser Wilhelm der Grosse*, qui a dernièrement traversé l'Atlantique en cinq jours, 22 heures 35 minutes, le chantier du *Vulcan* près de Stettin, vient de construire le *Deutschland* qui a 685 pieds de long et deux machines d'une force totale de 23 000 chevaux¹.

(*Lectures pour tous*, mars 1900.)

II. — L'accroissement de la population en Allemagne.

Les premiers documents viennent de paraître sur le recensement de l'Empire allemand au 1^{er} décembre 1900. Ils témoignent d'une augmentation considérable depuis 1895. Dans les cinq dernières années, la population de l'Empire s'est élevée

de 52 279 901 habitants

à 56 345 014 —

soit un accroissement de. 4 065 113 —

Voici le tableau du mouvement de la population dans la période 1871-1900 :

1871	41 060 000
1875	42 727 000
1880	45 234 000
1885	46 855 000
1890	49 428 000
1895	52 279 000
1900	56 345 000
Augmentation depuis 1870.....	15 284 000

¹ Voir la *Lecture* de l'année dernière, même mois, même semaine : « Les traversées rapides » de ces deux paquebots.

Le recensement de cette année donnant à la France un peu plus de 38 600 000 habitants, notre population n'a augmenté, depuis 1872, que de 2 500 000 habitants à peine. Ce qui revient à dire que, depuis cette époque (1871-72), il est né en Allemagne six enfants, tandis qu'il n'en naissait qu'un en France.

(*Tour du Monde*, 26 octobre 1901.)

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

(LEÇON : L'EAU; PROPRIÉTÉS PHYSIQUES.)

LECTURES

I. — La pluie : un orage dans la Cordillère des Andes.

Nous étions partis par le plus beau soleil du monde. Un peu après midi, le ciel se voila tout à coup. Le volcan de Puracé s'enveloppa d'un noir manteau de nuages. On sentait, à cette inquiétude que donne dans tous les membres la saturation électrique de l'atmosphère, qu'un orage formidable se préparait. Dans les contrées équatoriales, peu après la culmination du soleil, la chaleur acquise par les vallées tranquilles raréfie l'air, et luttant avec les brises fraîches qui baignent les sommets, produit une rupture d'équilibre qui ne tarde pas à se terminer par de terribles tempêtes. Malheur, à ce moment, aux êtres humains qui traversent les défilés étroits des Cordillères : ils seront fatalement emportés par les vents impétueux dont la vélocité s'augmente à la manière d'un torrent subitement resserré entre des rochers à pic !

En moins d'une demi-heure la *tormenta* nous avait subitement enveloppés. En quelques instants, le vent atteignit son maximum de violence. Les arbres, tordus comme pailles, gémissaient, puis éclataient brusquement. De fulgurants éclairs se succédaient sans interruption, embrasant l'obscurité de leur vaste incendie et immédiatement suivis d'effroyables coups de tonnerre mille fois répercutés par l'écho des montagnes. A chaque décharge, le sol tremblait sous nos pieds. Nos mules, oubliées des précipices, serraient les oreilles et marchaient au hasard, la queue entre les jambes. Une odeur de soufre emplissait l'atmosphère... Nous avançons toujours. Pas un refuge entre ces rochers dénudés, où la pluie s'engouffrait en torrents jaunés sous nos pieds, tandis que ses baguettes serrées comme des aiguilles de glace nous criblaient le visage et transperçaient nos vêtements. On eût vraiment cru assister à l'agonie de la nature.

Ce cataclysme dura deux heures. La tempête, emportée par une rafale descendue des hauteurs du Sotara et du Puracé, s'enfuit dans l'ouest avec une rapidité vertigineuse. Bientôt apparut, vers l'orient, un rayon sauveur qui rouvrit les portes de l'espérance et nous fit oublier le danger. La nuée, d'abord grise, puis blanche, se leva comme un voile de fiancée. Un pan de ciel bleu, puis une large trouée d'azur, puis tout le firmament rasséréné reparurent en quelques instants. Un calme ineffable baignait l'air plus léger, dans lequel les poumons se dilataient à plaisir. Déjà les torrents d'eau s'étaient écoulés sur les pentes rapides, et il ne resta bientôt plus, en souvenir de ce déluge, que des perles de rosée gracieusement suspendues à chaque brin d'herbe.

ED. ANDRÉ.

(*L'Amérique équinoxiale*. — *Tour du Monde*.)

II. — Un voyage dans la neige.

UNE MER DE NEIGE.

Pendant des semaines nous avançons à travers une plaine de neige sans fin, chaque jour c'est toujours le même panorama de l'immensité blanche. Cette uniformité fatigante à un point que le lecteur ne peut se figurer. C'est une mer de neige. Le soleil, la neige et nos compagnons, voilà les seules choses que nous voyons dans ce désert. Au milieu de la blancheur

sans fin, la caravane seule trace une petite ligne noire.

Aujourd'hui (1^{er} septembre 1888) le halage des traîneaux a été encore plus pénible que d'habitude; par-dessus les verglas qui recouvrent la vieille neige, s'étend, sur une épaisseur de 20 à 22 centimètres, une couche de particules cristallines fines et grenues comme du sable.

Pour faire avancer les traîneaux, nous sommes obligés de les tirer de toutes nos forces; Sverdrup et moi, qui marchons en tête, sommes exténués; les autres suivent la piste déjà frayée et ont par suite moins de mal. Le soir un bon dîner composé d'un excellent ragout de pemmican¹ nous fait oublier les durs labeurs de la journée.

Que ces plaintes sur l'état de la neige ne vous fassent pas croire que les *ski*² ne nous ont pas été utiles; ces patins étaient au contraire absolument nécessaires, et sans eux nous ne serions pas allés loin.

Pour haler des traîneaux, les *ski* sont préférables aux raquettes canadiennes (plus courtes et plus rondes). Durant 19 jours, du matin au soir nous nous servimes des *ski*; la distance que nous avons ainsi parcourue n'est pas moindre de 510 kilomètres.

LA TEMPÊTE.

... L'air était obscurci par d'épais tourbillons de neige : à vingt pas nous ne distinguions rien; pour que la queue de la colonne ne vint pas à s'égarer, nous étions obligés à des haltes fréquentes.

Le soir, avec cet ouragan, jugez s'il est facile de dresser la tente! Plusieurs d'entre nous, qui le matin ne s'étaient pas chaudement vêtus, doivent se déshabiller au bivouac pour prendre sur eux tous les vêtements qu'ils ont dans leurs sacs; je vous laisse à penser si par un temps pareil cette toilette est agréable! En me livrant à cette opération, j'ai la main gauche à moitié gelée et ce n'est qu'avec les plus grandes peines que je réussis à boutonner mes vêtements. Chassées par le vent, de fines particules pénètrent par tous les interstices des habits; nous avons la sensation de marcher nus au milieu de l'ouragan.

En dépit de la tempête, la tente est dressée. La neige tombe dans notre abri en telle quantité qu'il est impossible d'allumer la lampe à alcool : il faut se contenter d'un souper froid, composé de biscuit, de pâté de foie et de pemmican. Nous nous enfouissons dans nos sacs de couchage pour manger; aussitôt après nous nous endormons profondément pendant que la tempête fait rage au dehors. L'étape de la journée avait été longue.

BLOQUÉS!

Le lendemain je suis réveillé par un bruit insolite produit par une des cordes de la tente, secouée par le vent. La tempête souffle avec une violence extraordinaire, à chaque moment je m'attends à voir notre abri enlevé et mis en pièces. Avec quelques sacs je consolide le côté exposé à l'ouragan; cela est bien insuffisant : d'un moment à l'autre cette partie de la tente peut céder. Que ferons-nous si cette catastrophe se produit? En attendant, le mieux est de se blottir au chaud dans les sacs.

Espérons que le vent tombera; en attendant le calme, j'allume la lampe et prépare le déjeuner.

La tempête diminue; nous songeons alors à nous mettre en route. Nous nous vêtions en conséquence et préparons le grément du traîneau. Balto, qui est le premier prêt, sort de la tente, ce qui, soit dit en passant, n'est pas précisément facile, à cause des monceaux de neige accumulés par le vent contre la porte. Il n'est pas longtemps dehors; quelques secondes après être parti, il rentre tout blanc. « Pour aujourd'hui, c'est impossible », nous dit-il dès qu'il peut parler. Je passe à mon tour la tête hors de notre abri : « Oui, Balto a raison ». Les tourbillons de neige fument au-dessus de l'« indlandsis » comme l'embrun chassé par une grosse tempête sur la mer.

1. Viande séchée.

2. Longs et étroits patins en bois en usage en Norvège, mesurant 2^m,75 de long et 0^m,8 de large.

On consolide la tente, puis on va chercher des vires dans les traîneaux, avant qu'ils soient ensevelis profondément sous la neige. Chargés d'aller aux provisions, Balto et Christiansen s'habillent chaudement, en ayant soin de fermer toutes les ouvertures des vêtements pouvant donner passage à la neige. A peine l'un d'eux a-t-il fait quelques pas qu'il disparaît à notre vue dans des tourbillons. Les traîneaux sont recouverts d'une couche épaisse et ce n'est pas une petite besogne de les dégager.

Kristiansen s'occupe ensuite d'assujettir la tente avec des cordes. Pendant qu'il se livre à ce travail, le vent arrive plus violent que jamais; pour ne pas être enlevé notre compagnon doit s'accroupir. A l'intérieur nous soutenons par des *ski* le côté de la tente battu par le vent, et consolidons le bâton de faitage: grâce à ces précautions, nous sommes relativement en sécurité. Nous bouchons ensuite tous les interstices et toutes les ouvertures; néanmoins peu à peu des monceaux de neige s'amassent dans notre intérieur. Une épaisse couche en avait été amoncelée contre notre tente et la protégeait contre l'ouragan.....

Le lendemain matin le vent a molli et nous pouvons poursuivre notre route. Avant de sortir de la tente, il faut déblayer la couche de neige qui l'ensevelit presque jusqu'au sommet. Les traîneaux ont été également enfouis sous des monceaux de neige. Les préparatifs du départ sont assez longs et le trainage est particulièrement pénible.....

CUISINE A LA NEIGE

Le soir, le seul travail de Ravna, et, je peux dire, le seul auquel il se soit livré pendant tout le voyage, à part celui du halage, est de remplir de neige le bidon. Sa longue expérience des montagnes lui a appris à reconnaître la neige qui fondra le plus rapidement. Aussitôt que la caravane s'est arrêtée, le bonhomme s'en va sans mot dire à l'écart avec la gamelle, et creuse un trou pour arriver à la vieille neige, dont la fusion produit une plus grande quantité d'eau que celle de la neige fraîche. Ce travail terminé, Ravna rapporte l'appareil au campement, puis, si la tente est déjà dressée, va s'accroupir dans un coin pour ne plus bouger jusqu'au moment où le souper sera prêt.....

La manière dont nous cuisinions n'eût guère satisfait les délicats. Sur le glacier, l'eau était rare: nous ne pouvions par suite laver le bidon nous servant de casserole, le lavage aurait du reste été pénible par le froid auquel nous étions exposés. Le soir, après avoir fait cuire avec la lampe à alcool soit la soupe, soit le ragoût, on accordait comme une faveur, à un de ceux qui avaient aidé à la cuisine, le droit de recueillir la sauce encore adhérente aux parois du vase. Généralement Balto jouissait de ce privilège et il s'acquittait de la besogne en conscience. Avec la langue et les doigts, il rendait le bidon absolument luisant, mais il ne pouvait jamais en atteindre le fond, et dans cette partie restaient toujours quelques menus morceaux de viande et de légumes.

Le même bidon servait ensuite à la préparation du thé ou du chocolat. On y trouvait par conséquent une macédoine composée de feuilles de thé, de morceaux de chocolat et de graisse dont nous nous régaliions.

Lorsque le repas est servi à la lueur tremblante de notre bougie, nous sommes les gens les plus heureux du monde. Après le souper, on remplit le bidon de

neige, on casse le chocolat, de manière que tout soit prêt pour le déjeuner du lendemain. Cela fait, on se glisse dans les sacs, on les ferme le plus hermétiquement possible et bientôt on s'endort.

FRIDTJOF NANSEN.

(*La première traversée du Groënland.* — Hachette.)

III. — La glace : la circulation sur la Néva en hiver.

Quelques glaçons, suivis peu après de beaucoup d'autres, commencèrent à suivre le courant de la Néva. Bientôt ces glaçons devinrent plus nombreux; on les entendait se choquer l'un contre l'autre avec un bruit sourd, et les bords de la rivière commençaient à se prendre; les arches du pont Nicolas les plus rapprochées de la terre furent d'abord obstruées; bientôt après, le cours du fleuve sembla ralentir par le poids des énormes blocs de glace qu'il charriait jusqu'au moment où se soudant l'un à l'autre ils ne formèrent plus qu'un chaos immobile, semblable à ces glaciers qui descendent des hauts sommets des montagnes vouées aux neiges éternelles.

Quatre ponts mettent en communication les deux rives du fleuve, mais, outre ces communications habituelles, on trace sur la glace des chemins qui traversent la rivière en divers sens. De jeunes arbres verts récemment coupés servent de jalons à ces communications improvisées. On déplace quelques pierres du parapet, on établit un plancher en pente qui va du quai au niveau de la rivière glacée; la neige recouvre bientôt le tout, et les voitures sillonnent la Néva, là où quelques jours auparavant les bateaux de plaisance promenaient les oisifs, là où le commerce déployait toute son activité! Des poteaux plantés dans la glace supportent des lanternes qui commencent à briller dès que le jour disparaît; des cantonniers entretiennent ces chemins, ces rues, allions-nous dire, qui sont fréquentées nuit et jour; un pont volant, pour les piétons seulement, est établi devant la porte principale de la forteresse. Il est composé de madriers reposant sur la glace, supportant un tablier de planches, et garni d'une balustrade; il est également éclairé. Ces divers travaux sont exécutés en peu de jours — tout est prévu d'avance — aussitôt que la surface du fleuve est devenue unie comme un marbre parfaitement poli.

BLANCHARD.

(*Un hiver à Saint-Petersbourg.* — Tour du Monde.)

RÉCITATION

La fonte des neiges dans les Alpes.

La neige, qui fondait au tact du rayon rose,
 Avant d'aller blanchir les pentes qu'elle arrose,
 Comme la stalactite au bord glacé des toits,
 Distillait des rochers et des branches des bois;
 Chaque goutte en pleuvant remontait en poussière
 Sur l'herbe, et s'y roulait en globes de lumière.
 Tous ces prismes, frappés du feu du firmament,
 Remplissaient l'œil d'éclairs et d'éblouissement.
 Puis en mille filets ces gouttes rassemblées
 Allaient chercher leurs lits dans le creux des vallées,
 Y couraient au hasard des pentes sur leurs flancs,
 Y déployaient leur nappe ou leurs longs rubans blancs,
 Y gazouillaient en foule en mille voix légères,
 Comme des vols d'oiseaux cachés sous les fougères.

LAMARTINE. — (*Jocelyn.* — Hachette.)

SUJETS DE COMPOSITIONS

DONNÉS

DANS LES EXAMENS ET CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

I

Orthographe et Écriture¹.

Le suffrage universel.

Le plus grand acte de la Révolution de 1848 fut d'établir le suffrage universel. Et voyez comme ce qui est profondément juste est en même temps profondément politique : le suffrage universel, donnant à ceux qui souffrent un bulletin, leur ôte le fusil. En leur donnant la puissance, il leur donne le calme. Le suffrage universel dit à tous, et je ne connais pas de plus admirable formule de la paix publique : Soyez tranquilles, vous êtes souverains.

Il ajoute : « Vous souffrez? Eh bien! n'aggravez pas vos souffrances; n'aggravez pas les souffrances publiques. Vous souffrez? Eh bien! vous allez travailler vous-mêmes, dès à présent, à la destruction de la misère, par des hommes en qui vous mettez toute votre âme, et qui seront en quelque sorte votre main. Soyez tranquilles. »

V. Hugo.

Rédaction.

Commerce entre la France et la Martinique.

Donnez une idée des échanges qui se font entre la France et la Martinique. Quels sont les produits que la France ne possède pas et demande à la Martinique? Et réciproquement, quels sont les principaux produits que la Martinique doit demander à la France?

Arithmétique.

1° On veut construire une citerne contenant 45 000 litres d'eau. Avec le terrain dont on dispose, on peut donner à cette citerne 4^m,75 de long et 2^m,50 de large. Quelle en sera la profondeur? — R. : 3^m,78.

2° On a 70 pièces de 1 fr. et 86 pièces de 5 fr. en argent. On demande : 1° quel est le poids total de ces pièces d'argent; 2° quel est le titre des pièces de 1 fr. et des pièces de 5 fr.; 3° quel est le poids du cuivre contenu dans toutes ces pièces. — 1^{re} R. : 2 500^{gr}; — 2^e R. : 0,835 et 0,900; — 3^e R. : 272^{gr},75.

Agriculture.

Le manioc.

Dites ce que vous savez sur la culture du manioc à la Martinique et sur la préparation de la farine de manioc.

1. Martinique, 1901. — Communiqué par M. Roger Portel, instituteur à Saint-Pierre.

II

Orthographe et Écriture¹.

L'esprit de famille.

Qu'est-ce que l'esprit de famille? C'est un mélange de crainte affectueuse pour le père, de tendresse craintive pour la mère, de respect pour tous les deux, d'admiration pour leurs vertus, de volontaire aveuglement pour leurs travers, de reconnaissance pour leurs bienfaits, de compassion pour leurs souffrances, de pitié pour leurs sacrifices.

L'esprit de famille éloigne le jeune homme des passions flétrissantes et il adoucit les passions violentes; car, dans la paix du foyer domestique, l'imagination se purifie et le désordre des sentiments s'apaise de lui-même. Il guérit l'esprit de raillerie, car quelle raillerie ne s'arrêterait pas devant un père, devant une mère? Il guérit le mépris des grandes choses; car celui qui éprouve de la vénération dans le sein de la famille est disposé à admirer et à aimer tout ce qui est vénérable.

P. JANET.

Arithmétique.

1° Combien faudra-t-il de litres de lait pour faire 7^{kg},500 de beurre, sachant que l'on emploie 3^l,750 de crème pour faire un Kg. de beurre et que le litre de crème est donné par 9 litres de lait? — R. : 2 531^l,25.

2° Vos parents dépensent, pour votre nourriture, 0^{fr},60 par jour; pour vos vêtements, 85 fr. par an et pour vos fournitures scolaires 0^{fr},75 par mois. Combien leur avez-vous coûté en 6 ans? Vous tiendrez compte des deux mois de vacances, pendant lesquels vous ne dépensez rien pour les fournitures scolaires. — R. : 1 869 fr.

Rédaction.

Voyage à la Martinique.

Racontez un voyage à la Martinique, dans lequel vous partez de, l'endroit que vous habitez, pour aller à (un endroit assez éloigné du premier) : côtes de la mer, montagnes, cours d'eau, villes et bourgs, cultures, industries.

Couture.

- I. — Couture rabattue de 5^{cm}.
- II. — A marquer la lettre D.

1. Martinique, 1901. — Communiqué par M. R. Portel.

III

Orthographe et Écriture¹.

Bienfaits de l'instruction.

Notre ambition est que l'école soit aimable, afin que l'enfant l'aime et la fasse aimer. C'est sur toi que nous comptons, petit missionnaire des idées modernes, petit élève de l'école primaire. Au sortir de la classe, montre à tes parents tout ce que tu en rapportes : tes livres, tes images, tes cahiers, le travail que tu as commencé. Redis-leur les récits, les beaux traits de morale ou d'histoire qu'on t'a racontés, tout ce qui t'a occupé et intéressé. Ils comprendront vite la portée du changement qui s'est fait en toi; ils devineront vite ce que vaut une telle éducation, et à qui ils la doivent; et plus d'une fois peut-être il arrivera qu'en te voyant le soir si appliqué, ils échangeront un regard comme pour se dire : « Ah! si nous avions été élevés ainsi! » et, dissimulant leur émotion, ils t'embrasseront. Dans ce baiser il y a plus de promesses pour la République qu'en bien des victoires électorales.

Buisson.

Arithmétique.

1^o On veut peindre complètement à deux couches une poutre de bois qui a 4^m,28 de longueur et dont la base est un carré de 0^m,25 de côté. La première couche de peinture est payée 0^f,60 et la seconde 0^f,45 le mètre carré. A combien reviendra ce travail? — R. : 4^f,65.

2^o Comment trouvez-vous mentalement le prix :

1^o De 48 objets à 0^f,50? — R. : $\frac{48^f}{2} = 24$ fr.

2^o De 48 objets à 0^f,25? — R. : $\frac{48^f}{4} = 12$ fr.

3^o De 36 objets à 0^f,75? — R. : $\frac{36^f \times 3}{4} = 27$ fr.

4^o De 36 objets à 0^f,40? — R. : 3^f,6.

5^o De 52 objets à 0^f,85? — R. : 52^f — (5^f,2 + 2^f,6) = 44^f,20.

Histoire.

Qu'est-ce que la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen? Quand a-t-elle été proclamée? Quelles en sont les principales dispositions?

IV

Orthographe et Écriture².

Aidons-nous les uns les autres.

La nature entière nous avertit de l'indispensable besoin que nous avons les uns des autres; le précepte du secours mutuel, du dévouement et de l'amour, nous est à chaque instant rappelé par ce que nos yeux voient autour de nous.

Lorsque le temps est venu pour elles d'aller chercher en d'autres climats la pâture préparée, les hirondelles s'assemblent, puis, sans se séparer jamais, elles voguent vers les rivages où elles se reposent dans la paix et l'abondance.

Seule, que deviendrait chacune d'elles? Pas une n'échapperait aux périls de la mort. Réunies, elles résistent aux vents, l'aile fatiguée s'appuie sur une aile plus forte.

Pauvres douces petites créatures que le dernier printemps voit éclore; les plus jeunes abritées par leurs aînées, elles atteignent ensemble le terme du voyage.

Arithmétique.

1^o Une modiste gagne 90 fr. par mois; mais elle dépense les $\frac{3}{4}$ pour son entretien. Une couturière

gagne $\frac{1}{3}$ de moins que la modiste, mais elle ne dépense que 35 fr. par mois. Combien, à la fin de l'année, restera-t-il de plus à la couturière qu'à la modiste? — R. : 30 fr.

2^o Un ouvrier fume 100 grammes¹ de tabac à 12^f,50 le kilog. et boit 17 centilitres d'alcool à 3^f,50 le litre, chaque jour.

Combien dépense-t-il par an à ce double titre? Si le montant de cette dépense était économisé et placé à 3 %, combien rapporterait-il par an? — 1^{re} R. : 675^f,25; 2^o R. : 20^f,25.

Composition française.

Votre père vous charge d'écrire au propriétaire de la maison que vous habitez pour demander diverses réparations urgentes. Faites cette lettre.

(Voir le sujet traité dans la Partie scolaire du n^o 45).

Agriculture.

Dites en quoi consistent un amendement et un engrais. Citez des exemples en application pour chacun d'eux.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES
SUPÉRIEURES²

ASPIRANTS.

Morale.

« Il ne faut jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. »

Racontez les mésaventures arrivées à un commerçant qui n'a pas mis en pratique ce vieil adage.

Composition française.

Dans différentes promenades, vos professeurs vous ont montré une ferme, une fabrique ou une maison de commerce.

Racontez l'une de ces promenades et décrivez, à votre choix, la maison de commerce, la fabrique ou la ferme.

Composition de sciences.

I. — Un capital de 29 625 fr. est divisé en trois parts : le rapport de la première part à la seconde est $\frac{5}{3}$, et celui de la seconde à la troisième est $\frac{8}{15}$. On

demande : 1^o la valeur de chacune de ces parts; 2^o ces parts ont été placées : la première pendant 7 mois, la deuxième pendant 4 mois et la troisième pendant 16 mois, et les taux auxquels ces parts ont été placées

sont respectivement proportionnels aux nombres 1, 1 $\frac{1}{2}$

et 2. On propose de trouver ces taux, sachant que l'intérêt total produit par les trois parts est de 847^f,50.

Solution. — Si la 3^e part est représentée par 15, la seconde sera représentée par 8 et la 1^{re} par $\frac{5 \times 8}{3} =$

$\frac{40}{3}$. Les 3 parts seront proportionnelles à $\frac{40}{3}$, $\frac{8 \times 3}{3}$, $\frac{15 \times 3}{3}$ ou 40, 24 et 45 dont la somme est 109. 1^{re}

1. In vraisemblable; un paquet de tabac de 40 grammes constitue une consommation élevée pour un jour.

2. Corrèze; 19 juillet 1900.

1. Paris, 13 juin 1901.

2. Montier-les-Bains (Hautes-Alpes). — Communiqué par M. Chaud, instituteur au Villard.

part : $\frac{29\ 625^f \times 40}{109} = 10\ 871^f,56$ à moins d'un cent-

ième près; 2^e part : $\frac{29\ 625^f \times 24}{109} = 6\ 522^f,94$; 3^e

part : $\frac{29\ 625^f \times 45}{109} = 12\ 230^f,50$. Les intérêts sont

entre eux comme 40×7 , $24 \times 4 \times 1,5$, $45 \times 16 \times 2$

ou 5×7 , $12 \times 1,5$, 45×4 ou 35, 18 et 180, dont

le total est 233. Taux de l'intérêt de la 1^{re} part :

$\frac{847^f,50 \times 35 \times 109 \times 100 \times 12}{233 \times 29\ 625 \times 40 \times 7} = \frac{339^f \times 109}{233 \times 79} =$

$2^f,0074$ o/o. Taux du 2^e placement : $2^f,0074 \times 1,5 = 3^f,0111$ o/o. Taux du 3^e placement : $2^f,0074 \times 2 = 4^f,0148$.

N. B. — On pourrait dire, sans commettre une grave

erreur, que les taux sont 2, 3 et 4 o/o. Néanmoins, si

l'on fait la vérification avec ces taux, on trouve une

différence de 3^f,14 sur la somme des intérêts.

II. — Application des électro-aimants à la télégra-

phie.

III. — Les aliments des végétaux. — Absorption.

— Circulation dans la plante et transformations.

Dessin à main levée.

Faire sur une feuille $\frac{1}{8}$ grand aigle le croquis coté (plan, coupe et élévation) d'un assemblage à tenon et à enfourchement.

ASPIRANTES.

Morale.

Faites le portrait de deux jeunes filles de votre connaissance : l'une est très soigneuse en classe et dans la maison; l'autre fort négligente en toutes choses. — Quelles sont les réflexions que vous inspire une conduite si opposée, et quelles sont les probabilités d'avenir de l'une et de l'autre?

Composition française.

On faisait un beau tapage l'autre jour dans le monde des fleurs. Il s'agissait de l'élection de la reine. La rose fut choisie. Une violette expose les faits à une de ses amies. — Faites la lettre.

Composition de sciences.

I. — Un premier robinet mettrait 11 heures $\frac{3}{4}$ pour remplir un bassin et un deuxième 15 heures $\frac{2}{9}$; un troisième mettrait 12 heures $\frac{2}{7}$ pour vider le bassin. On

ouvre d'abord le premier robinet seul pendant 2 h. $\frac{1}{2}$

ensuite les trois robinets fonctionnent ensemble. Combien mettront-ils pour achever de remplir le bassin?

Solution. — $11 \frac{3}{4} = \frac{47}{4}$; $15 \frac{2}{9} = \frac{137}{9}$; $12 \frac{2}{7} = \frac{86}{7}$.

Les 2 premiers robinets remplissent respectivement

en une heure : $1 : \frac{47}{4}$; $1 : \frac{137}{9}$; $1 : \frac{86}{7}$, ou $\frac{4}{47}$, $\frac{9}{137}$,

$\frac{7}{86}$. En 2 h. $\frac{1}{2}$, le 1^{er} robinet a rempli $\frac{4 \times 2,5}{47} = \frac{10}{47}$

dù bassin. Reste à remplir : $\frac{47}{47} - \frac{10}{47} = \frac{37}{47}$. En une

heure, les trois robinets fonctionnant ensemble rem-

pliront : $\frac{4}{47} + \frac{9}{137} - \frac{7}{86} = \frac{47\ 128 + 36\ 378 - 45\ 073}{47 \times 137 \times 86} =$

$\frac{38\ 433}{47 \times 137 \times 86}$. Temps pendant lequel ils doivent rester

ouverts pour achever de remplir le bassin :

$\frac{1\ h. \times 37}{47} : \frac{38\ 433}{47 \times 137 \times 86} = \frac{37\ h. \times 47 \times 137 \times 86}{47 \times 38\ 433} =$

$\frac{37\ h. \times 137 \times 86}{38\ 433} = 11\ h. 20\ min. 34\ sec.$ à moins

d'une seconde près.

II. — L'air. — Expériences qui démontrent la composition de l'air. — Importance, pour les êtres vivants, des divers éléments de l'air.

III. — Les principaux insectes utiles.

Dessin.

Dessiner cette feuille de vigne et la broder au point lamé ou au point de tige.

CONCOURS POUR L'OBTENTION DES BOURSES DANS LES LYCÉES ET COL-LÈGES¹.

Orthographe.

Vraie charité.

J'aperçus une petite fille qui vendait des pommes dans une corbeille qu'elle portait devant elle. Elle avait beau vanter sa marchandise, elle ne trouvait pas d'acheteurs. « Combien toutes vos pommes ? lui demandai-je ? — Toutes mes pommes ? » reprit-elle. Et la voilà occupée à calculer en elle-même. « Six sous, monsieur, me dit-elle. — Je les achète pour ce prix, à condition que vous les distribuerez à ces petits Savoyards que vous voyez là-bas. » Ce qu'elle fit aussitôt. Ces enfants furent au comble de la joie de se voir régaler, ainsi que la petite fille de s'être défaita de sa marchandise. Tout le monde fut content, et personne ne fut humilié.

J.-J. ROUSSEAU.

QUESTIONS. — I. — Que signifient ces expressions : être au comble de la joie ? être humilié ?

II. — Trouver le sujet et le complément direct de chacun des verbes de la première phrase (jusqu'à devant elle).

III. — Pourquoi tout le monde a-t-il été content ?

EXPLICATIONS. — *Être au comble de la joie* : comble signifie proprement, ce qui est en trop, ce qui dépasse la mesure (rapprocher *cumul*, *accumuler*, etc.) ; ce mot désigne aussi la faite d'un édifice, l'ensemble des constructions qui forment la toiture ou se trouvent immédiatement sous le toit. *Être au comble de la joie*, c'est avoir toute la joie qu'on peut désirer, et même un surcroît de bonheur qu'on n'espérait pas. — *Être humilié* : éprouver une honte, une douleur qui vient de quelque blessure de l'amour-propre.

Pourquoi tout le monde a-t-il été content ? La petite marchande fut contente, parce qu'elle avait vendu toutes ses pommes et aussi parce qu'elle servait d'intermédiaire pour une bonne action. Les enfants jouirent, avec beaucoup de plaisir, d'un régal sur lequel ils ne comptaient pas. L'auteur fut plus heureux encore, car, sans blesser l'amour-propre de personne, sans faire, à proprement parler, l'aumône, il procura du bonheur à tous.

Arithmétique.

Problèmes. — 1. Un vigneron a trois cuves : la première de 2 492 litres, la seconde de 2 190 litres, et la troisième, qui est deux fois moins grande que la première. Après une bonne récolte, ses cuves sont pleines. Combien aura-t-il de pièces de vin, chaque pièce contenant 228 litres ?

Solution. — Capacité de la 3^e cuve : $\frac{2\ 492}{2} = 1\ 246$.

¹. Session de 1901 aspirants; série élémentaire.

Capacité totale des trois cuves : $2\ 492^1 + 2\ 190^1 + 1\ 246^1$
 $= 5\ 928^1$. Nombre de pièces : $\frac{5\ 928}{228} = \frac{1\ 482}{57} = \frac{494}{19}$

= 26.

2. Deux ouvriers ont fait en 27 jours un travail valant 315^f. Le premier a reçu 153^f. Combien le second gagne-t-il par jour ?

Solution. — Salaire total du second : $315^f - 153^f$
 $= 162^f$. Salaire journalier du second : $\frac{162^f}{27} = \frac{18^f}{3} = 6^f$.

BREVET ÉLÉMENTAIRE¹

Orthographe.

Sully dans la disgrâce.

L'histoire a peint des sages dans la retraite, des héros dans l'oppression, mais elle n'offre rien de plus grand que la dignité de Sully dans le malheur. C'était la dignité de la vertu même, sur laquelle et les hommes et les cours et les rois ne peuvent rien. La grandeur qui était dans son âme se répandait dans toute sa maison. Un nombre prodigieux de domestiques, une foule de gardes, d'écuyers, de gentilshommes, un luxe non de frivolité, mais de magnificence, un appareil imposant, le respect de mille vassaux, la subordination d'une famille illustre, des appartements immenses où les belles actions de Henri IV étaient représentées avec celles de son ministre, des parcs où régnaient la simplicité et la grandeur; au milieu de tous ces objets, Sully en cheveux blancs, conservant les modes antiques, portant sur sa poitrine l'image d'Henri IV, la simple dignité de ses discours, la majesté de ses regards, le siège plus élevé qui le distinguait au milieu de ses enfants, l'accueil honorable que recevaient dans sa maison tous les vieillards, le silence mêlé de crainte et de respect des jeunes gens que leurs pères conduisaient par la main pour voir ce grand homme : tout cela réuni semblait offrir quelque chose de plus qu'humain; et portait dans les cœurs je ne sais quelle émotion qui élevait l'âme en l'étonnant.

C'est ainsi qu'il passa trente ans dans la retraite, sans se plaindre des hommes ni de leur injustice; pleurant son ancien roi, fidèle au nouveau, ayant survécu à tout, excepté à la vertu. Elle descendit avec lui dans la tombe. La mort termina une carrière de quatre-vingt-deux ans, dont cinquante furent employés au bonheur de l'Etat, et le reste aurait pu l'être.

CONDORCET.

EXPLICATIONS. — *Disgrâce* : remarquer la suppression du circonflexe dans les mots *gracieux, disgracieux, disgracier*. — *Sage* : le sens propre du mot est : *savant* (Charles V fut surnommé *le Sage*, parce qu'il était quelque peu « clerc », comme eût dit La Fontaine). Les anciens grecs appelaient *sages* des hommes qui joignaient un certain savoir, une raison éclairée, à des mœurs simples et vertueuses. Ce nom, maintenant, s'applique surtout aux personnes qui savent bien diriger leur vie, qui ont un jugement droit et sain. — *Retraite* : préfixe *re* et *traite*, qui signifie littéralement action de *tirer*. Rapprocher *traire, extraire, distraire, trait* (action de tirer

cheval de *trait*; ligne qu'on tire), *extrait, portrait, traction, extraction, contraction, trace, tracer*, etc. — *Oppression* : remarquer la parenté des racines *press* et *prim*, qui représentent l'idée d'appuyer sur quelque chose (*oppression* et *opprimer, impression* et *imprimer*, etc.) Distinguer *oppresser* (produire une gêne dans la respiration, comme si l'on comprimait la poitrine) de *opprimer* (apporter des entraves à la liberté d'autrui). — *Ecuyer* : anciennement, gentilhomme qui portait l'*écu* (bouclier) d'un chevalier; intendant des écuries d'un seigneur; celui qui enseigne l'équitation, qui dresse les chevaux; celui qui monte bien à cheval. — *Gentilhomme* : proprement, homme de *race*, de naissance noble. *Gentil*, dérive de *gent*, espèce, race; à la *gent* aillée. Le pluriel de *gent* est *gens*. — *Subordination* : état de celui qui se trouve sous les ordres de quelqu'un ou de ce qui dépend d'une certaine chose. Préfixe *sub*, sous : *subvenir, substance*, etc. — *Tout cela réuni semblait* : le mot *tout* résume les différents sujets qui le précèdent et devient ainsi le sujet unique du verbe *semblait*. — *Condorcet* : mathématicien et philosophe français, né en 1743; un des grands hommes de la Révolution; l'auteur de l'*Esquisse des progrès de l'esprit humain*; s'empoisonna, en 1794, pour se soustraire à l'échafaud.

Composition française.

Expliquez et commentez cette pensée de d'Aguesseau :

« Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état. »

Arithmétique.

Théorie. — Démontrer que si l'on ajoute un même nombre aux deux termes d'une fraction, on obtient une fraction qui diffère moins de l'unité que la première. On fera la démonstration en comparant.

Problème. — Une personne possède deux sommes A et B en numéraire français. Si A est en pièces d'or et B en pièces d'argent, le total des poids des deux sommes est 975 grammes. Mais si A était en pièces d'argent et B en pièces d'or, le total de leurs poids serait de 3 150 grammes. Quelles sont en francs ces deux sommes ?

Solution. — 975 gr. + 3 150 gr. = 4 125 gr. représente le poids de A + B en or + le poids de A + B en argent = le poids de A + B en or + 15 fois et demie le même poids = 16 fois et demie le poids de A + B

en or. Poids de A + B en or : $\frac{4\ 125\text{ gr.}}{16,5} = \frac{8\ 250\text{ gr.}}{33}$
 $= 250\text{ gr.}$ Mais, en réalité, A + B pèse 975 gr., c'est-à-dire 975 gr. — 250 gr. = 725 gr. de plus que si la somme entière était en or. Si, la somme entière étant supposée en or, on pouvait remplacer 3 fr., 10 en or par 3 fr., 10 en argent, le poids total serait augmenté de 15 gr., 5 — 1 gr. = 14 gr., 5. Donc, B = $\frac{3\text{ fr., }10 \times 725}{14,5}$

$= \frac{31\text{ fr.} \times 145}{29} = 31\text{ fr.} \times 5 = 155\text{ fr.}$ Poids de B :

5 gr. × 155 = 775 gr. Poids de A : 975 gr. — 775 gr. = 200 gr. Valeur de A : 3 fr., 10 × 200 = 620 fr.

Vérification. — Poids de 620 fr. en argent : 5 gr. × 620 = 3 100 gr. Poids de 155 fr. en or : 1 gr. × 155 = 1 550 gr.
 $\frac{3,1}{31} = \frac{1\ 550\text{ gr.}}{31} = 50\text{ gr.}$ 3 100 gr. + 50 gr. = 3 150 gr.

1. Aspirants; Paris, 1901.